

EPANDAGE DE PRODUITS FERTILISANTS

Thème :

EPANDAGE DE
PRODUITS FERTILISANTS

Version :

2002 – 1



Création Document Version 2002 – 1

Les conditions d'utilisation de ce document SANDRE sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications SANDRE » disponible sur le site Internet du SANDRE. Chaque document SANDRE est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre	<i>Dictionnaire de données SANDRE – Epandage de produits fertilisants</i>
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / SANDRE
Sujet	<i>Plan d'épandage, produits fertilisants, station d'épuration, sous-produit industriel, effluent d'élevage</i>
Description	<i>Ce document recense les définitions de l'ensemble des concepts et attributs métiers, dans le cadre de la constitution d'un scénario national d'échange de données relatives à la thématique des épandages de produits fertilisants.</i>
Editeur	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Contributeur	<i>Groupe d'expert</i>
Date / Création	- 15/10/2004
Date / Modification	-
Date / Validation	-
Type	Text
Format	<i>Format (Microsoft Word, Adobe Acrobat)</i>
Identifiant	<i>Adresse URL + Identifiant unique</i>
Langue	Fr
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	
Relation / Référence	
Couverture	France
Droits	© SANDRE
Version	<i>2002-1</i>

AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Système d'Information sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE), puis le Système d'Information sur l'Eau (SIE) a été mis en place à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, IFREMER, EDF, METEO-France, le Ministère chargé de la Santé et le BRGM. Le SIE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

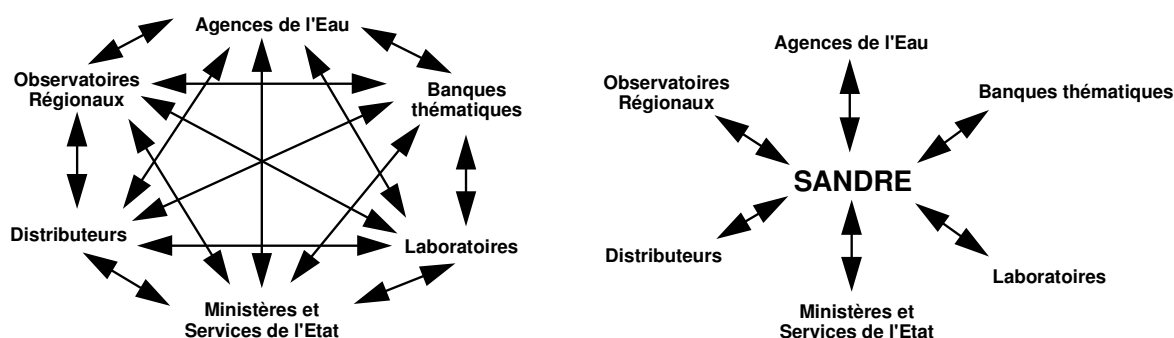
2. Les nomenclatures communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

4. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole RNDE / SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez vous consulter le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

INTRODUCTION

Le thème des *Epandages de produits fertilisants* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale des Epandages de produits fertilisants
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	* Dictionnaire de données des Epandage de produits fertilisants
	Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échange des Epandages de produits fertilisants

De plus, l'ensemble des documents s'appuie sur des dictionnaires de données "généraux", dit inter-thèmes. Il s'agit des documents suivants :

- * Le dictionnaire de données relatif aux paramètres,
- * le dictionnaire de données du référentiel administratif,
- * le dictionnaire de données de l'intervenant,

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 2001, 2002.

Le document actuel est la version 2002-11 et constitue un document validé

CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

A. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :

"<" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

2. Nom de balise XML

Chaque attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le SANDRE, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML SANDRE, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

3. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

4. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

5. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

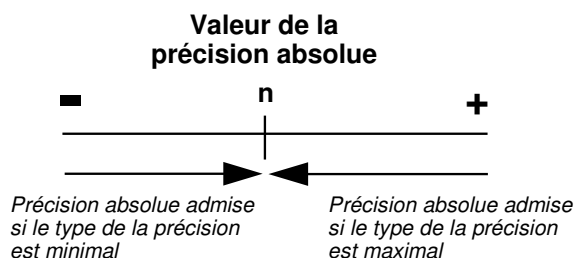
- Le type de précision absolue,
- Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

a) Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.



b) Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

6. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

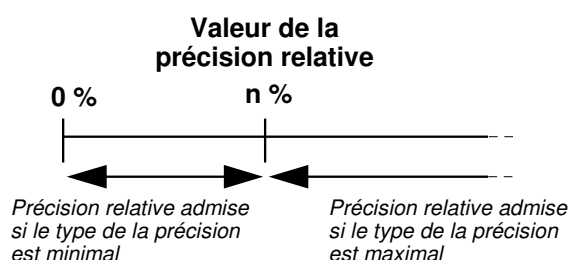
Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

a) Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



b) Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

7. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

8. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

9. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

10. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

11. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

12. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à non.

13. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

14. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

15. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

16. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

17. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

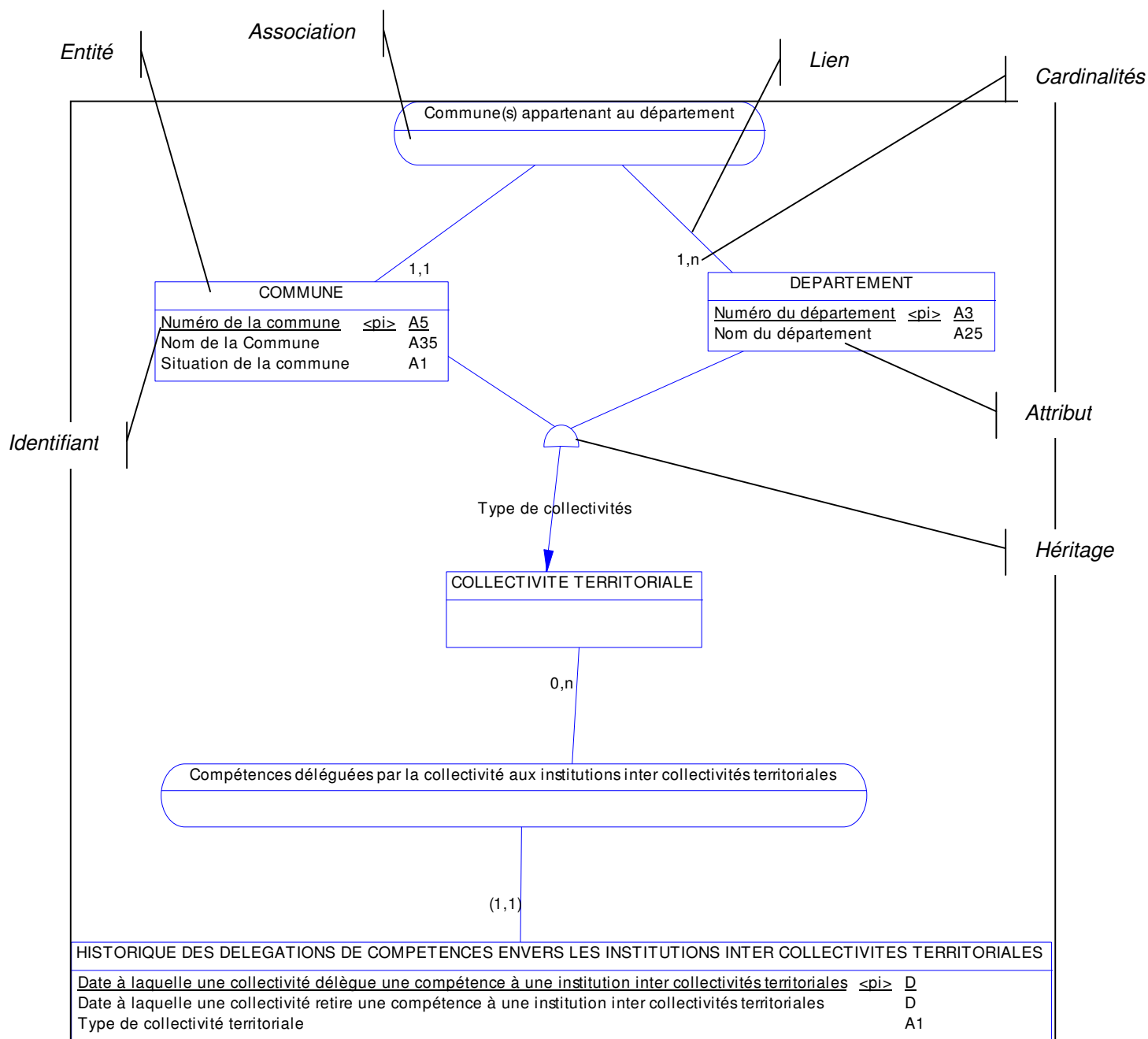
Aune structure n'est définie par défaut.

18. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « simple »	Nom de l'attribut	
Attribut identifiant primaire	<u>Nom de l'attribut</u>	<pi> pour primary Identifier
Attribut identifiant alternatif	<u>Nom de l'attribut</u>	<ai> pour Alternative Identifier

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère	A + [Longueur]
Format texte	TXT
Numérique	N
Logique	BL
Date	D
Heure	T
Objet graphique	PIC

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les

dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc. Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

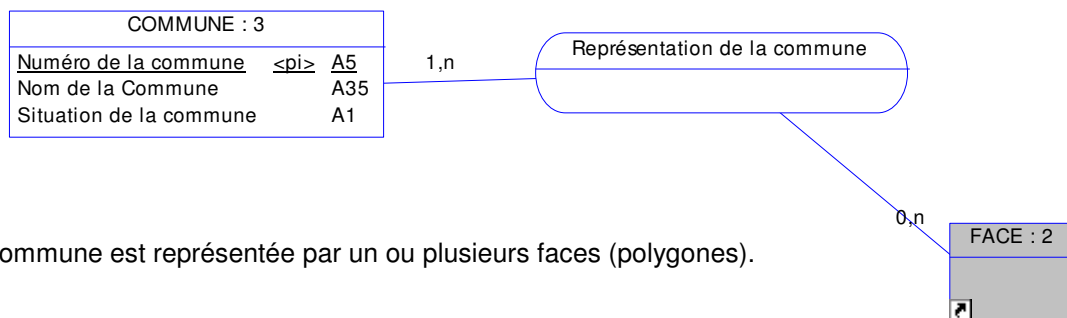
C. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixés lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètre sont ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou en utilisant l'outil information Listes Nationales du SANDRE disponible sur le site Internet.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

- A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE www.rnde.tm.fr que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

DICTIONNAIRE DES ENTITES

ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE

Code : DAP

Nom de la balise XML : <sa_epr:ActeAdministratif>

Définition :

Un acte administratif du plan d'épandage regroupe l'ensemble des instructions administratives validées (instructions closes) concernant un ou plusieurs produits dans le cadre de son épandage.

Généralement, un acte administratif concernera un seul produit d'épandage ; néanmoins, il est possible qu'un dossier soit déposé pour plusieurs produits d'épandage de nature similaire.

Un acte administratif est réalisé par un seul pétitionnaire. Dans le cas d'instruction groupée, seul le mandataire désigné par les pétitionnaires est conservé. Le pétitionnaire appartient à l'unité de production du produit d'épandage.

L'acte administratif est instruit par un seul service instructeur.

Un acte administratif est identifié par une référence attribuée par le service instructeur ou la Préfecture.

Les informations relatives à un acte administratif du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire de l'acte administratif.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Référence de l'acte administratif (Clé primaire)

Nature de la procédure (Clé alternative-1)

Qualification de l'instruction

Date de début d'application de l'instruction

Date de fin de validité de l'instruction

ANALYSE D'EFFLUENT

Code : ALR

Nom de la balise XML : <sa_pmo:AnalyseEffluent>

Définition :

Les analyses des rejets font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'il s'agisse d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le point de mesure.

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Pour chaque analyse, il est précisé :

- l'organisme qui est chargé de réaliser l'analyse, ou l'organisme qui a en charge le matériel automatique utilisé sur le point de mesure pour effectuer le prélèvement et l'analyse,
- la méthode d'analyse utilisée,
- la méthode de fractionnement,
- la fraction du support ayant servi à l'analyse,
- ainsi que le producteur de données sous la responsabilité duquel le résultat de l'analyse est communiqué.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de l'analyse (Clé primaire)
Date de l'analyse
Heure de l'analyse
Résultat de l'analyse
Code remarque de l'analyse
Analyse in situ / en laboratoire
Difficulté(s) d'analyse
Unité de mesure
Conformité de l'acquisition du résultat de l'analyse
Référence de l'analyse
Commentaires sur l'analyse
Commentaires sur l'état du résultat de l'analyse
Vraisemblance du résultat de l'analyse
Résultat de référence de l'analyse de l'effluent
Nature de l'analyse
Finalité de l'analyse

ANALYSE DE TERRE

Code : *MDT*

Nom de la balise XML : *<sa_epr:AnaSol>*

Définition :

Les mesures de terre seront généralement des concentrations ou des dénombrements effectués dans le sol prélevé sur des points de suivi de l'épandage localisés dans une parcelle.

Elles correspondent à la valeur d'un paramètre établie à une date donnée sur un point de suivi, sans détailler l'ensemble des informations issues du processus d'acquisition de la donnée (opération de prélèvement, prélèvement/échantillon et analyse).

Une mesure s'effectue dans le cadre d'un plan d'épandage sur lequel est rattaché le point de suivi.

Une mesure est réalisée pour un paramètre donné et une méthode d'analyse donnée. Le support d'analyse est toujours une fraction du sol. Les listes de paramètres et de méthodes sont administrées par le SANDRE.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de l'analyse de sol (Clé primaire)
Heure de l'analyse de sol (Clé primaire)
Nature de l'analyse de sol
Finalité de l'analyse de sol
Référence de l'analyse de terre chez le laboratoire
Résultat de l'analyse de sol
Code remarque de l'analyse de sol
Analyse de terre in situ / en laboratoire
Conformité du résultat d'analyse de sol
Vraisemblance du résultat de l'analyse de sol
Résultat de référence de l'analyse de sol

Commentaires sur la mesure de terre

APTITUDE PAR PRODUIT

Code : APP

Nom de la balise XML : <sa_epr:AptParcelle>

Définition :

Le concept d'aptitude par produit permet de définir, sous forme de codes, l'aptitude d'un sol à l'épandage, en fonction du type d'effluent à épandre.

Les critères d'aptitudes regroupent les aspects environnementaux (sol,...) et réglementaires (distance aux habitations, pente,...).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Commentaires sur l'aptitude par parcelle et par produit

Surface de l'aptitude par parcelle et par produit

CAMPAGNE D'EPANDAGE

Code : CAE

Nom de la balise XML : <sa_epr:CampEpannage>

Définition :

La campagne d'épandage correspond, soit au programme prévisionnel d'épandage d'un produit d'épandage, soit au registre d'épandage pour la campagne réalisée.

Le programme prévisionnel d'épandage concerne la préparation du suivi de l'épandage des produits. Celui-ci comprend notamment :

- la liste des parcelles concernées par la campagne d'épandage ainsi que la caractérisation des systèmes de culture (cultures implantées avant et après l'apport de produits fertilisants...) sur ces parcelles,
- des analyses des sols caractérisant la valeur agronomique des parcelles, réalisées sur des points représentatifs de ces parcelles incluant les points de référence du plan d'épandage,
- une caractérisation des boues à épandre (quantité prévisionnelle, rythme de production, valeur agronomique),
- des préconisations spécifiques d'utilisation des boues (calendrier prévisionnel d'épandage et doses d'épandage par parcelle épandable...),
- l'identification des personnes morales ou physiques intervenant dans la réalisation de l'épandage (arr. du 8 janvier 1998),

Le registre d'épandage consigne l'ensemble des actions issues de la campagne d'épandage. Celui-ci mentionne notamment :

- la quantité d'effluents ou de déchets épandus par parcelle épandue,
- les dates d'épandage,
- les parcelles réceptrices et leur surface,
- les cultures pratiquées,
- le contexte météorologique lors de chaque épandage,
- l'ensemble des résultats d'analyses pratiquées sur les sols et sur les déchets ou effluents, avec les dates de prélèvements et de mesure et leur localisation,
- l'identification des personnes physiques ou morales chargées des opérations d'épandage et des analyses,
- les quantités de boues produites,
- les transports de produits effectués.

Une campagne est identifiée par le produit à épandre et la date de début et de fin de la campagne.

L'information "Etat de la campagne" permet de préciser s'il s'agit du programme prévisionnel ou du registre d'épandage. Généralement, un programme prévisionnel change de l'état "Programme prévisionnel" à "Registre" lorsque la campagne est réalisée sur le terrain.

Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de début de la campagne d'épandage (Clé primaire)

Date de fin de la campagne d'épandage (Clé primaire)

Etat de la campagne d'épandage

Plan de localisation des parcelles

Préconisation à l'utilisation du produit d'épandage

CHAMP

Code : *CHA*

Nom de la balise XML : *<sa_epr:Champ>*

Définition :

Un champ est un ensemble de parcelles cadastrales contiguës, entières ou partielles portant une ou plusieurs cultures limitées par des éléments facilement repérables et permanents comme un chemin, une forêt, un ruisseau et bien entendu par l'exploitation elle-même. Un champ est généralement stable d'une année sur l'autre. Il correspond généralement à un îlot PAC.

De plus, un champ est inclus dans le territoire d'une seule commune.

Un champ est identifié par un code de champ et le code SIRET ou PACAGE de l'exploitation agricole.

Actuellement, il n'existe pas de référentiel des champs au niveau national. Aussi, il pourra être utilisé les îlots de cultures PAC.

Les informations relatives au champ relèvent de la responsabilité du gestionnaire ayant constitué cette unité de référence.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Référence ilot PAC (Clé primaire)

Libellé du champ

Superficie du champ

CLASSE D'APTITUDE

Code : *CLT*

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ClasseApt>*

Définition :

L'aptitude à l'épandage de la parcelle du périmètre précise sous forme de codes la possibilité d'épandre le produit d'épandage concerné sur la parcelle du périmètre.

Les critères d'aptitudes regroupent les aspects environnementaux (sol,...) et réglementaires (distance aux habitations, pente,...).

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Inconnue
1	SC	Sans contrainte
2	ESC	Sous contrainte
3	EI	Interdit

Interdit :

L'épandage du produit fertilisant est interdit en raison de contraintes environnementales ou réglementaires

Sans contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible sans contrainte

Sous contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible avec des contraintes, notamment de doses, de cultures potentielles et/ ou de période d'épandage

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la classe d'aptitude (Clé primaire)

Mnémonique de la classe d'aptitude

libellé de la classe d'aptitude

Définition de la classe d'aptitude

COMMUNE

Code : *COM*

Nom de la balise XML : *<sa_com:Commune>*

Définition :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la commune (Clé primaire)

Nom de la Commune

Situation de la commune

CONNEXION

Code : *CXN*

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:Connexion>*

Définition :

Les connexions matérialisent un lien logique entre deux et seulement deux ouvrages composants la chaîne de production des rejets. C'est également un lieu physique ou logique auquel sont rattachés des flux de pollution mesurés ou évalués.

Entre deux ouvrages n'existe qu'une et qu'une seule connexion pour une nature d'effluent donnée (eau, boue, ...). Ainsi, si deux canalisations relient une station d'épuration et un rejet dans le milieu, elles ne donneront lieu qu'à une seule connexion auquel on rattachera, par exemple, des données de flux établies à partir de la somme des données obtenues sur chaque canalisation.

Chaque connexion a une période de validité définie à l'aide des attributs "Date de création de la connexion" et "Date de retrait de la connexion". Une connexion cesse d'être valide lorsqu'elle ne correspond plus à une réalité physique (canalisation bouchée ou détruite...).

La proportion d'effluent qui transite par la connexion peut évoluer. Ses différentes valeurs seront historisées en associant à chaque valeur statistique, la proportion d'effluent qui transite à la connexion lorsque celles-ci sont établies.

Une connexion ne permet pas tous les chaînages entre tous les ouvrages, mais seulement ceux indiqués dans le tableau ci-après.

COM = commune
 SI = Site industriel
 SC = Système de collecte
 STEP = Station d'épuration
 REJ = Ouvrage de rejet dans le milieu naturel
 EXPL = Exploitation agricole
 EPAN = Epannage agricole

		A V A L						
		COM	SI	SC	STEP	REJ	EXPL	EPAN
A M O N T	COM			X				
	SI			X	X X		X	
	SC				X X			
	STEP			X	X X		X	
	REJ							
	EXPL							
	EPAN						X	

Avec comme chaînages possibles :

- * COM -> SC -> STEP -> REJ/EPAN
- * COM -> SC -> REJ
- * SI -> SC -> STEP -> REJ/EPAN
- * SI -> SC -> REJ
- * SI -> STEP -> REJ/EPAN
- * SI -> STEP -> STEP -> REJ/EPAN
- * SI -> STEP -> SC -> STEP -> REJ/EPAN
- * SI -> STEP -> SC -> REJ
- * SI -> REJ/EPAN
- * EXPL -> EPAN

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Type de l'ouvrage amont (Clé primaire)
 Code de l'ouvrage amont (Clé primaire)
 Type de l'ouvrage aval (Clé primaire)
 Code de l'ouvrage aval (Clé primaire)
 Date de création de la connexion (Clé primaire)
 Nature du flux (Clé primaire)
 Date de retrait de la connexion
 Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion
 Commentaires sur la connexion

COORDONNEE DU CONTOUR DE LA PARCELLE

Code : CCP
Nom de la balise XML : <sa_epr:CoordParcelle>

Définition :

Les coordonnées du contour de la parcelle permet de préciser la liste des coordonnées qui forment le contour de la parcelle.

Il s'agit généralement des noeuds de saisie de l'objet géographique polygonale représentant la parcelle.

Chaque coordonnée est identifiée par le code de la parcelle concernée, le type de parcelles et le rang de la coordonnée au sein du contour.

Les informations concernant les coordonnées du contour relèvent de la responsabilité du producteur de la parcelle.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Rang de la coordonnée de la parcelle (Clé primaire)
Type de parcelle (Clé primaire)
Coordonnée X du contour de la parcelle
Coordonnée Y du contour de la parcelle
Type de projection des coordonnées du contour de la parcelle

ETABLISSEMENT D'ELEVAGE

Code : *EDE*

Nom de la balise XML : *<sa_epr:EtablissementElevage>*

Définition :

L'établissement d'élevage est un bâtiment utilisé à l'élevage d'animaux. Cet établissement produit un produit d'épandage qualifiée homogène.

Dans le cadre du dictionnaire sur les épandages de produits fertilisants, il peut s'agir d'un établissement soumis à la réglementation sur les Installations Classées.

Un établissement d'élevage appartient à une seule exploitation agricole.

Il n'existe pas actuellement d'identification unique des établissements d'élevage. Aussi, l'identification des installations sera constitué d'un code unique donné par un utilisateur (classiquement DSV, DDAF ou Préfecture) et du code SIRET de cet utilisateur, complété par le code de l'exploitation agricole concerné (SIRET ou PACAGE).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'établissement d'élevage (Clé primaire)
Nature juridique de l'établissement d'élevage
Libelle de l'établissement d'élevage
Coordonnée X de l'établissement d'élevage
Coordonnée Y de l'établissement d'élevage
Type de projections des coordonnées de l'établissement d'élevage
Commentaires sur l'établissement d'élevage

EVENEMENTS SUR LE PRODUIT D'EPANDAGE

Code : *TPE*

Nom de la balise XML : *<sa_epr:EvenementPdt>*

Définition :

Les événements intervenus sur le produit d'épandage sont les faits que le producteur du produit d'épandage souhaite conserver car jugés importants pour la compréhension de la vie du produit.

Exemple :

- aggrandissement du périmètre d'épandage,
- modification du processus d'élaboration du produit,
- ...

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de l'événement intervenu sur le produit d'épandage (Clé primaire)

Descriptif de l'évènement intervenu sur le produit d'épandage

EXPLOITATION AGRICOLE

Code : EXA

Nom de la balise XML : <sa_epr:ExpAgri>

Définition :

Unité de production géographiquement individualisée dans laquelle une ou plusieurs personnes ont des activités agricoles.

"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent" (Code rural - L311-1).

Il est retenu qu'une exploitation agricole est définie par la personne morale ou physique qui l'exploite. Ce usager est identifié soit par un code SIRET, soit par un code PACAGE, numéro d'identification des usagers pour le Ministère chargé de l'Agriculture. Une exploitation agricole peut être localisée sur plusieurs communes, voire plusieurs départements.

Dans le cadre de la thématique "Epandage des produits", seules celles concernées par l'activité d'épandage seront prises en compte.

Une exploitation agricole peut aussi intervenir en tant que producteur lorsqu'elle produit des effluents d'élevage ou lorsqu'elle utilise un produit normalisé homologué pour épandage. Ce deuxième rôle doit bien être distinct du premier bien qu'il puisse être cumulé avec le premier par une exploitation agricole.

Les informations relatives aux exploitations agricoles relèvent du ou des producteurs de données. Seul le code de l'exploitation agricole relève de l'INSEE dans le cas d'un code SIRET, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cas d'un code PACAGE.

Cet objet est hérité de :

UNITE DE PRODUCTION DU PRODUIT

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Libellé de l'exploitation agricole
- Statut de l'exploitation agricole
- Coordonnée X du siège d'exploitation
- Coordonnée Y du siège d'exploitation
- Type de projection des coordonnées du siège d'exploitation
- Carte de localisation de l'exploitation agricole
- Date de mise en service de l'exploitation agricole
- Date de mise hors service de l'exploitation agricole
- Surface Agricole Utile de l'exploitation agricole
- Surface toujours en herbe (STH)
- Surface toujours labourable (STL)

FILE

Code : FIL

Nom de la balise XML : <sa_odp:File>

Définition :

La file correspond à l'une des circulations possibles d'un effluent d'une nature déterminée (eau, boue, sous-produits : sable, matières grasses, ...) au sein d'une station d'épuration dans le cadre de l'une des ses utilisations habituelles. De plus, la file doit constituer une unité complète de traitement en tant que telle.

Les files eau sont des lignes d'eau ou des chemins continus entre l'entrée et la sortie de la station.

Les files boue ou sous-produit sont des chemins continus qui vont de l'un des équipements qui composent une file à la sortie station.

Toutes les files d'un système de traitement d'eaux usées ne sont pas systématiquement en utilisation simultanée.

Les informations sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la file (Clé primaire)
Nature de la file
Constructeur de la file
Date de mise en service de la file
Date de mise hors service de la file
Date du début de la période d'utilisation
Date de la fin de la période d'utilisation
Commentaires sur la file

FUNCTION DANS LA CAMPAGNE

Code : IAE

Nom de la balise XML : <sa_epr:FctionIntervenantCampagne>

Cet objet comprend les informations suivantes :

Fonction de l'intervenant dans le cadre de la campagne d'épandage (Clé primaire)

FUNCTION DANS LE PERIMETRE

Code : OIP

Nom de la balise XML : <sa_epr:FctionIntervenantPerimetre>

Définition :

L'organisme pouvant intervenir dans le cadre d'un plan d'épandage est la structure qui est indiquée dans le plan d'épandage pour accomplir une fonction technique spécifique.

Les fonctions possibles, administrées dans la SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Transporteur	Transporteur
2	Epandeur	Epandeur
3	Organisme indépendant	Organisme indépendant
4	Laboratoire	Laboratoire
5	Préleveur	Préleveur
6	Concepteur	Concepteur de l'étude préalable
7	Service instructeur	Service instructeur
8	Prestataire de suivi	Prestataire de suivi
9	Exploitant agricole	Exploitant agricole
10	Gestionnaire	Gestionnaire
11	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage

Concepteur de l'étude préalable :

Intervenant chargé d'élaborer une étude du suivi d'un plan d'épandage.

Epandeur :

Intervenant assurant l'épandage du produit sur une ou plusieurs parcelles.

Exploitant agricole :

L'exploitant agricole est le responsable de l'exploitation agricole.

Gestionnaire :

Etablissement prenant en charge la gestion de l'unité de production du produit d'épandage.

Inconnu :

Fonction inconnue.

Laboratoire :

Intervenant réalisant les analyses de sol et/ou de produits.

Maître d'ouvrage :

Etablissement ou organisme propriétaire de l'unité de production du produit d'épandage.

Organisme indépendant :

Intervenant assurant le suivi agronomique des épandages désigné par le préfet en accord avec la Chambre d'Agriculture dans un objectif de préservation de la qualité des sols, des cultures et des produits (Art 18 de l'arrêté du 8 janvier 1998).

Préleveur :

Intervenant effectuant le prélèvement d'échantillons de sol ou de produits.

Prestataire de suivi :

Intervenant chargé d'exécuter une prestation dans le cadre du suivi du plan d'épandage.

Service instructeur :

Intervenant service d'Etat auquel sont soumis les dossiers de plan d'épandage en vue de la déclaration ou de l'obtention d'une autorisation d'épandage.

Transporteur :

Intervenant assurant le transport d'un produit.

Cette information relève de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Fonction dans le cadre du périmètre d'épandage (Clé primaire)

FRACTION ANALYSEE

Code : *FAN*

Nom de la balise XML : *<sa_par:FractionAnalysee>*

Définition :

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée " eau brute " provenant du support " Eau ",
- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,
ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...
ou eau filtrée du support " eau ".
- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,
ex : poisson / foie, écaille, reins, ...
ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la fraction analysée (Clé primaire)
Nom de la fraction analysée
Statut de la fraction analysée
Date de création de la fraction analysée
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée
Auteur de la fraction analysée
Commentaires sur la fraction analysée
Nom international de la fraction analysée (Anglais)

Fréquence d'analyse de sol

Code : *FAS*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:FqAnaSol>*

Définition :

La fréquence d'analyse de sol permet de définir le nombre minimal d'analyses de sol par paramètre à réaliser par point de suivi dans le cadre d'un plan d'épandage.

Cette information relève de la responsabilité du producteur du produit d'épandage et est définie lors du plan d'épandage en tant que préconisation au suivi de ce périmètre.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Nombre d'analyse minimale sur le point de suivi

Fréquence d'analyse du produit

Code : *FAP*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:FqAnaPdt>*

Définition :

La fréquence d'analyse du produit permet de définir le nombre d'analyses par paramètre à réaliser sur le produit d'épandage dans le cadre d'un plan d'épandage.

Cette information relève de la responsabilité du producteur du produit d'épandage et est définie lors du plan d'épandage en tant que préconisation au suivi de ce périmètre.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Nombre d'analyse prévue sur le produit

INTERVENANT

Code : *INT*
Nom de la balise XML : *<sa_int:Intervenant>*
Définition :

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :
laboratoire d'analyse,
préleveur,
opérateur en hydrométrie,
laboratoire d'hydrobiologie,
organisme chargé de la police des eaux,
et producteur/ gestionnaire,
...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'intervenant (Clé primaire)
Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)
Nom de l'intervenant
Statut de l'intervenant
Date de création de l'intervenant
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
Auteur de l'intervenant
Mnémonique de l'intervenant
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
Rue de l'intervenant
Lieu-dit où réside l'intervenant
Ville de l'intervenant
Département / pays de l'intervenant
Commentaires sur l'intervenant
Domaine(s) d'activité de l'intervenant
Code postal de l'intervenant
Nom international de l'intervenant
Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE

Code : LPE

Nom de la balise XML : <sa_epr:LotPdt>

Définition :

Un lot de produit est une quantité de produit d'épandage qui répond aux 2 critères suivants :

- Il a été élaboré au cours d'une période de production continue et finie,
- Il est physiquement identifiable et caractérisé par une série d'analyse.

Le lot de produit est avant tout une notion associée à la traçabilité d'un produit d'épandage.

Au plan national, un lot de produit sera identifié par 'le code du produit d'épandage' + 'numéro du lot de produit' ou par 'le code du produit d'épandage' + 'date de début de production du lot' + 'date de fin de production du lot'.

Les informations sur le lot de produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro du lot de produit (Clé primaire)
Date de début de la production du lot de produit
Date de fin de la production du lot de produit
Etat du lot de produit
Quantité de produit brut réalisée par lot

Lot du produit d'épandage

Nom de la balise XML : `<sa_epr:>`

Cet objet comprend les informations suivantes :

Quantité de produit brut réalisée par lot

METHODE

Code : `MET`

Nom de la balise XML : `<sa_par:Methode>`

Définition :

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
 - le prélèvement et l'échantillonnage ;
 - la conservation et le transport ;
 - le fractionnement ;
 - l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
 - l'observation ;
- pour les paramètres hydrobiologiques :
 - l'ensemble du processus ;
- pour les paramètres microbiologiques :
 - le prélèvement, la conservation et le transport ;

- la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la méthode (Clé primaire)
Nom de la méthode
Statut de la méthode
Date de création de la méthode
Date de la dernière mise-à-jour de la méthode
Auteur de la méthode
Références de la méthode
Commentaires sur la méthode
Libellé long de la méthode
Nom international de la méthode

NOMENCLATURE TEF

Code : *TEF*
Nom de la balise XML : *<sa_sti:NomenclatureTEF>*
Définition :

La nomenclature TEF est issue de l'arrêté du 28 octobre 1975. Celui-ci établit une nomenclature des catégories d'activités polluantes en quatre niveaux et leur associe une grandeur caractéristique à laquelle sont appliqués des coefficients spécifiques de pollution, ceci afin d'établir pour une activité donnée (représentée par la grandeur caractéristique) l'assiette de la redevance des Agences de l'eau.

La nomenclature TEF relève de la responsabilité du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code TEF (Clé primaire)
Libellé du code TEF

OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE

Code : *OEE*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:OuvrageDepot>*
Définition :

Les ouvrages de dépôt sont toutes les localisations où peut être entreposé le produit à épandre. Seuls les ouvrages fixes sont conservés dans cette entité.

Ces ouvrages sont décrits par :

- un identifiant attribué par l'exploitant de ce dernier,
- un libellé
- une description textuelle libre sur sa nature intrinsèque : dalle de dépôt, fosse, hangar...
- la commune de localisation,
- son volume de stockage en tonnes,
- la présence d'un homogénéisateur.

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'ouvrage d'entreposage (Clé primaire)
Date de l'agrément de l'ouvrage
Libellé de l'ouvrage d'entreposage
Type d'ouvrage de dépôt
Volume de stockage de l'ouvrage d'entreposage
Présence d'un homogénéisateur
Aire utile de l'ouvrage de dépôt
Coordonnée X de l'ouvrage de dépôt
Coordonnée Y de l'ouvrage de dépôt
Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt
Commentaires sur l'ouvrage de dépôt
Descriptif de l'ouvrage d'entreposage

OUVRAGE DE DEPOLLUTION

Code : ODP

Nom de la balise XML : <sa_odp:OuvrageDepollution>

Définition :

Un ouvrage de dépollution est un ouvrage qui vise à réduire, voire à supprimer toute substance indésirable d'un effluent.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées (=station d'épuration) et les unités de traitement des sous-produits.

L'ouvrage de dépollution demeure la même (même identifiant) quelle que soit l'importance et la nature des travaux qui y sont effectués (changement de capacité, reconstruction,...). Il n'y aura changement de station que s'il y a déplacement de la station ou changement de la nature du maître d'ouvrage.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Cet objet a pour entité fille :

SYSTEME DE TRAITEMENT D'EAUX USEES
UNITE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'ouvrage de dépollution (Clé primaire)
Type d'ouvrage de dépollution (Clé primaire)
Nom de l'ouvrage de dépollution
Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution
Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution
Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution
Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution
Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution
Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution
Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution
Commentaires sur l'ouvrage de dépollution

PARAMETRE

Code : PAR

Nom de la balise XML : `<sa_par:Parametre>`

Définition :

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du paramètre (Clé primaire)

Nom du paramètre

Statut du paramètre

Date de création du paramètre

Date de la dernière mise-à-jour du paramètre

Auteur du paramètre

Libellé court du paramètre
Libellé long du paramètre
Définition du paramètre
Références bibliographiques sur le paramètre
Commentaires sur le paramètre
Nom international du paramètre
Paramètre calculé

PARCELLE CADASTRALE

Code : PCA
Nom de la balise XML : <sa_epr:ParcelleCada>

Définition :

La parcelle cadastrale est une portion du territoire communal d'un seul tenant située dans une même section cadastrale, appartenant à un même propriétaire et formant un tout dont l'indépendance est évidente en raison de l'agence de la propriété [EDIGEO]. La parcelle cadastrale est gérée par la Direction Générale des Impôts (DGI).

La parcelle cadastrale reçoit un numéro cadastral attribué par section de telle sorte que la désignation de la section et le numéro cadastral identifient parfaitement chaque parcelle du territoire.

Lorsqu'une même parcelle est exploitée en natures de culture différentes, chaque subdivision (dite "subdivision fiscale"), à l'exception du sol supportant une construction, se distingue par une ou deux lettres minuscules.

Au niveau national une parcelle est identifiée par : numéro INSEE de la commune (3 ou 5 caractères) + préfixe de section (3 caractères) + lettre(s) de section (2 caractères) + numéro de parcelle.

En cas de modification de commune, par fusion de communes (ou autre opération ?), une parcelle garde dans son identification (afin d'éviter les doublons) le numéro INSEE origine + lettres(s) de la section dans cette commune : le numéro de l'ancienne commune est ajoutée sous forme de préfixe devant le code de la section.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la parcelle cadastrale (Clé primaire)
Préfixe de la section cadastrale
Section cadastrale
Numéro cadastral
Subdivision fiscale
Surface cadastrale

PARCELLE CULTURALE

Code : PCU
Nom de la balise XML : <sa_epr:ParcelleCulturale>

Définition :

Une parcelle culturale est un champ ou une partie d'un champ contenant une seule culture qui est récoltée une année précise produisant des produits exportables.

Les règles définies par le groupe de travail Agro EDI Europe précisent la notion de parcelles culturales :

- Le seul motif de découpage de parcelle est un semis différencié (variété, y compris origine de la semence, dont la semence de la ferme)
- En cas de resemis partiel, la partie resemée devient une nouvelle parcelle.
- Cette nouvelle parcelle récupère les interventions du début de cycle du semis précédent.
- La partie restant avec le semis initial conserve les caractéristiques des interventions faites avant le découpage.
- Une culture intermédiaire sera considérée comme une série d'interventions de la culture suivante si les produits ne sont pas exportés (exemple : engrais vert)
- Une culture intermédiaire sera considérée comme une culture à part entière (avec son identification) si les produits sont exportés.

- Pas de différenciation sur la destination pour déterminer une parcelle.

Exemple : pour une parcelle semée en maïs ensilage, si l'agriculteur récolte une partie en ensilage et une partie en grain, nous considérons que cela ne doit pas déclencher un découpage de parcelle.

- Une parcelle culturale ne pourra porter qu'une seule variété.

Une parcelle culturale est identifiée par un code spécifique attribué par l'exploitation agricole et le code SIRET de l'exploitation agricole.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la parcelle culturale (Clé primaire)

Libellé de la parcelle culturale

Date de début de la parcelle

Date de fin de la parcelle

Année prévue de récolte

Superficie de la parcelle culturale

Rendement de la culture présente

PARCELLE D'EPANDAGE

Code : PAE

Nom de la balise XML : <sa_epr:ParcelleEpendage>

Définition :

La parcelle d'épandage est soit une parcelle retenue dans un programme prévisionnel, soit une parcelle épandue indiquée dans le registre d'épandage dans le cadre d'une campagne d'épandage spécifique. Chaque parcelle est cartographiée par un objet géométrique est localisée par la liste des coordonnées qui forment son contour.

Une parcelle d'épandage est tout ou partie d'une parcelle du périmètre d'épandage. Elle est aussi tout ou partie d'un champ.

De plus, une parcelle d'épandage est comprise dans une parcelle culturale qui caractérise la culture implantée.

Les parcelles retenues par le programme prévisionnel sont des parcelles qui devraient recevoir des produits au cours de la campagne agricole à venir. L'état 'Parcelle prévue dans le programme prévisionnel' est positif.

Les parcelles mentionnées dans le registre d'épandage sont les parcelles sur lesquelles ont été effectivement épandus les déchets ou les effluents au cours des campagnes d'épandage. A ce titre, elles sont qualifiées d'épandues. L'état 'Parcelle épandue durant la campagne d'épandage' est positif. Dans les cas exceptionnels, une parcelle épandue peut être en dehors des parcelles prévues dans le programme prévisionnel, voire du périmètre d'épandage.

Exemple :

- épandage sauvage,
- erreur des prestataires.

Les différents statuts de parcelle d'épandage sont détaillés dans le tableau ci-après :

STATUT DE LA PARCELLE	Valeurs possible de l'attribut « Parcelle prévue dans le programme prévisionnel »	Valeurs possible de l'attribut « Parcelle épandue durant la campagne d'épandage »
Parcelle à épandre, non encore épandue	1	0
Parcelle épandue prévue dans le programme prévisionnel	1	1
Parcelle non épandue prévue dans le programme prévisionnel	1	0
Parcelle épandue non prévue dans le programme prévisionnel	0	1

Les parcelles d'épandage sont identifiées par le producteur de produits fertilisant qui a la responsabilité de l'épandage. Elles sont dotées d'un code unique par campagne d'épandage. Au plan national, leur code sera 'Code de la campagne d'épandage' + 'Code de la parcelle d'épandage'.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la parcelle d'épandage (Clé primaire)
Libellé de la parcelle d'épandage
Parcelle prévue dans le programme prévisionnel
Parcelle épandue durant la campagne d'épandage
Superficie d'épandage de la parcelle
Date de l'épandage sur la parcelle
Quantité de produit brut de l'épandage sur la parcelle
Quantité de matières sèches de l'épandage sur la parcelle
Contexte météorologique lors de l'épandage
Commentaires sur l'épandage de la parcelle

Parcelle d'épandage sur laquelle le lot est épandu

Code : *PLP*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:LotEpandu>*

Définition :

Un lot de produit est épandu sur une ou plusieurs parcelles de la campagne d'épandage.

Généralement, une parcelle d'épandage reçoit uniquement un lot particulier du produit d'épandage. Néanmoins, il est possible que la parcelle d'épandage reçoive un mélange de lots d'un même produit (issu par exemple d'un même lieu de stockage).

Les informations sur le lot de produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Quantité de produit brut de l'épandage sur la parcelle

PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE

Code : *PPP*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:ParcellePerimetre>*

Définition :

La parcelle du périmètre d'épandage est tout ou partie d'un champ qualifiée dans le cadre d'un périmètre d'épandage. Chaque parcelle est cartographiée par un objet géométrique est localisée par la liste des coordonnées qui forment son contour.

Les parcelles du périmètre d'épandage retenues dans le périmètre d'épandage sont des parcelles qui potentiellement peuvent recevoir des produits. A ce titre, elles sont qualifiées d'aptées à l'épandage. Dans le cas contraire, il s'agit de parcelles non épandables.

Les parcelles du périmètre d'épandage sont identifiées par le producteur de produits fertilisants (ou pétitionnaire) qui en a la responsabilité. Elles doivent être dotées d'un code unique pour chaque périmètre d'épandage.

Au plan national, leur code sera 'Code du pétitionnaire' + 'Identifiant du périmètre d'épandage' + 'Code parcelle'. Par exemple, 21870850100018/1/Perimetre1/ZPE1 ".

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la parcelle du périmètre d'épandage (Clé primaire)
Libellé de la parcelle du périmètre d'épandage
Lieu-dit de la parcelle du périmètre d'épandage
Superficie de la parcelle du périmètre d'épandable
Itinéraire technique habituel sur la parcelle

Quantité de produits d'épandage maximale par an
Fréquence maximale de rotation de la parcelle du périmètre d'épandage
Date de création de la parcelle du périmètre d'épandage
Date de sortie de la parcelle du périmètre d'épandage
Date de décision administrative
Instruction de la parcelle du périmètre d'épandage
Commentaires sur la parcelle du périmètre d'épandage

PERIMETRE D'EPANDAGE

Code : PEG

Nom de la balise XML : <sa_epr:PerimetreEpendage>

Définition :

Le périmètre d'épandage est l'ensemble des champs appartenant à une ou plusieurs exploitations agricoles dont l'aptitude à l'épandage d'un produit d'épandage donné a été établie dans le cadre de l'étude préalable. Le périmètre est décomposé en parcelles du périmètre d'épandage qui sont caractérisés par une aptitude nulle, soumise à contraintes ou totale.

Généralement, un périmètre d'épandage concernera un seul produit d'épandage. Néanmoins, dans quelques cas, il pourra regrouper plusieurs produits de nature similaire.

L'unicité d'un périmètre d'épandage est assuré par les informations clés suivantes :

- le code du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre.
- l'origine du code du pétitionnaire ('SIRET', 'SANDRE', 'PACAGE', 'NOM#DN')
- Année de création du périmètre (exemple: '2000')
- Code interne du périmètre (exemple: '1')

Exemple de code du périmètre d'épandage : 13439121104369-SIRET-1999-1

Le périmètre d'épandage est associé à un ou plusieurs actes administratifs qui précisent les modalités d'épandage sur ce périmètre.

Un périmètre d'épandage est créé lorsque au moins un produit d'épandage est élaboré ou utilisé par une unité de production et lorsque le produit doit être épandu. Pour un produit d'épandage, il ne peut exister qu'un seul périmètre d'épandage. Durant le cycle de vie du périmètre (et du produit), des parcelles du périmètre d'épandage sont incluses ou au contraire sont exclues du périmètre d'épandage, notamment en fonction des nouveaux actes administratifs concernant le périmètre d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du périmètre d'épandage (Clé primaire)
Libellé du plan d'épandage
Nature générale du terrain de l'épandage
Carte du périmètre d'épandage
Modalités de surveillance du plan d'épandage
Quantité maximale de produits épandables
Surface totale du périmètre étudié
Volume de stockage nécessaire
Durée de stockage nécessaire
Volume actuel de stockage
Durée actuelle de stockage
Alternatives à l'épandage
Commentaires sur le périmètre d'épandage
Date de mise à jour des informations sur le périmètre d'épandage

POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE

Code : PSE
Nom de la balise XML : <sa_epr:PointSuivi>

Définition :

Le point de suivi de l'épandage est le lieu sur lequel sont réalisés des mesures ou des prélèvements de sol en vue d'analyses de sol afin de caractériser la valeur agronomique d'une ou plusieurs parcelles incluses dans la zone homogène associée.

Le point de suivi est :

- soit un point de référence défini lors du plan d'épandage,
- soit un point complémentaire défini lors d'une campagne d'épandage et utilisé durant une ou plusieurs campagnes d'épandage.

Le point de suivi de l'épandage est localisé dans une parcelle du périmètre d'épandage spécifique. Il est de plus représentatif d'un ensemble de parcelles du périmètre, correspondant à une zone homogène d'une taille maximale de 20 hectares.

Au plan national, le code du point de suivi sera 'Code SIRET du pétitionnaire'+ 'Identifiant du périmètre d'épandage' + 'Code du point de référence'. Par exemple, 21870850100018 / Perimetre1 / PR.

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du point de suivi de l'épandage (Clé primaire)
Libellé du point de suivi de l'épandage
Type du point de suivi de l'épandage
Coordonnée X du point de suivi de l'épandage (Clé alternative-1)
Coordonnée Y du point de suivi de l'épandage (Clé alternative-1)
Type de projection du point de suivi de l'épandage (Clé alternative-1)

PRELEVEMENT D'EFFLUENT

Code : PLE
Nom de la balise XML : <sa_pmo:PrlvtEffluent>

Définition :

Le prélèvement d'effluent correspond à un prélèvement permettant de constituer un ensemble d'échantillons cohérents sur un support donné, quel que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au laboratoire. Lorsqu'il est connu, le prélèvement d'échantillons s'effectue sur un site de mesure particulier.

Le prélèvement d'échantillons peut être complété par des mesures de conditions environnementales, ainsi que des mesures in situ. Toutes les analyses se rapportent à ce prélèvement d'échantillons. Les prélèvements sont soit ponctuels soit sur une durée qui est précisée. Ils sont également effectués à la main ou à l'aide d'un préleveur automatique asservi au temps ou au débit.

Les points de mesure auxquels font référence les prélèvements devront en intégralité appartenir à l'ouvrage référencé par l'opération de prélèvement pendant laquelle sont effectués les prélèvements.

Les informations sur le prélèvement sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date du prélèvement d'effluents (Clé primaire)
Heure du prélèvement d'effluents (Clé primaire)
Durée du prélèvement d'effluents
Localisation précise du prélèvement d'effluents
Référence du prélèvement d'effluents (producteur)
Difficultés lors du prélèvement d'effluent
Commentaires sur le prélèvement d'effluents

PRELEVEMENT DE TERRE

Code : *PDT*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:PrlvtTerre>*
Définition :

Le prélèvement de terre correspond à un prélèvement permettant de constituer un ensemble d'échantillons cohérents sur un support donné, quel que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au laboratoire. Lorsqu'il est connu, le prélèvement d'échantillons s'effectue sur un site de mesure particulier.

Le prélèvement d'échantillons peut être complété par des mesures de conditions environnementales, ainsi que des mesures in situ. Toutes les analyses se rapportent à ce prélèvement d'échantillons. Les prélèvements sont soit ponctuels soit sur une durée qui est précisée. Ils sont également effectués à la main ou à l'aide d'un préleveur automatique asservi au temps ou au débit.

Les points de mesure auxquels font référence les prélèvements devront en intégralité appartenir à l'ouvrage référencé par l'opération de prélèvement pendant laquelle sont effectués les prélèvements.

Les informations sur le prélèvement sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date du prélèvement de terre (Clé primaire)
- Heure du prélèvement de terre
- Durée du prélèvement de terre
- Référence du prélèvement de terre chez le producteur
- Difficultés lors du prélèvement de terre
- Commentaires sur le prélèvement de terre
- Profondeur minimale de l'échantillon
- Profondeur maximale de l'échantillon

Productions animales de l'exploitation agricole

Code : *PAN*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:ProductionAnimale>*
Définition :

Les productions animales de l'exploitation agricole désignent l'ensemble des espèces animales ou catégories d'animaux élevés par une exploitation agricole.

Le type de production animale se réfère uniquement à une unité de production de type "élevage".

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Effectif animaux
- Temps de stabulation

PRODUIT D'EPANDAGE

Code : *EPR*
Nom de la balise XML : *<sa_epr:PdtEpendage>*
Définition :

Un produit d'épandage est toute matière épandue sur une parcelle agricole ou assimilée au titre d'un effet agronomique fertilisant ou amendant, quelle que soit son origine : boue de station d'épuration, sous-produits industriels (déchets...), produits manu-facturés, effluents d'élevage...

Au sens de la réglementation, un produit d'épandage de type effluent d'élevage ou déchet relève de la responsabilité d'un ou plusieurs producteurs et peut faire l'objet selon la quantité produite, d'une procédure administrative (déclaration ou autorisation) pour être épandu.

Dans le cadre du dictionnaire sur l'épandage des produits fertilisants, il est distingué :

- les produits homologués ou normalisés en zones vulnérables (Directive nitrate n°91/676/CEE du 12/12/1991),
- les effluents d'élevage des Installations Classées (loi du 19 juillet 1976)
- les déchets industriels IC (loi du 19 juillet 1976, arrêté du 2 février 1998 et arrêté du 17 août 1998)
- les déchets urbains (décret du 8 décembre 1997 et arrêté du 8 janvier 1998)
- les autres produits (règlements Sanitaires Départementaux).

A l'exception des autres produits dont l'épandage est géré par les règlements sanitaires départementaux, les textes font la distinction entre les produits homologués ou normalisés (PHN), les effluents d'élevage et les déchets.

Les PHN sont les matières fertilisantes ou les amendements normalisés ou homologués. Les effluents d'élevage sont les effluents liquides ou solides (lisiers d'élevage...) provenant d'exploitations agricoles. L'organisation de leur épandage sera différente selon que l'exploitation est soumise à la réglementation des installations classées (loi du 19/07/1976) ou au Règlement Sanitaire Départemental.

Les déchets sont tous les sous-produits issus d'activités industrielles (tourteaux de coopérative...) ou urbaines (boues de station d'épuration...). Leur épandage est géré principalement par deux réglementations : la loi sur l'eau mise en œuvre par les MISE et la législation sur les installations classées sous la responsabilité des DRIRE.

La Directive nitrate est l'une des réglementations transversales orientées milieu naturel. Elle distingue les zones vulnérables et non vulnérables pour lesquelles elle introduit de nouvelles contraintes pour l'utilisateur de produits fertilisants que l'application des réglementations doit prendre en compte.

Tout produit d'épandage sera identifié par le producteur de déchet ou d'effluent dont il relève (lui-même identifié par son code SIRET) et par un code de produit identifié par son producteur.

Un produit d'épandage est concerné par un seul périmètre d'épandage qui peut évoluer au cours du temps. Par contre, il est, généralement annuellement, associé à plusieurs campagnes d'épandages qui concernent certaines parcelles définies dans le périmètre.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du produit d'épandage (Clé primaire)
- Libellé du produit d'épandage
- Nature du produit d'épandage
- Origine du produit d'épandage
- Descriptif du mode de production du produit d'épandage
- Détail des unités de production du produit d'épandage
- Date de création du produit d'épandage
- Date de fin de production du produit d'épandage
- Capacité de production de l'unité de production
- Temps de retour du produit dans le périmètre
- Dose moyenne annuelle du produit brut recyclé
- Etat physique du produit d'épandage
- Hygiénisation du produit d'épandage
- Capacité de recyclage du produit
- Tonnage de matière sèche recyclée

SITE INDUSTRIEL

Code : *STI*

Nom de la balise XML : *<sa_epr:>*

Définition :

Unité de production (ou établissement économique au sens de l'INSEE) géographiquement individualisée dans laquelle une ou plusieurs personnes utilisent de l'eau dans le cadre de leurs activités économiques et sont susceptibles de contribuer à la modification du milieu naturel.

Il comprend :

- les établissements industriels ou usines,
- les établissements publics d'hébergements et de services que sont les lycées, les hôpitaux, les casernes militaires,...
- les chantiers, ...

Un site industriel sera toujours considéré comme un producteur d'effluents même s'il possède des capacités de dépollution (centre d'incinération, cimenterie...). Celles-ci seront traitées par le concept d'unité de traitement des sous-produits que l'on peut rapporter à un site industriel.

Le site industriel ne doit pas être confondu avec l'établissement (unité administrative) au sens de l'INSEE qui désigne la propriété d'un site.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet est hérité de :

UNITE DE PRODUCTION DU PRODUIT

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du site industriel (Clé primaire)
Nom du site industriel
Coordonnée X du site industriel
Coordonnée Y du site industriel
Projection des coordonnées du site industriel
Mode d'obtention des coordonnées du site industriel
Code NAF
Date de mise en service du site industriel
Date de mise hors service du site industriel
Commentaires sur le site industriel

SUPPORT

Code : SUP

Nom de la balise XML : <sa_par:Support>

Définition :

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du support (Clé primaire)
Nom du support
Statut du support
Date de création du support

Date de la dernière mise-à-jour du support

Auteur du support

Commentaires sur le support

Nom international du support

SYSTEME DE TRAITEMENT D'EAUX USEES

Code : STP

Nom de la balise XML : <sa_epr:>

Définition :

Le système de traitement d'eaux usées est un ouvrage de dépollution des eaux usées par des procédés divers : biologiques, physico-chimiques... localisés sur un espace géographique continu et homogène. Elle est urbaine ou industrielle en fonction de la nature du maître d'ouvrage.

Plus concrètement, quelles que soient les configurations, une station d'épuration est tout l'espace géographique "délimité par la clôture" contenant un ensemble de constructions de génie civil dotée"s d'appareillages et appartenant à un seul maître d'ouvrage.

Le système de traitement d'eaux usées comprend la station d'épuration et le déversoir en tête de station (ouvrage du système de traitement qui permet de dériver tout ou partie des effluents qui arrivent à la station).

Le constructeur global de la station d'épuration est la désignation sociale de la principale société de BTP qui a construit la station d'épuration. Quand plusieurs sociétés sont intervenues dans la construction de la station d'épuration, c'est celle qui a réalisé la part la plus importante des travaux qui sera retenue. Quand une station d'épuration a fait l'objet de plusieurs programmes de travaux, c'est le dernier constructeur principal qui est pris en compte.

Les informations sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet est hérité de :

OUVRAGE DE DE POLLUTION

Cet objet comprend les informations suivantes :

Nature du système de traitement d'eaux usées

TYPE DE CULTURES

Code : TDC

Nom de la balise XML : <sa_epr:TypeCulture>

Définition :

Le type de cultures précise les différentes espèces botaniques possibles dans une parcelle culturale.

La ou les cultures possibles relèvent de la nomenclature suivante administrée par Agro EDI Europe :

Code	Mnémonique	Libellé
ZA2	Betterave sucrière	Betterave sucrière
ZAF	Agrostide	Agrostide
ZAG	Ail	Ail
ZAH	Arbres à noyaux	Arbres à noyaux
ZA1	Arbres à pépins	Arbres à pépins
ZAJ	Artichaut	Artichaut
ZAK	Asperge	Asperge
ZAL	Aubergine	Aubergine
ZAM	Avoine	Avoine
ZAN	Betterave fourragère	Betterave fourragère
ZAO	Betterave rouge	Betterave rouge
ZAP	Brocoli	Brocoli
ZAQ	Blé dur	Blé dur
ZAR	Blé tendre	Blé tendre

ZAS	Céleri	Céleri
ZAT	Brome	Brome
ZAU	Cardon	Cardon
ZAV	Carotte	Carotte
ZAW	Cassis	Cassis
ZAX	Céleri	Céleri
ZAY	Cerfeuil	Cerfeuil
ZAZ	Chanvre	Chanvre
ZBA	Chicorée	Chicorée
ZBB	Choux	Choux
ZBC	Choux fourrager	Choux fourrager
ZBD	Choux-fleur	Choux-fleur
ZBE	Colza	Colza
ZBF	Concombre	Concombre
ZBG	Coquelicot	Coquelicot
ZBH	Cornichon	Cornichon
ZBI	Courgette	Courgette
ZBJ	Dactyle	Dactyle
ZBK	Echalote	Echalote
ZBL	Endive	Endive
ZBM	Epeautre	Epeautre
ZBN	Epinard	Epinard
ZBO	Fenouil	Fenouil
ZBP	Festulolium	Festulolium
ZBQ	Fétuque élevée	Fétuque élevée
ZBR	Fétuque des prés	Fétuque des prés
ZBS	Fève	Fève
ZBT	Fèverole	Fèverole
ZBU	Fléole	Fléole
ZBV	Fraise	Fraise
ZBW	Framboise	Framboise
ZBX	Friche	Friche
ZBY	Fromental	Fromental (avoine élevée)
ZBZ	Groseille	Groseille
ZCA	Haricot sec (graines)	Haricot sec (graines)
ZCB	Haricot vert	Haricot vert
ZCC	Houblon	Houblon
ZCD	Jachère autre semée	Jachère autre semée
ZCE	Jachère crucifères	Jachère en crucifères
ZCF	Jachère graminées	Jachère en graminées
ZCG	Jachère lég. /gram	Jachère en légumineuses et en graminées
ZCH	Jachère légumineuses	Jachère en légumineuses
ZCI	Jachère non semée	Jachère non semée
ZCJ	Laitue	Laitue
ZCK	Lentilles	Lentilles
ZCL	Lin	Lin
ZCM	Lotier cornicule	Lotier cornicule
ZCN	Lupin blanc	Lupin blanc
ZCO	Lupin jaune	Lupin jaune
ZCP	Lupin bleu	Lupin bleu
ZCQ	Luzerne	Luzerne
ZCR	Mâche	Mâche
ZCS	Maïs	Maïs
ZCT	Mélange graminées	Mélange graminées
ZCU	Mélange gram. Protéag.	Mélange graminées protéagineux
ZCV	Mélilot	Mélilot
ZCW	Melon	Melon
ZCX	Millepertuis	Millepertuis
ZCY	Minette	Minette (syn: Luzerne lupuline)
ZCZ	Moha	Moha
ZDA	Moutarde blanche	Moutarde blanche
ZDB	Moutarde brune	Moutarde brune
ZDC	Moutarde noire	Moutarde noire
ZDD	Navet	Navet
ZDE	Navette	Navette
ZDF	Oeillette	Oeillette
ZDG	Oignon	Oignon

ZDH	Orge	Orge
ZDI	Paturin des prés	Paturin des prés
ZDJ	Paturin commun	Paturin commun
ZDK	Persil	Persil
ZDL	Phacélie	Phacélie
ZDM	Piment	Piment
ZDN	Poireau	Poireau
ZDO	Pois protéagineux	Pois protéagineux
ZDP	Pois de conserve	Pois de conserve
ZDQ	Pois chiche	Pois chiche
ZDR	Poivron	Poivron
ZDS	Pomme de terre	Pomme de terre
ZDT	Potiron	Potiron
ZDU	Prairie	Prairie
ZDV	Radis	Radis
ZDW	Radis fourrager	Radis fourrager
ZDX	Ray grass anglais	Ray grass anglais
ZDY	Ray grass hybride	Ray grass hybride
ZDZ	Ray grass italie	Ray grass italie
ZEA	Riz	Riz
ZEB	Rutabaga	Rutabaga
ZEC	Sainfoin	Sainfoin
ZED	Salsifis	Salsifis
ZEH	Sarrazin	Sarrazin
ZEJ	Seigle	Seigle
ZEK	Serradelle	Serradelle
ZEL	Soja	Soja
ZEM	Spergule	Spergule
ZEN	Tabac	Tabac
ZMA	Tomate	Tomate
ZMB	Tournesol	Tournesol
ZMC	Trèfle violet	Trèfle violet
ZMD	Trèfle blanc	Trèfle blanc
ZME	Trèfle inarnat	Trèfle inarnat
ZMF	Trèfle hybride	Trèfle hybride
ZMG	Trèfle alexandrie	Trèfle alexandrie
ZMH	Trèfle de Perse	Trèfle de Perse
ZMI	Triticale	Triticale
ZMJ	Valériane	Valériane
ZML	Vesce de Cerdagne	Vesce de Cerdagne
ZMM	Vesce de Panonie	Vesce de Panonie
ZMN	Vesce velue	Vesce velue
ZMO	Vigne	Vigne

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type de culture (Clé primaire)

Mnémonique du type de culture

Libellé du type de culture

Définition du type de culture

TYPE DE PRODUCTION ANIMALE

Code : TPA

Nom de la balise XML : `<sa_epr:TypePdtAnimale>`

Définition :

Le type de production animale désigne l'espèce animale ou la catégorie d'animaux élevée qui caractérise une production animale d'une exploitation agricole.
Le type de production animale se réfère uniquement à une unité de production de type "élevage".

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type de production animale (Clé primaire)

Mnémonique du type de production animale

Libellé du type de production animale

Définition du type de production animale

UNITE CULTURALE

Code : *UCU*

Nom de la balise XML : `<sa_epr:UniteCulturale>`

Définition :

Une unité culturale est une parcelle ou un groupe de parcelles culturales exploitées selon le même système de rotation de cultures et par un seul exploitant.

L'unité culturale est généralement formée des parcelles culturales de même itinéraire technique. En pratique, elle sera souvent confondue avec l'exploitation agricole.

Les informations sur l'unité culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'unité culturale (Clé primaire)

Libellé de l'unité culturale

UNITE DE PRODUCTION DU PRODUIT

Code : *BEE*

Nom de la balise XML : `<sa_epr:UniteProduction>`

Définition :

L'unité de production du produit d'épandage précise la localisation de la production du produit.

La liste des valeurs possibles est la suivante :

- un ouvrage de dépollution pour les boues des stations d'épuration et pour certains produits issus d'une unité de traitements des sous-produits ,
- un site industriel pour les sous-produits industriels,
- une exploitation agricole pour les effluents agricoles.

Les informations sur les unités de productions relèvent de la responsabilité du producteur de produits.

Cet objet a pour entité fille :

EXPLOITATION AGRICOLE
SITE INDUSTRIEL

Cet objet comprend les informations suivantes :

Type d'unité de production du produit (Clé primaire)

UNITE DE REFERENCE

Code : URF

Nom de la balise XML : <sa_par:UniteReference>

Définition :

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'unité de référence (Clé primaire)
- Libellé de l'unité de référence
- Symbole de l'unité de référence
- Statut de l'unité de référence
- Date de création de l'unité de référence
- Date de la dernière mise à jour de l'unité de référence
- Descriptif de l'unité de référence
- Auteur de l'unité de référence
- Références de l'unité de référence
- Nom international de l'unité de référence

UNITE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS

Code : UTP

Nom de la balise XML : <sa_epr:>

Définition :

Ouvrage qui vise à diminuer la charge polluante des sous-produits de l'épuration (boues, refus de dégrillage, graisses, ...).

Exemple :

- usines d'incinération,
- usines de compostage,
- décharges...

L'incinération n'est pas systématiquement l'activité première d'un site industriel, mais peut être, dans certains cas, une activité dérivée.

La description des unités de traitement des sous-produits relève de la responsabilité de l'ADEME.

Cet objet est hérité de :

OUVRAGE DE DE POLLUTION

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Traitement des sous produits
- Catégorie des unités de traitement des sous produits

VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP

Code : VCC

Nom de la balise XML : <sa_epr:ValeurCaracteristiqueChamp>

Définition :

La valeur caractéristique du champ est une grandeur (concentration, flux, ...) établie sur un champ pour un paramètre, rapportée à une unité de temps (jour, semaine, mois, ...) pour une période donnée.

La valeur caractéristique du champ permet de constituer le bilan de fumure sur le champ ou la synthèse des apports sur un champ.

La valeur caractéristique peut être déterminée pour un produit d'épandage donnée ou pour l'ensemble des épandages ayant eu lieu sur le champ. Dans ce cas, le code du produit d'épandage est remplacé par l'attribut "Indifférencié", soit "XXXXXXXXXX".

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de début sur laquelle porte la valeur caractéristique du champ (Clé primaire)
Date de fin sur laquelle porte la valeur caractéristique du champ (Clé primaire)
Grandeur mesurée sur le champ (Clé primaire)
Représentativité statistique de la valeur du champ (Clé primaire)
Unité de surface auquel se réfère la valeur caractéristique
Valeur caractéristique du champ
Nombre d'épandages du produit dans le champ
Conformité de la mesure de flux
Vraisemblance de la mesure de flux
Commentaires sur la valeur caractéristique du champ

VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE

Code : VCP

Nom de la balise XML : <sa_epr:ValeurCaracteristiquePdt>

Définition :

Une valeur caractéristique du produit d'épandage est une grandeur (concentration, flux, débit, ...) établie sur un produit pour un paramètre, rapportée à une unité de temps (jour, semaine, mois, ...) pour une période donnée ou un lot de produit donné.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Grandeur mesurée (Clé primaire)
Représentativité statistique de la valeur caractéristique du produit d'épandage (Clé primaire)
Valeur caractéristique du produit d'épandage
Nombre de mesure effectuée pour caractériser la valeur
Mode d'obtention de la valeur caractéristique du produit d'épandage
Conformité de la valeur caractéristique du produit d'épandage
Vraisemblance de la valeur caractéristique du produit d'épandage
Commentaires sur la valeur caractéristique du produit d'épandage

VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE

Code : VRP

Nom de la balise XML : <sa_epr:ValeurReglementairePerimetre>

Définition :

Les valeurs réglementaires du périmètre définissent les obligations réglementaires attribuées au périmètre d'épandage définis dans un dossier administratif donné. les valeurs réglementaires concernent toujours des quantités maximales annuelles.

Les informations concernent notamment les doses maximales à épandre pour les paramètres azotées (code sandre : 1551) , phosphorées (code sandre : 1350), les quantités en produit brut (code sandre : 1099), les volumes (1098), ou quantités en matières sèches (code sandre : 1799).

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Grandeur réglementaire (Clé primaire)

Valeur réglementaire

Unité de surface auquel se réfère la valeur réglementaire

Commentaires sur la valeur réglementaire

Type de suport concerné par la valeur reglementaire

DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Aire utile de l'ouvrage de dépôt

Nom de la balise XML : *<sa_epr:AireUtileOuvrageDepot>*

Code : *OEE.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La surface de l'ouvrage de dépôt, exprimée en mètre carré, indique l'aire utile de l'ouvrage de dépôt pour le stockage du produit.

Alternatives à l'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:AlternativeEpandage>*

Code : *PEG.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

Les alternatives à l'épandage précise, sous la forme d'un texte libre, les différentes solutions d'évacuation possibles du produit d'épandage lorsque l'épandage agricole est impossible.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Analyse de terre in situ / en laboratoire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:InsituAnaSol>*

Code : *MDT.16.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur de données*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le lieu précis où la mesure a été effectuée est indiqué par l'une des valeurs suivante de la nomenclature administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	In situ
2	Laboratoire	Laboratoire

In situ :

Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires.

Sont in situ :

- les mesures par sonde dans le milieu,
- les mesures par sonde sur des prélèvements,
- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire.

Ne sont pas in situ :

- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).

Laboratoire :

Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Analyse in situ / en laboratoire

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:InSituAnalyse>*

Code : *ALR.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur de données*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'attribut "Analyse in situ / en laboratoire" précise si l'analyse a eu lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'un des codes suivants :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	In situ
2	Laboratoire	Laboratoire

In situ :

Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires.

Sont in situ :

- les mesures par sonde dans le milieu,
- les mesures par sonde sur des prélèvements,
- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire.

Ne sont pas in situ :

- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).

Laboratoire :

Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Année prévue de récolte

Nom de la balise XML : *<sa_epr:AnneePrevRecolte>*

Code : *PCU.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CULTURALE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>4</i>
Responsable :	<i>Exploitation agricole</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>

Définition :

L'année prévue de récolte est l'année civile à laquelle la récolte est initialement prévue.

Généralement, la récolte se réalise l'année prévue de récolte. Néanmoins, des retards de période de récolte sont quelquefois possibles et entraînent une récolte en début d'année suivante.

Les informations relatives à la parcelle culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Auteur de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:AuteurIntervenant>*

Code : *INT.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>50</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa_par:AuteurUniteReference>*

Code : *URF.9.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	50

Définition :

L'auteur d'une unité de référence est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'unité en question.

L'attribution d'un auteur à une unité de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la fraction analysée

Nom de la balise XML : <sa_par:AuteurFractionAnalysee>

Code : FAN.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : FRACTION ANALYSEE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	50
Responsable :	SANDRE

Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la méthode

Nom de la balise XML : <sa_par:AuteurMethode>

Code : MET.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	50
Responsable :	SANDRE

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du paramètre

Nom de la balise XML : <sa_par:AuteurParametre>

Code : PAR.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	50
Responsable :	SANDRE

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:AuteurSupport>*

Code : *SUP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:BpIntervenant>*

Code : *INT.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Capacité de production de l'unité de production

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CapaciteProdPdtEpendage>*

Code : *EPR.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Définition :

Information relative au volume exprimé en tonnes ou mètre cube de produit brut avec réactifs (y compris la chaux) par an. Cette information est utilisée pour le dimensionnement du plan d'épandage.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Capacité de recyclage du produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CapaciteRecyclagePdtEpandage>*

Code : *EPR.18.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Information exprimée en tonne ou mètre cube de produit brut avec réactifs par an.

Carte de localisation de l'exploitation agricole

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CarteLocalExpAgri>*

Code : *EXA.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque exploitation agricole est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée exploitation par exploitation.

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:CarteLocalOuvrageDepollution>*

Code : *ODP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*

Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque ouvrage de dépollution est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée ouvrage par ouvrage.

La description des deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Carte du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CartePerimetre>*

Code : *PEG.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*

Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

La carte de localisation du périmètre d'épandage présente un plan regroupant l'ensemble des champs concernés par le périmètre d'épandage.

La carte de localisation est réalisée à une échelle au minimum du 1/50 000ième.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Catégorie des unités de traitement des sous produits

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CatUniteTraitementSousProduits>*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *ADEME*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Les catégories des unités de traitement des sous-produits décrivent à l'aide d'un des codes ci-dessous les différentes sous-familles de traitement des sous-produits effectués dans les ouvrages de dépollution.

Code	Mnémonique	Libellé
C	Compostage	Compostage
D	Divers	Divers
I	Incinération	Incinération
S	Décharge	Décharge
T	Transit	Transit

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits. La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Code de l'établissement d'élevage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdEtablissementElevage>*

Code : *EDE.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ETABLISSEMENT D'ELEVAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *10*

Responsable : *Producteur identifiant l'installation classée d'élevage*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'établissement d'élevage est un identifiant sans signification donné par le producteur utilisant l'installation classée pour l'identifier de manière unique au sein de l'exploitation agricole.

Ce code est unique pour un producteur de données qui est identifié par son code SIRET et pour une exploitation agricole donnée.

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Code de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CdIntervenant>*

Code : *INT.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'</i>
Longueur impérative :	<i>Oui (14) pour SIRET</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifiée dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Code de l'ouvrage amont

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:CdOuvrageAmont>*

Code : *CXN.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'identifiant de l'ouvrage amont correspond au code utilisé pour désigner l'ouvrage en amont de la connexion. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Code de l'ouvrage aval

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:CdOuvrageAval>*

Code : *CXN.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'identifiant de l'ouvrage aval est le code utilisé pour désigner l'ouvrage aval à la connexion. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Code de l'ouvrage d'entreposage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdOuvrageDepot>*

Code : *OEE.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *Gestionnaire de l'ouvrage d'entreposage*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'ouvrage d'entreposage est un identifiant sans signifiante attribué par le gestionnaire de l'ouvrage de dépôt.

L'identifiant complet de l'ouvrage d'entreposage est : 'Code de l'ouvrage d'entreposage' + 'Type d'ouvrage d'entreposage' + Identifiant de l'installation auquel il est rattaché.

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages.

Code de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : <sa_odp:CdOuvrageDepollution>

Code : ODP.3.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE DE POLLUTION

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	12
Responsable :	Agences de l'eau / ADEME
Longueur impérative :	Oui
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code de l'ouvrage de dépollution est une chaîne alphanumérique qui lui est associé à des fins d'identification.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Les codes attribués par les Agences de l'eau sont composés du code bassin sur deux positions en préfixe et du code des stations d'épuration interne au bassin sur dix positions.

Code de l'unité culturelle

Nom de la balise XML : <sa_epr:CdUniteCulturale>

Code : UCU.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : UNITE CULTURALE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	10
Responsable :	Exploitation agricole
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code de l'unité culturelle est un code sans signification identifiant de manière unique l'unité culturelle d'un exploitant donné.

Les informations sur l'unité culturelle relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Code de l'unité de référence

Nom de la balise XML : <sa_par:CdUniteReference>

Code : URF.3.2002-2

Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE REFERENCE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
----------	-----------

Longueur : 5
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de l'unité de référence est un identifiant numérique non significatif sur 5 positions maximum, associé à chaque unité de mesure enregistrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une unité de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la classe d'aptitude

Nom de la balise XML : <sa_epr:CdClasseApt>

Code : CLT.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CLASSE D'APTITUDE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 3
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

L'aptitude à l'épandage de la parcelle du périmètre précise sous forme de codes la possibilité d'épandre le produit d'épandage concerné sur la parcelle du périmètre.

Les critères d'aptitudes regroupent les aspects environnementaux (sol,...) et réglementaires (distance aux habitations, pente,...).

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Inconnue
1	SC	Sans contrainte
2	ESC	Sous contrainte
3	EI	Interdit

Interdit :

L'épandage du produit fertilisant est interdit en raison de contraintes environnementales ou réglementaires

Sans contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible sans contrainte

Sous contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible avec des contraintes, notamment de doses, de cultures potentielles et/ou de période d'épandage

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Code de la fraction analysée

Nom de la balise XML : <sa_par:CdFractionAnalysee>

Code : FAN.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : FRACTION ANALYSEE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	3
Responsable :	SANDRE
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non signifiant sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la méthode

Nom de la balise XML : <sa_par:CdMethode>

Code : MET.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	5
Responsable :	SANDRE
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code de la méthode est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la parcelle cadastrale

Nom de la balise XML : <sa_epr:CdParcelleCada>

Code : PCA.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE CADASTRALE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	16
Responsable :	Direction Générale des Impôts
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code de la parcelle cadastrale est le numéro unique attribué par le Service du cadastre pour identifier une parcelle cadastrale au niveau national.

Il est constitué :

- du code de la commune sur 5 caractères,
- du préfixe de la section sur 3 caractères,
- du code de la section sur 2 caractères,
- du numéro de la parcelle cadastrale sur 4 caractères,
- et éventuellement de sa subdivision fiscale sur 2 caractères.

Cette information est sous la responsabilité de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Code de la parcelle culturale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdParcelleCulturale>*

Code : *PCU.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CULTURALE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>
Responsable :	<i>Exploitation agricole</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de la parcelle culturale est un code sans signification identifiant de manière unique la zone géographique contenant une culture spécifique implantée par un exploitant donné.

Ce code est attribué par l'exploitation agricole lors de la création de la parcelle culturale.

Code de la parcelle d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdParcelleEpandage>*

Code : *PAE.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>
Responsable :	<i>Producteur du produit d'épandage</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de la parcelle d'épandage est un code sans signification identifiant la parcelle dans le cadre d'une campagne d'épandage particulière.

Au plan national, leur code sera 'Code de la campagne d'épandage' + 'Code de la parcelle d'épandage'.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Code de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdParcellePerimetre>*

Code : *PPP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>
Responsable :	<i>Pétitionnaire du périmètre d'épandage</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de la parcelle du périmètre d'épandage est un numéro sans signification donné à la surface sur laquelle une aptitude à l'épandage a été déterminée dans le cadre du périmètre d'épandage.

Au plan national, leur code sera 'Code du pétitionnaire' + 'Identifiant du périmètre d'épandage' + 'Code parcelle'. Par exemple, 21870850100018/1/Perimetre1/ZPE1 ".

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Code du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:CdParametre>*

Code : *PAR.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du paramètre est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions maximum, associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdPerimetreEpannage>*

Code : *PEG.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le périmètre est identifié par les quatre composantes suivantes :

"Code de l'établissement initial du pétitionnaire" - "Origine du code de l'établissement initial du pétitionnaire" - "Année de création du périmètre" - "Identifiant interne unique pour chaque établissement initial".

exemple,

L'établissement initial du pétitionnaire correspond à celui qui est à l'origine de la création du périmètre d'épandage.

L'origine du code de l'établissement initial peut prendre les valeurs suivantes:

"SIRET", "SANDRE", "PACAGE", et "NOM#PRENOM#DN" s'il est représenté par une personne physique.

L'année du périmètre correspond à la première année durant laquelle le périmètre a été créé par un pétitionnaire.

Le code interne du périmètre d'épandage est l'identifiant sans signification attribué au périmètre par le pétitionnaire du périmètre d'épandage.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Code du point de suivi de l'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdPointSuivi>*

Code : *PSE.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	10
Responsable :	Producteur du produit d'épandage
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code du point de suivi de l'épandage est un code attribué par le responsable de l'épandage pour identifier un point de suivi.

Au plan national, le code du point de suivi sera 'Code SIRET du pétitionnaire'+ 'Identifiant du périmètre d'épandage' + 'Code du point de référence'. Par exemple, 21870850100018 / Perimetre1 / PR.

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Code du produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:CdPdtEpandage>

Code : *EPR.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	10
Responsable :	Producteur du produit d'épandage
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code du produit d'épandage est un code sans signification attribué par le producteur de déchet ou d'effluent dont relève le produit. Ce code est unique pour un producteur de données qui est identifié par son code SIRET.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Code du site industriel

Nom de la balise XML : <sa_epr:CdSiteIndustriel>

Code : *STI.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	12
Responsable :	Agences de l'eau
Longueur impérative :	Oui
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le code du site industriel est un code attribué par les Agences de l'eau qui permet d'assurer le suivi d'une activité économique sur un site indépendamment des changements de propriétés qui induisent des changements de code SIRET.

Les codes attribués par les Agences de l'eau sont composés du code bassin sur deux positions en préfixe et du code des stations d'épuration interne au bassin sur dix positions.

Code du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:CdSupport>*

Code : *SUP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *3*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du support est un identifiant numérique non signifiant sur trois positions, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Code du type de culture

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdTypeCulture>*

Code : *TDC.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE CULTURES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *3*
 Responsable : *Agro EDI Europe*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du type de cultures est le numéro affecté à chaque culture possible tel que définie dans la nomenclature suivante administrée par Agro EDI Europe.

Code	Mnémonique	Libellé
ZA2	Betterave sucrière	Betterave sucrière
ZAF	Agrostide	Agrostide
ZAG	Ail	Ail
ZAH	Arbres à noyaux	Arbres à noyaux
ZAI	Arbres à pépins	Arbres à pépins
ZAJ	Artichaut	Artichaut
ZAK	Asperge	Asperge
ZAL	Aubergine	Aubergine
ZAM	Avoine	Avoine
ZAN	Betterave fourragère	Betterave fourragère
ZAO	Betterave rouge	Betterave rouge
ZAP	Brocoli	Brocoli
ZAQ	Blé dur	Blé dur
ZAR	Blé tendre	Blé tendre
ZAS	Céleri	Céleri
ZAT	Brome	Brome
ZAU	Cardon	Cardon
ZAV	Carotte	Carotte
ZAW	Cassis	Cassis
ZAX	Céleri	Céleri
ZAY	Cerfeuil	Cerfeuil
ZAZ	Chanvre	Chanvre
ZBA	Chicorée	Chicorée

ZBB	Choux	Choux
ZBC	Choux fourrager	Choux fourrager
ZBD	Choux-fleur	Choux-fleur
ZBE	Colza	Colza
ZBF	Concombre	Concombre
ZBG	Coquelicot	Coquelicot
ZBH	Cornichon	Cornichon
ZBI	Courgette	Courgette
ZBJ	Dactyle	Dactyle
ZBK	Echalote	Echalote
ZBL	Endive	Endive
ZBM	Epeautre	Epeautre
ZBN	Epinard	Epinard
ZBO	Fenouil	Fenouil
ZBP	Festulolium	Festulolium
ZBQ	Fétuque élevée	Fétuque élevée
ZBR	Fétuque des prés	Fétuque des prés
ZBS	Fève	Fève
ZBT	Féverole	Féverole
ZBU	Fléole	Fléole
ZBV	Fraise	Fraise
ZBW	Framboise	Framboise
ZBX	Friche	Friche
ZBY	Fromental	Fromental (avoine élevée)
ZBZ	Groseille	Groseille
ZCA	Haricot sec (graines)	Haricot sec (graines)
ZCB	Haricot vert	Haricot vert
ZCC	Houblon	Houblon
ZCD	Jachère autre semée	Jachère autre semée
ZCE	Jachère crucifères	Jachère en crucifères
ZCF	Jachère graminées	Jachère en graminées
ZCG	Jachère lég. /gram	Jachère en légumineuses et en graminées
ZCH	Jachère légumineuses	Jachère en légumineuses
ZCI	Jachère non semée	Jachère non semée
ZCJ	Laitue	Laitue
ZCK	Lentilles	Lentilles
ZCL	Lin	Lin
ZCM	Lotier cornicule	Lotier cornicule
ZCN	Lupin blanc	Lupin blanc
ZCO	Lupin jaune	Lupin jaune
ZCP	Lupin bleu	Lupin bleu
ZCQ	Luzerne	Luzerne
ZCR	Mâche	Mâche
ZCS	Maïs	Maïs
ZCT	Mélange graminées	Mélange graminées
ZCU	Mélange gram. Protéag.	Mélange graminées protéagineux
ZCV	Méililot	Méililot
ZCW	Melon	Melon
ZCX	Millepertuis	Millepertuis
ZCY	Minette	Minette (syn: Luzerne lupuline)
ZCZ	Moha	Moha
ZDA	Moutarde blanche	Moutarde blanche
ZDB	Moutarde brune	Moutarde brune
ZDC	Moutarde noire	Moutarde noire
ZDD	Navet	Navet
ZDE	Navette	Navette
ZDF	Oeillette	Oeillette
ZDG	Oignon	Oignon
ZDH	Orge	Orge
ZDI	Paturin des prés	Paturin des prés
ZDJ	Paturin commun	Paturin commun
ZDK	Persil	Persil
ZDL	Phacélie	Phacélie
ZDM	Piment	Piment
ZDN	Poireau	Poireau
ZDO	Pois protéagineux	Pois protéagineux
ZDP	Pois de conserve	Pois de conserve
ZDQ	Pois chiche	Pois chiche
ZDR	Poivron	Poivron
ZDS	Pomme de terre	Pomme de terre

ZDT	Potiron	Potiron
ZDU	Prairie	Prairie
ZDV	Radis	Radis
ZDW	Radis fourrager	Radis fourrager
ZDX	Ray grass anglais	Ray grass anglais
ZDY	Ray grass hybride	Ray grass hybride
ZDZ	Ray grass italie	Ray grass italie
ZEa	Riz	Riz
ZEB	Rutabaga	Rutabaga
ZEC	Sainfoin	Sainfoin
ZED	Salsifis	Salsifis
ZEH	Sarrazin	Sarrazin
ZEJ	Seigle	Seigle
ZEK	Serradelle	Serradelle
ZEL	Soja	Soja
ZEM	Spergule	Spergule
ZEN	Tabac	Tabac
ZMA	Tomate	Tomate
ZMB	Tournesol	Tournesol
ZMC	Trèfle violet	Trèfle violet
ZMD	Trèfle blanc	Trèfle blanc
ZME	Trèfle inarnat	Trèfle inarnat
ZMF	Trèfle hybride	Trèfle hybride
ZMG	Trèfle alexandrie	Trèfle alexandrie
ZMH	Trèfle de Perse	Trèfle de Perse
ZMI	Triticale	Triticale
ZMJ	Valériane	Valériane
ZML	Vesce de Cerdagne	Vesce de Cerdagne
ZMM	Vesce de Panonie	Vesce de Panonie
ZMN	Vesce velue	Vesce velue
ZMO	Vigne	Vigne

Code du type de production animale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdTypePdtAnimale>*

Code : *TPA.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE PRODUCTION ANIMALE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du type de production animale est le numéro d'identification affecté à chaque type de production possible tel que définie dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
1	BOVINS	BOVINS
1.1	Vache laitière	Vache laitière, tous niveaux de production
1.10	Mâle 1-2 ans, croissance	Mâle 1-2 ans, croissance
1.11	Bovin 1-2 ans, engraissem	Bovin 1-2 ans, engraissement
1.12	Mâle > 2 ans	Mâle > 2 ans
1.13	Place veau de boucherie	Place veau de boucherie
1.2	Vache de réforme	Vache de réforme
1.3	Femelle < 1 an	Femelle < 1 an
1.4	Femelle 1-2 ans, croissan	Femelle 1-2 ans, croissance
1.5	Femelle > 2 ans	Femelle > 2 ans
1.6	Vache nourrice, sans vea	Vache nourrice, sans son veau
1.7	Mâle 0-1 an, croissance	Mâle 0-1 an, croissance

1.8	Mâle 0-1 an, engraissem	Mâle 0-1 an, engraissement
1.9	Broutard < 1an, engraisse	Broutard < 1an, engraissement
2	CAPRINS	CAPRINS
2.1	Chèvre	Chèvre
2.2	Bouc	Bouc
2.3	Chevrette	Chevrette
2.4	Chevreau eng pdt	Chevreau engraisé produit
3	EQUINS	EQUINS
3.1	Cheval	Cheval
3.10	Poulain 6m - 1an (lourd)	Poulain 6 mois - 1 an (lourd)
3.2	Poulain 1-2 ans	Poulain 1-2 ans
3.3	Poulain 1-2 ans (lourd)	Poulain 1-2 ans (lourd)
3.4	Cheval (lourd)	Cheval (lourd)
3.5	Jument seule	Jument seule
3.6	Jument seule (lourde)	Jument seule (lourde)
3.7	Jument suitée	Jument suitée
3.8	Jument suitée (lourde)	Jument suitée (lourde)
3.9	Poulain 6 mois - 1 an	Poulain 6 mois - 1 an
4	OVINS	OVINS
4.1	Brebis	Brebis
4.2	Brebis laitière	Brebis laitière
4.3	Bélier	Bélier
4.4	Agnelle	Agnelle
4.5	Agneau engraisé produit	Agneau engraisé produit
5	PORCINS	PORCINS
5.1	Porcelet alim stand.	Porcelet post sevrage alimentation standard (>28 kg)
5.10	Porc finit. alim stand	Porc finition alimentation standard (>48kg)
5.11	Porc finit. alim biphase	Porc finition alimentation biphase (>48kg)
5.12	Porc alourdi alim stand.	Porc alourdi alimentation standard (>135 kg)
5.2	Porc alourdi alim biphase	Porc alourdi alimentation biphase (>135 kg)
5.3	Reproducteur alim stand.	Reproducteur (truie, verrat, laie, sanglier) alimentation standard
5.4	Reproducteur alim biphase	Reproducteur (truie, verrat, laie, sanglier) alimentation biphase
5.5	Porcelet alim biphase	Porcelet post sevrage alimentation biphase (>28 kg)
5.6	Porc engr. alim stand.	Porc engraissement alimentation standard (108kg)
5.7	Porc engr. alim biphase	Porc engraissement alimentation biphase
5.8	Porc pré-engr. alim stand	Porc pré-engraissement alimentation standard (>48 kg)
5.9	Porc pré-engr. alim bipha	Porc pré-engraissement alimentation biphase (>48 kg)
6	CANARDS ROTIS (an pdt)	CANARDS A ROTIR (par animal produit)
6.1	Canard prêt à gaver ext	Canard prêt à gaver (extérieur)
6.2	Canard prêt à gaver int	Canard prêt à gaver (intérieur)
6.3	Canard (sexes mélangés)	Canard (sexes mélangés)
6.4	Canard barbarie fem	Canard de barbarie femelle
6.5	Canard de barbarie mâle	Canard de barbarie mâle
6.6	Oie à rôtir	Oie à rôtir
6.7	Oie prête à gaver	Oie prête à gaver
7	PALMIP GAVAGE	PALMIPEDES EN GAVAGE (par animal produit)
7.1	Canards gras	Canards gras
7.2	Oie grasse	Oie grasse
8	POULES POND (par pla)	POULES PONDEUSES (par place)
8.1	Poule pondeuse plein air	Poule pondeuse plein air
8.2	Poule pondeuse standard	Poule pondeuse standard
9	VOLAILLES DE CHAIR	VOLAILLES DE CHAIR (par animal produit)
9.1	Caille label	Caille label
9.10	Poulet label	Poulet label
9.11	Poulet label cab mob	Poulet label cabanes mobiles
9.12	Poulet lourd	Poulet lourd
9.13	Caille standard	Caille standard
9.14	Chapon	Chapon
9.15	Coquelet	Coquelet
9.16	Dinde (sexes mélangés)	Dinde (sexes mélangés)
9.17	Dinde femelle	Dinde femelle
9.18	Dinde mâle	Dinde mâle
9.19	Faisan	Faisan

9.2	Pigeons, par pigeoeau pdt	Pigeons, par pigeonneau produit
9.20	Perdrix	Perdrix
9.3	Pintade label	Pintade label
9.4	Pintade label avec parco	Pintade label avec parcours
9.5	Pintade label avec vo	Pintade label avec volière
9.6	Pintade standard	Pintade standard
9.7	Poulet standard léger	Poulet standard léger
9.8	Poulet standard lourd	Poulet standard lourd
9.9	Poulet label bat fixes	Poulet label bâtiments fixes
10	VOLA. DE REPRODUCT	VOLAILLES DE REPRODUCTION (par place)
10.1	Caille reproductrice	Caille reproductrice
10.2	Cane reproductrice	Cane reproductrice
10.3	Dinde repro fermière	Dinde reproductrice fermière
10.4	Dinde reproductrice stand	Dinde reproductrice standard
10.5	Pintade reproduc stand	Pintade reproductrice standard
10.6	Poule reproductrice	Poule reproductrice
10.7	Pigeons, par couple prese	Pigeons, par couple présent
11	VOL. FUT. REPR	VOLAILLES FUTURES REPRODUCTRICES (par animal produit)
11.1	Poulette démarrée (prod)	Poulette démarrée (produite)
11.2	Dinde fut reprod (prod)	Dinde future reproductrice (produite)
11.3	Pintade fut reprod (prod)	Pintade future reproductrice (produite)
12	LAPINS	LAPINS
12.1	Lapine, élevage nais eng	Lapine, élevage naisseur engraisseur
12.2	Lapine, élevage naisseur	Lapine, élevage naisseur
12.3	Lapin pdt, élevage eng	Lapin produit, élevage engraisseur

Code NAF

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CdNAF>*

Code : *STI.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *4*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) INSEE*

Définition :

Le code N.A.F. est le code de la Nomenclature des Activités et des Produits par lequel l'activité économique de site industriel est décrit.

La nomenclature N.A.F. relève de la responsabilité de l'INSEE et les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Code postal de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CPIntervenant>*

Code : *INT.18.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *9*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Code remarque de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:CdRemAnalyse>*

Code : *ALR.10.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Producteur de données*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le code remarque de l'analyse d'effluents permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend les valeurs décrites dans le tableau ci-dessous.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Analyse non faite	Analyse non faite
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence
5	Incomptable	Incomptable
6	Taxons non individualis.	Taxons non individualisables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification

Analyse non faite :

L'analyse n'a pu être faite.

Le résultat doit alors être vide mais la code remarque indiquer '0'

Dénombrement > Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Dénombrement < Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Incomptable :

De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

Présence ou Absence :

Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

Résultat < au seuil de quantification :

Si la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

Résultat < seuil de détection :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0 :

Quand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur '1'.

Résultat > seuil de saturation :

Quand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.

Taxons non individualisables :

Le code remarque 6 est spécifique aux données hydrobiologiques. Il permet de gérer des déterminations de macro-invertébrés dont on constate la présence sans pouvoir pour autant distinguer les individus afin de les dénombrer (bryozoaires...).

Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection) :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Code remarque de l'analyse de sol

<u>Nom de la balise XML</u> :	<code><sa_epr:RqAnaSol></code>
<u>Code</u> :	<i>MDT.15.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>ANALYSE DE TERRE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>2</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

Le code remarque de la mesure de terre permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend les valeurs décrites dans le tableau ci-dessous.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Analyse non faite	Analyse non faite
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence
5	Incomptable	Incomptable
6	Taxons non individualis.	Taxons non individualisables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification

Analyse non faite :

L'analyse n'a pu être faite.

Le résultat doit alors être vide mais la code remarque indiquer '0'

Dénombrement > Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Dénombrement < Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Incomptable :

De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

Présence ou Absence :

Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

Résultat < au seuil de quantification :

Si la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

Résultat < seuil de détection :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0 :

Quand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur '1'.

Résultat > seuil de saturation :

Quand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.

Taxons non individualisables :

Le code remarque 6 est spécifique aux données hydrobiologiques. Il permet de gérer des déterminations de macro-invertébrés dont on constate la présence sans pouvoir pour autant distinguer les individus afin de les dénombrer (bryozoaires...).

Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection) :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CdSIRETRattacheIntervenant>*

Code : *INT.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>14</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE

Code TEF

Nom de la balise XML : *<sa_sti:CdTEF>*

Code : *TEF.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *NOMENCLATURE TEF*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>4</i>
Responsable :	<i>Ministère de l'environnement</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>
Valeur(s) :	<i>Nomenclature TEF</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code TEF est le code sur quatre positions attribué à chaque catégorie d'activités polluantes définies au sein de par l'arrêté du 28 octobre 1975.

La nomenclature TEF relève de la responsabilité du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

Commentaires sur l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:ComAnalyse>*

Code : *ALR.16.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'analyse d'effluents comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés d'analyse qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur l'aptitude par parcelle et par produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComAptParcelle>*

Code : *APP.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *APTITUDE PAR PRODUIT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

L'attribut " Commentaires sur l'aptitude par parcelle et par produit " recueille les informations relatives aux causes et aux conséquences lorsqu'une parcelle est inapte pour l'épandage d'un produit donné.

Commentaires sur l'épandage de la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComEpandageParcelle>*

Code : *PAE.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Définition :

Les commentaires sur l'épandage de la parcelle rassemblent les informations générales sur la parcelle, non identifiée dans les autres attributs.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Commentaires sur l'établissement d'élevage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComEtablissementElevage>*

Code : *EDE.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ETABLISSEMENT D'ELEVAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires rassemblent les informations générales sur l'établissement d'élevage, non identifiées dans les autres attributs.

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Commentaires sur l'état du résultat de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:ComEtatRsAnalyse>*

Code : *ALR.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'état du résultat comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CommentairesIntervenant>*

Code : *INT.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:ComOuvrageDepollution>*

Code : ODP.13.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE DEPOLLUTION
Caractéristiques :
Format : Texte
Responsable : Agences de l'eau / ADEME

Définition :

Les commentaires sur l'ouvrage de dépollution contiennent notamment des compléments d'informations sur l'ouvrage de dépollution.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Commentaires sur l'ouvrage de dépôt

Nom de la balise XML : <sa_epr:ComOuvrageDepot>
Code : OEE.13.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Texte

Définition :

Les commentaires sur l'ouvrage de dépôt comportent les renseignements non indiqués dans les attributs qui caractérisent un ouvrage de dépôt.

Commentaires sur la connexion

Nom de la balise XML : <sa_cxn:ComConnexion>
Code : CXN.10.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION
Caractéristiques :
Format : Texte
Responsable : Producteur de données

Définition :

Les commentaires sur la connexion rassemble les précisions que l'organisme souhaite apporter à propos de la connexion qu'il utilise.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Commentaires sur la file

Nom de la balise XML : <sa_odp:ComFile>
Code : FIL.11.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : FILE

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur la file contiennent notamment des compléments d'informations sur les files.

Les informations sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Commentaires sur la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComFractionAnalysee>*

Code : *FAN.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

Commentaires sur la mesure de terre

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComAnaSol>*

Code : *MDT.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur la mesure de terre comportent les renseignements non indiqués dans les attributs précédents, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés d'analyse qui auront été rencontrées.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComMethode>*

Code : *MET.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

Commentaires sur la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComParcellePerimetre>*
Code : *PPP.17.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

Cette zone de commentaires rassemble les informations générales sur la parcelle, non identifiées dans les autres attributs.

Commentaires sur la valeur caractéristique du champ

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComValeurCaracteristiqueChamp>*
Code : *VCC.14.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur la valeur caractéristique du champ comportent, par exemple, des indications sur les modes d'estimation de la valeur ou sur le résultat.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Commentaires sur la valeur caractéristique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComValeurCaracteristiquePdt>*
Code : *VCP.12.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Définition :

Les commentaires sur la valeur caractéristique du produit d'épandage comportent, par exemple, des indications sur les modes d'estimation de la valeur.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Commentaires sur la valeur réglementaire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComValeurReglementaire>*
Code : *VRP.7.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

Les commentaires sur la valeur réglementaire comportent, par exemple, des indications sur les modes d'estimation de la valeur ou sur le résultat.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Commentaires sur le paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComParametre>*
Code : *PAR.12.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Commentaires sur le périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComPerimetre>*
Code : *PEG.16.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

Les commentaires sur le périmètre d'épandage rassemblent les informations générales sur le périmètre, non identifiées dans les autres attributs.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Commentaires sur le prélèvement d'effluents

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:ComPrvtEffluent>*
Code : *PLE.12.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur le prélèvement d'effluents comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés de prélèvement qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur le prélèvement de terre

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComPrltTerre>*
Code : *PDT.12.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur le prélèvement d'effluents comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés de prélèvement qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur le site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ComSiteIndustriel>*
Code : *STI.13.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur le site industriel contiennent notamment des compléments d'informations sur le site.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Commentaires sur le support

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComSupport>*

Code : *SUP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Conformité de l'acquisition du résultat de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:ConfRsAnalyse>*

Code : *ALR.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur de données*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	Non utilisé	Non utilisé
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée 'Conforme' quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée 'Non conforme' si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Non utilisé :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code 'Conformité de l'acquisition' à 1 et un code 'Vraisemblance de la mesure' à 2 (non vraisemblable)

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Conformité de la mesure de flux

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ConformMesureFlux>*

Code : *VCC.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>1</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

La conformité de l'acquisition de la valeur indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	Non utilisé	Non utilisé
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée 'Conforme' quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée 'Non conforme' si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Non utilisé :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code 'Conformité de l'acquisition' à 1 et un code 'Vraisemblance de la mesure' à 2 (non vraisemblable)

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Conformité de la valeur caractéristique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ConformValeurCaracteristiquePdt>*

Code : *VCP.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur de la donnée*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La conformité de l'acquisition de la valeur indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	Non utilisé	Non utilisé
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée 'Conforme' quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée 'Non conforme' si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Non utilisé :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code 'Conformité de l'acquisition' à 1 et un code 'Vraisemblance de la mesure' à 2 (non vraisemblable)

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Conformité du résultat d'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ConforAnaSol>*

Code : *MDT.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur de données*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse de sol' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	Non utilisé	Non utilisé
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée 'Conforme' quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée 'Non conforme' si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Non utilisé :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code 'Conformité de l'acquisition' à 1 et un code 'Vraisemblance de la mesure' à 2 (non vraisemblable)

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Constructeur de la file

Nom de la balise XML : *<sa_odp:ConstructeurFile>*

Code : *FIL.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *40*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Le constructeur de la file est la désignation sociale de la société de BTP qui a construit la file.

Quand plusieurs sociétés sont intervenues dans la construction de la file, c'est celle qui a réalisé la part la plus importante des travaux qui sera retenue.

Quand une file a fait l'objet de plusieurs programme de travaux, c'est le dernier constructeur principal qui est pris en compte.

Les information sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau..

Contexte météorologique lors de l'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CxtMeteoEpandage>*

Code : *PAE.16.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Définition :

Le contexte météorologique précise les conditions météorologiques lors de l'épandage du produit.

Le contexte météorologique est un bref descriptif sous forme d'un texte indiquant les principales caractéristiques de la météorologie ayant une incidence sur l'épandage.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Coordonnee X de l'etablissement d'elevage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordXEtablissementElevage>*

Code : *EDE.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ETABLISSEMENT D'ELEVAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable :	Producteur de données
Précision absolue :	Le centimètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	0
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	1 250 000
Nombre décimal :	Oui

Définition :

La coordonnée X de l'établissement d'élevage est la coordonnée X du principal bâtiment dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'installation classée d'élevage". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour toutes les installations classées situées sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les établissements d'élevage situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'établissement d'élevage". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : `<sa_odp:CoordXOuvrageDepollution>`

Code : `ODP.5.2002-1`

Nom de l'Objet/Lien : `OUVRAGE DE DE POLLUTION`

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Agences de l'eau / ADEME
Précision absolue :	Le mètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	0
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	1 250 000
Valeurs négatives :	Oui

Définition :

La coordonnée X de l'ouvrage de dépollution est la coordonnée X de l'ouvrage de dépollution dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages de dépollution situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de dépollution situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées du centroïde de l'ouvrage de dépollution.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Coordonnée X de l'ouvrage de dépôt

Nom de la balise XML : `<sa_epr:CoordXOuvrageDepot>`

Code : OEE.10.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Numérique

Définition :

La coordonnée X d'un ouvrage de dépôt est la coordonnée X dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les coordonnées des ouvrages situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Coordonnée X du contour de la parcelle

Nom de la balise XML : <sa_epr:CoordXParcelle>
Code : CCP.8.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : COORDONNEE DU CONTOUR DE LA PARCELLE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Producteur de données
Précision absolue : Le centimètre
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : Le mètre
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : 0
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : 1 250 000
Nombre décimal : Oui

Définition :

La coordonnée X de la coordonnée du contour de la parcelle est la coordonnée X du point de saisie dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du contour de la parcelle". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour toutes les exploitations agricoles situées sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les coordonnées situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du contour de la parcelle". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations concernant les coordonnées du contour relèvent de la responsabilité du producteur de la parcelle.

Coordonnée X du point de suivi de l'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:CoordXPointSuivi>
Code : PSE.8.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Producteur du produit d'épandage

Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Autre caractéristique : *Clé alternative-1*

Définition :

La coordonnée X du point de suivi de l'épandage est la coordonnée X du point de suivi dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point de suivi". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points situés sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les points de suivi situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point de suivi". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Coordonnée X du siège d'exploitation

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordXExpAgri>*
Code : *EXA.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La coordonnée X du siège d'exploitation agricole est la coordonnée X du siège d'exploitation dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'exploitation agricole". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour toutes les exploitations agricoles situées sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les exploitations agricoles situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'exploitation agricole". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Coordonnée X du site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordXSiteIndustriel>*
Code : *STI.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*
Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Agences de l'eau
Précision absolue :	Le mètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	0
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	1 250 000
Valeurs négatives :	Oui

Définition :

La coordonnée X du site industriel est la coordonnée X du site industriel dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites industriels situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les sites industriels situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le centroïde du site.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée Y de l'établissement d'élevage

Nom de la balise XML : `<sa_epr:CoordYEtablissementElevage>`

Code : EDE.8.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ETABLISSEMENT D'ELEVAGE

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Producteur de données
Précision absolue :	Le centimètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	-10 000 000
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	10 000 000
Nombre décimal :	Oui
Valeurs négatives :	Oui

Définition :

La coordonnée Y de l'établissement d'élevage est la coordonnée Y du bâtiment dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'installation classée d'élevage". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour toutes les installations classées situées sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les établissements d'élevage situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'établissement d'élevage". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant de -10 000 000 à + 10 000 000.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:CoordYOuvrageDepollution>*

Code : *ODP.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau / ADEME</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000 (au pôle Nord)</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000 (au pôle Sud)</i>

Définition :

La coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution est la coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages de dépollution situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les ouvrages de dépollution situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées du centroïde de l'ouvrage de dépollution.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Coordonnée Y de l'ouvrage de dépôt

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordYOuvrageDepot>*

Code : *OEE.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
----------	------------------

Définition :

La coordonnée Y d'un ouvrage de dépôt est la coordonnée Y dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les coordonnées des ouvrages situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Coordonnée Y du contour de la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordYParcelle>*

<u>Code</u> :	CCP.9.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	COORDONNEE DU CONTOUR DE LA PARCELLE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Numérique
Responsable :	Producteur de données
Précision absolue :	Le centimètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Majuscule/minuscule :	\$
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	10 000 000
Nombre décimal :	Oui
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	-10 000 000
Valeurs négatives :	Oui

Définition :

La coordonnée Y de la coordonnée du contour de la parcelle est la coordonnée Y du point de saisie dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du contour de la parcelle". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour toutes les exploitations agricoles situés sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les coordonnées situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du contour de la parcelle". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant de -10 000 000 à + 10 000 000

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations concernant les coordonnées du contour relèvent de la responsabilité du producteur de la parcelle.

Coordonnée Y du point de suivi de l'épandage

<u>Nom de la balise XML</u> :	<sa_epr:CoordYPointSuivi>
<u>Code</u> :	PSE.9.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Numérique
Responsable :	Producteur du produit d'épandage
Précision absolue :	Le centimètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Autre caractéristique :	Clé alternative-1

Définition :

La coordonnée X du point de suivi de l'épandage est la coordonnée X du point de suivi dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point de suivi". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points situés sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les points de suivi situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point de suivi". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant de -10 000 000 à + 10 000 000

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Coordonnée Y du siège d'exploitation

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordYExpAgri>*

Code : *EXA.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur(s) de données</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>le mètre</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>-10 000 000</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>+10 000 000</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée Y du siège d'exploitation agricole est la coordonnée Y du siège d'exploitation dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'exploitation agricole". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour toutes les exploitations agricoles situées sur le territoire métropolitain et en corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les exploitations agricoles situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'exploitation agricole". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Coordonnée Y du site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:CoordYSiteIndustriel>*

Code : *STI.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Le mètre</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000 (au pôle Sud)</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000 (au pôle Nord)</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée Y du site industriel est la coordonnée Y du site industriel dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites industriels dans le milieu situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les sites industriels situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le centroïde du site.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de création de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DateCreationIntervenant>*

Code : *INT.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreUniteReference>*

Code : *URF.6.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

La date de création d'une unité de référence est la date exprimée au jour près, à laquelle l'unité de mesure en question a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des unités de référence (cf. nomenclature statut de validation).

L'affectation d'une date de création à une unité de mesure relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la connexion

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:DateCreationConnexion>*

Code : *CXN.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de création de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle une connexion est établie entre deux ouvrages ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle la connexion existait avec certitude. Cette connexion est soit physique si elle correspond par exemple à un tuyau, soit logique si elle symbolise un ensemble de tuyaux ou un autre mode de transport (camions transportant des boues,...).

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Date de création de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationFractionAnalysee>*

Code : *FAN.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationMethode>*

Code : *MET.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateCreationParcellePerimetre>*

Code : *PPP.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de la parcelle du périmètre d'épandage est la date, au jour près, à laquelle la parcelle a été déterminée dans le cadre du périmètre d'épandage.

La date de création de la parcelle du périmètre d'épandage correspondra à la date de création du produit dans le cas où elle est incluse dans le périmètre initial. Elle peut aussi correspondre à la date d'effet d'un nouvel arrêté (par exemple complémentaire) entraînant l'ajout de nouvelles parcelles dans le périmètre d'épandage.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Date de création du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationParametre>*

Code : *PAR.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateCreationPdtEpandage>*

Code : *EPR.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création du produit d'épandage est la date, au jour près, à laquelle la production du déchets, de l'effluents ou de PHN à épandre débute.

Généralement, pour un produit soumis à une réglementation sur l'épandage, la date de création du produit correspondra à la date d'instruction du dossier administratif associé.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Date de création du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationSupport>*

Code : *SUP.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de début d'application de l'instruction

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateDebutApplication>*

Code : *DAP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de début d'application de l'instruction est la date, au jour près, à laquelle s'applique le dossier administratif sur le produit d'épandage.

La date de début d'application de l'instruction correspond généralement à la date d'effet de l'acte administratif associé.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Date de début de la campagne d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateDebutCampEpendage>*

Code : *CAE.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CAMPAGNE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de début de la campagne d'épandage est la date, au jour près, à laquelle la campagne d'épandage est prévue de débuter (dans le cas d'un programme d'épandage) ou a débuté (dans le cas d'un registre d'épandage).

La date de début de la campagne d'épandage correspond généralement à la date de début de production d'un ou de plusieurs lots à épandre durant cette campagne. Dans certains cas (lorsqu'il n'existe pas de notion de lot et qu'une seule campagne est pratiquée durant l'année), elle pourra correspondre à la date de début d'année. Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Date de début de la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateDebutParcelleCulturale>*

Code : *PCU.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CULTURALE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Exploitation agricole*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de début de la parcelle est la date, au jour près, à laquelle la parcelle culturale est créée par l'exploitation agricole auquel elle est rattachée.

La date de début de la parcelle correspond généralement à la date des premiers travaux sur une nouvelle parcelle culturale (labour, travaux préliminaires,...).

Les informations relatives à la parcelle culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Date de début de la production du lot de produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateDebLotPdt>*

Code : *LPE.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du lot de produit*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de début de la production du lot de produit est la date, au jour près, à laquelle le lot commence à être élaboré par l'unité de production.

Les informations sur le lot de produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Date de début sur laquelle porte la valeur caractéristique du champ

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateDebutValeurCaracteristiqueChamp>*

Code : *VCC.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Prodcteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de début sur laquelle porte la valeur caractéristique du champ est la date, au jour près, à laquelle débute la mesure ou l'évaluation de la valeur caractéristique pour un champ donné.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Date de décision administrative

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateDecAdministrative>*
Code : *PPP.15.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Date*

Définition :

La date d'autorisation / déclaration correspond à la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'épandage ou date du recepisé de déclaration de l'épandage.

Date de fin de la campagne d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateFinCampEpandage>*
Code : *CAE.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *CAMPAGNE D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de fin de la campagne d'épandage est la date, au jour près, à laquelle la campagne d'épandage est prévue se terminer (dans le cas d'un programme d'épandage) ou a été terminée (dans le cas d'un registre d'épandage).

La date de fin de la campagne correspond à la dernière date des épandages sur les parcelles d'épandage.

Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Date de fin de la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateFinParcelleCulturale>*
Code : *PCU.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CULTURALE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Exploitation agricole*

Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de fin de la parcelle est la date, au jour près, à laquelle l'exploitation agricole a réalisé la dernière récolte ou destruction de la culture implantée sur la parcelle.

Les informations relatives à la parcelle culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Date de fin de la production du lot de produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateFinLotPdt>*

Code : *LPE.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de fin de la production du lot de produit est la date, au jour près, à laquelle le lot cesse d'être élaboré par l'unité de production.

Généralement, un nouveau lot est alors défini par le producteur du produit d'épandage.

Les informations sur le lot de produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Date de fin de production du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateFinProdPdtEpannage>*

Code : *EPR.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Type de précision absolue : *Maximale*
Précision absolue : *Le jour*

Définition :

La date de fin de production du produit d'épandage est la date, au jour près, à laquelle le produit cesse d'être élaboré ou d'être épandu, ou bien la destination "Epandage" a été supprimée.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Date de fin de validité de l'instruction

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateFinApplication>*

Code : *DAP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Pétitionnaire du périmètre d'épandage</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

Définition :

La date de fin de validité de l'instruction est la date, au jour près, à laquelle l'acte administratif ne s'applique plus au(x) produit(s) d'épandage.

Généralement, un nouvel acte administratif est élaboré pour le produit d'épandage.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Date de fin sur laquelle porte la valeur caractéristique du champ

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateFinValeurCaracteristiqueChamp>*

Code : *VCC.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP*

Caractéristiques :

Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Producteur du lot de produit</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

La date de fin sur laquelle porte la valeur caractéristique du champ est la date, au jour près, à laquelle se termine la période prise en compte pour l'élaboration de la valeur caractéristique du champ.

Dans le cas d'une valeur ponctuelle, cette date n'est pas remplie.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Date de l'agrément de l'ouvrage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateAgrémentOuvrageDepot>*

Code : *OEE.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Gestionnaire de l'ouvrage d'entreposage</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

Définition :

La date de l'agrément de l'ouvrage est la date, au jour, à laquelle le site d'entreposage a été agréé selon la législation Installation Classée pour l'Environnement (déclaration ou autorisation).

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de l'ouvrage.

Date de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:DateAnalyse>*

Code : *ALR.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de l'analyse d'effluents est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Date de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateAnaSol>*

Code : *MDT.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Date indiquée au jour près à laquelle débute la mesure si elle s'étend sur une période (dite de référence) ou date de la mesure si elle est ponctuelle.

La date de la mesure correspond soit à la date de constitution de l'échantillon si elle est faite sur un prélèvement, soit à la date de la mesure elle-même quand elle est réalisée in situ.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Date de l'épandage sur la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateEpandageParcelle>*

Code : *PAE.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de l'épandage sur la parcelle est la date, au jour près, à laquelle l'épandage d'un ou plusieurs lots de produits est prévu (cas d'un programme prévisionnel) ou a été réalisé (cas d'un registre d'épandage).

Lorsque l'épandage dure plusieurs jours, la date de début de l'épandage sera indiquée.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Date de l'évènement intervenu sur le produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateEvenementPdt>*

Code : *TPE.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EVENEMENTS SUR LE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de l'évènement intervenu sur le produit d'épandage est la date, exprimée au jour près, à laquelle un évènement s'est produit sur le produit d'épandage.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Date de la dernière mise à jour de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajUniteReference>*

Code : *URF.7.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'unité de référence est la date exprimée au jour près, de la dernière mise à jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'unité de mesure en question.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une unité de mesure relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DateMajIntervenant>*

Code : *INT.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajFractionAnalysee>*

Code : *FAN.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysée est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajMethode>*

Code : *MET.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajParametre>*

Code : *PAR.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajSupport>*

Code : *SUP.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la fin de la période d'utilisation

Nom de la balise XML : *<sa_odp:DateFinUtilisation>*

Code : *FIL.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la fin de la période d'utilisation est la date exprimée au jour près de la fin de la période de l'année pendant laquelle la file est utilisée. Par exemple, certaines files ne sont utilisées qu'en été pour traiter les effluents produits par l'accroissement de la population dû aux vacanciers.

La période d'utilisation est une période théorique en dehors de laquelle la file peut être activée momentanément pendant des événements exceptionnels.

Les information sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise à jour des informations sur le périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateMAJInfosPerimetre>*

Code : *PEG.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise à jour des données sur le périmètre d'épandage est la date, au jour près, à laquelle les données concernant le plan d'épandage ont été actualisés.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Date de mise en service de l'exploitation agricole

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateServiceExpAgri>*

Code : *EXA.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur(s) de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise en service de l'exploitation agricole est la date, au jour près, à laquelle l'exploitation agricole débute son activité agricole.

L'exploitation agricole étant défini à partir de l'exploitant agricole, la date de mise en service peut aussi correspondre à la date de changement d'exploitant (succession, vente,...).

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:DateMiseServiceOuvrageDepollution>*

Code : *ODP.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DE POLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise en service de l'ouvrage de dépollution est la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage de dépollution rentre en activité.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Date de mise en service de la file

Nom de la balise XML : *<sa_odp:DateMiseServiceFile>*

Code : *FIL.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise en service de la file est la date exprimée au jour près, à laquelle la file a fonctionné pour la première fois en production.

Les informations sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise en service du site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateMiseServiceSiteIndustriel>*

Code : *STI.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise en service du site industriel est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle le site industriel commence à être utilisé dans le cadre d'une activité économique ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle le site industriel existait avec certitude.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise hors service de l'exploitation agricole

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateHorServiceExpAgri>*

Code : *EXA.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise hors service de l'exploitation agricole est la date, au jour près, à laquelle l'exploitation cesse toute activité relevant du domaine agricole, c'est à dire l'exploitation de terres agricoles et de productions agricoles.

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:DateMiseHorServiceOuvrageDepollution>*

Code : *ODP.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DE POLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution est la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage de dépollution cesse définitivement toute activité.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Date de mise hors service de la file

Nom de la balise XML : *<sa_odp:DateMiseHorServiceFile>*

Code : *FIL.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise hors service de la file est la date exprimée au jour près, à laquelle la file a cessé d'être utilisée en production.

Les informations sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise hors service du site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateMiseHorServiceSiteIndustriel>*

Code : *STI.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*

Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise hors service du site industriel est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle toute activité cesse définitivement sur le site ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle toute activité avait cessé avec certitude

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de retrait de la connexion

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:DateRetraitConnexion>*

Code : *CXN.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de retrait de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle une connexion est annulée entre deux ouvrages parce qu'elle n'a plus de correspondance physique ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle la connexion n'existait plus avec certitude. Les tuyaux ou autres modes de transport qu'elle symbolise ne sont plus utilisés ou ont été détruits.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Date de sortie de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DateSortieParcellePerimetre>*

Code : *PPP.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de sortie de la parcelle du périmètre d'épandage est la date, au jour près, à laquelle la parcelle est exclue du périmètre d'épandage.

La date de sortie de la parcelle correspond généralement à la date d'effet d'un arrêté complémentaire relatif au périmètre d'épandage modifiant la surface du périmètre.

Cette information est utilisée pour historiser les parcelles du périmètre d'épandage.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Date du début de la période d'utilisation

Nom de la balise XML : *<sa_odp:DateDebutUtilisation>*

Code : *FIL.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date du début de la période d'utilisation est la date exprimée au jour près du début de la période de l'année pendant laquelle la file est utilisée. Par exemple, certaines files ne sont utilisées qu'en été pour traiter les effluents produits par l'accroissement de la population dû aux vacanciers.

La période d'utilisation est une période théorique en dehors de laquelle la file peut être activée momentanément pendant des événements exceptionnels.

Les information sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date du prélèvement d'effluents

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:DatePrvtEffluent>*

Code : *PLE.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date du prélèvement d'effluents est la date au jour près à laquelle le prélèvement a été fait. Si le prélèvement s'étend sur 24 heures, la date sera celle du jour durant lequel a été fait la plus grosse partie de l'échantillon.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Date du prélèvement de terre

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DatePrltTerre>*

Code : *PDT.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date du prélèvement de terre est la date au jour près à laquelle le prélèvement a été fait. Si le prélèvement s'étend sur 24 heures, la date sera celle du jour durant lequel a été fait la plus grosse partie de l'échantillon.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi où a été réalisé le prélèvement.

Définition de la classe d'aptitude

Nom de la balise XML : <sa_epr:DefClasseApt>

Code : CLT.5.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CLASSE D'APTITUDE

Caractéristiques :

Format : Texte

Définition :

L'aptitude à l'épandage de la parcelle du périmètre précise sous forme de codes la possibilité d'épandre le produit d'épandage concerné sur la parcelle du périmètre.

Les critères d'aptitudes regroupent les aspects environnementaux (sol,...) et réglementaires (distance aux habitations, pente,...).

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Inconnue
1	SC	Sans contrainte
2	ESC	Sous contrainte
3	EI	Interdit

Interdit :

L'épandage du produit fertilisant est interdit en raison de contraintes environnementales ou réglementaires

Sans contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible sans contrainte

Sous contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible avec des contraintes, notamment de doses, de cultures potentielles et/ou de période d'épandage

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Définition du paramètre

Nom de la balise XML : <sa_par:DfParametre>

Code : PAR.10.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

Définition :

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Définition du type de culture

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DefTypeCulture>*

Code : *TDC.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE CULTURES*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Agro EDI Europe*

Définition :

La définition du type de cultures précise pour chaque culture possible sur une parcelle, décrite dans la nomenclature suivante administrée par AgroEDI Europe, la signification précise de chaque occurrence (cf attribut « Code du type de culture »)

Définition du type de production animale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DefTypePdtAnimale>*

Code : *TPA.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE PRODUCTION ANIMALE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition : cf attribut « Code du type de production animale »

Département / pays de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DepIntervenant>*

Code : *INT.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Descriptif de l'événement intervenu sur le produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:DsEvenementPdt>
Code : TPE.4.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : EVENEMENTS SUR LE PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100
Responsable : Producteur du produit d'épandage

Définition :

La description de l'événement est un exposé synthétique et bref des faits intervenus sur le produit d'épandage que le producteur souhaite conserver car jugés importants pour la compréhension de la vie du produit d'épandage et de l'interprétation des données qui y sont mesurées.

Exemple :

- aggrandissement du périmètre d'épandage,
- modification du process d'élaboration du produit,

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Descriptif de l'ouvrage d'entreposage

Nom de la balise XML : <sa_epr:DsOuvrageDepot>
Code : OEE.14.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Texte

Descriptif de l'unité de référence

Nom de la balise XML : <sa_par:DsUniteReference>
Code : URF.8.2002-2
Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE REFERENCE
Caractéristiques :
Format : Caractère

Définition :

Le descriptif d'une unité de référence regroupe des informations sur l'unité en question qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur. Ces informations peuvent également renseigner sur les règles de conversion entre unités de référence proches l'une de l'autre, conformément au Système International des Poids et Mesures.

Descriptif du mode de production du produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:DsProductionPdtEpandage>
Code : EPR.9.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PRODUIT D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Définition :

Le descriptif du mode de production présente par une brève description textuelle les modalités de production du produit d'épandage par l'ouvrage de production.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Détail des unités de production du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DetailUniteProduction>*

Code : *EPR.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Difficulté(s) d'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:DifficulteAnalyse>*

Code : *ALR.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Difficultés inconnues	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

Difficultés inconnues :

Aucune information n'est disponible sur les difficultés éventuellement rencontrées lors de la réalisation des analyses.

Non (Absence de difficultés) :

Le laboratoire n'a rencontré aucune difficulté dans la réalisation des analyses qui auraient pu détériorer voire empêcher la publication des résultats.

Oui (Présence de difficultés) :

Le laboratoire a rencontré des difficultés dans la réalisation des analyses qui peuvent détériorer voire empêcher la publication des résultats (flacon qui se casse, qualité douteuse de l'échantillon...).

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, cet attribut peut être utilisé par l'organisme qui effectue l'analyse et qui souhaite renseigner la qualité du résultat de l'analyse en signalant la présence de problèmes pendant l'analyse. En effet, suivant les situations (qualité douteuse de l'échantillon, contamination du laboratoire, etc...) l'organisme qui réalise l'analyse peut rencontrer des difficultés qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur l'analyse".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions de l'analyse sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Difficultés lors du prélèvement d'effluent

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:DifficultePrvtEffluent>*

Code : *PLE.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, la ou les difficulté(s) de prélèvement de prélèvement peuvent être utilisées par le préleveur qui veut renseigner la qualité du prélèvement en signalant des problèmes éventuels. Suivant les situations (panne du préleveur, conditions exceptionnelles, etc...), l'organisme qui réalise le prélèvement peut rencontrer des difficultés ou une impossibilité de prélever qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur le prélèvement d'effluent".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions du prélèvement sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Difficultés lors du prélèvement de terre

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DifficultePrltTerre>*

Code : *PDT.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

artant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, la ou les difficulté(s) de prélèvement de prélèvement peuvent être utilisées par le préleveur qui veut renseigner la qualité du prélèvement en signalant des problèmes éventuels. Suivant les situations (panne du préleveur, conditions exceptionnelles, etc...), l'organisme qui réalise le prélèvement peut rencontrer des difficultés ou une impossibilité de prélever qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur le prélèvement d'effluent".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions du prélèvement sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:ActivitesIntervenant>*

Code : *INT.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *250*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

Dose moyenne annuelle du produit brut recyclé

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DsMoyAnnPdtBrut>*

Code : *EPR.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Cet attribut correspond à la dose moyenne de produit brut, exprimé en tonnes de produit brut par hectare et par an (avec chaux), que le pétitionnaire prévoit d'apporter dans le périmètre.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Durée actuelle de stockage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DureeActuelleStockage>*

Code : *PEG.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Pétitionnaire du périmètre d'épandage</i>
Précision absolue :	<i>Le mois</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mois</i>

Définition :

La durée actuelle de stockage est le temps de stockage actuellement possible du produit d'épandage dans le cadre du périmètre d'épandage. Cette information est datée de la date de mise à jour des informations sur le périmètre d'épandage.

La durée actuelle de stockage doit tendre vers la durée de stockage nécessaire

Cette information est indiquée en nombre de mois.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Durée de stockage nécessaire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DureeStockageNecessaire>*

Code : *PEG.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Pétitionnaire du périmètre d'épandage</i>
Précision absolue :	<i>Le mois</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mois</i>

Définition :

La durée de stockage est le temps de stockage nécessaire au bon déroulement des épandages du produit d'épandage, tel que défini dans le(s) instruction(s) auquel il se réfère. La durée de stockage nécessaire n'est pas toujours atteinte dans le cadre du périmètre d'épandage. La valeur réelle correspond à la durée actuelle de stockage.

Par exemple, les Installations Classées d'élevage doivent avoir au minimum une capacité de stockage de 4 mois.

Cette information est indiquée en nombre de mois.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Durée du prélèvement d'effluents

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:DureePrvtEffluent>*

Code : *PLE.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La durée du prélèvement d'effluents précise la durée, en heures, pour réaliser le prélèvement d'effluents.

Lorsque la mesure est ponctuelle, la durée de prélèvement est indiquée " 0 " (=correspondant à la valeur 1 dans la version 1997).

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Durée du prélèvement de terre

Nom de la balise XML : *<sa_epr:DureePrltTerre>*

Code : *PDT.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La durée du prélèvement d'effluents précise la durée, en heures, pour réaliser le prélèvement d'effluents.

Lorsque la mesure est ponctuelle, la durée de prélèvement est indiquée " 0 " (=correspondant à la valeur 1 dans la version 1997).

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Effectif animaux

Nom de la balise XML : *<sa_epr:EffectifAnimaux>*

Code : *PAN.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Productions animales de l'exploitation agricole*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

L'effectif animaux correspond au nombre moyen d'unité gros bétail (UGB) pour une production animale donnée d'une exploitation agricole. Il s'agit d'un indicateur du volume d'activité d'une production animale, et par la même occasion, du volume d'effluents d'origine animale qui est produit.

Etat de la campagne d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:EtatCampEpannage>*

Code : *CAE.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CAMPAGNE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'état de la campagne d'épandage précise si cette dernière est au stade prévisionnel ou au contraire réalisée.

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Prévisionnel	Programme prévisionnel
2	Réalisé	Registre d'épandage

Programme prévisionnel :

La campagne est au stade de la préparation. Il s'agit d'un programme prévisionnel identifiant les différentes caractéristiques de la future campagne.

Registre d'épandage :

La campagne est au stade de la réalisation. Il s'agit d'un registre d'épandage précisant les différentes actions qui se sont déroulées durant la campagne.

L'état de la campagne d'épandage 'Inconnu' n'est pas permis.

Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Etat du lot de produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:EtatLotPt>*

Code : *LPE.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur du lot de produit*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'état du lot de produit précise si ce dernier est au stade prévisionnel ou au contraire réalisé.

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Prévisionnel	Stade prévisionnel
2	Réalisé	Stade réalisé

Stade prévisionnel :

Le lot de produit est au stade de la préparation. Il est généralement prévu dans le cadre d'une campagne d'épandage spécifique mais n'a pas été encore élaboré.

Stade réalisé :

Le lot de produit est au stade de la réalisation. Il est généralement indiqué dans le registre d'épandage et a été généralement épandu ou stocké.

L'état du lot de produit 'Inconnu' n'est pas permis.

Les informations sur le lot de produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Etat physique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:EtatPhysiquePdtEpandage>*

Code : *EPR.16.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Définition :

L'état physique du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la consistance du produit d'épandage.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Liquide	Liquide
2	Pâteux	Pâteux
3	Solide	Solide

Liquide :

Produit pompable.

Pâteux :

Produit difficilement pompable et ne tenant pas en tas.

Solide :

Produit qui entreposé sur une hauteur de 1 mètre forme une pente au moins égale à 30°.

Finalité de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:FinaliteAnalyse>*

Code : *ALR.31.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Définition :

La finalité d'une analyse du produit d'épandage désigne le but recherché ou le cadre dans lequel l'analyse du produit d'épandage est réalisée.

Code	Mnémonique	Libellé
0	finaliteinconnue	Finalité inconnue
1	autosurvreglementaire	Autosurveillance réglementaire
2	bilan24h	Bilan 24 heures
3	visiteanalyses	Visite avec analyses
4	exploitation	Exploitation
5	visitereceptionautosurv	Visite de réception de l'autosurveillance
6	visitecouranteautosurv	Visite courante de l'autosurveillance
7	visiteassistance	Visite d'assistance
8	contreanalyseexploitant	Contre analyse de l'exploitant
9	Etude initiale	Etude initiale

Autosurveillance réglementaire :

Mesure effectuées par l'exploitant.

Bilan 24 heures :

Mesure non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.

Contre analyse de l'exploitant :

Contrôle analytique effectué par l'exploitant sur les échantillons réalisés par les SATESE ou les services de police.

Etude initiale :

Analyse entrant dans le cadre de l'étude préalable du plan d'épandage.

Exploitation :

Mesure non réglementaire effectuées par l'exploitant dans le cadre du suivi technique de ses installations.

Finalité inconnue :

inconnue

Visite avec analyses :

Mesures ponctuelles non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à exploitation des stations d'épuration.

Visite courante de l'autosurveillance :

Contrôle du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage en entrée et en sortie.

Visite d'assistance :

Visite SATESE sur la station avec des mesures exclusivement terrain : Disque de Secchi, tests avec bandelettes (pH,...)

Visite de réception de l'autosurveillance :

Contrôle de la conception et de la mise en oeuvre du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage.

Finalité de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:FinaliteAnaSol>*

Code : *MDT.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 2

Définition :

La finalité d'une analyse de sol désigne le but recherché ou le cadre dans lequel l'analyse de sol est réalisée.

Code	Mnémonique	Libellé
0	finaliteinconnue	Finalité inconnue
1	autosurvreglementaire	Autosurveillance réglementaire
2	bilan24h	Bilan 24 heures
3	visiteanalyses	Visite avec analyses
4	exploitation	Exploitation
5	visitereceptionautosurv	Visite de réception de l'autosurveillance
6	visitecouranteautosurv	Visite courante de l'autosurveillance
7	visiteassistance	Visite d'assistance
8	contreanalyseexploitant	Contre analyse de l'exploitant
9	Etude initiale	Etude initiale

Autosurveillance réglementaire :

Mesure effectuées par l'exploitant.

Bilan 24 heures :

Mesure non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.

Contre analyse de l'exploitant :

Contrôle analytique effectué par l'exploitant sur les échantillons réalisés par les SATESE ou les services de police.

Etude initiale :

Analyse entrant dans le cadre de l'étude préalable du plan d'épandage.

Exploitation :

Mesure non réglementaire effectuées par l'exploitant dans le cadre du suivi technique de ses installations.

Finalité inconnue :

inconnue

Visite avec analyses :

Mesures ponctuelles non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à exploitation des stations d'épuration.

Visite courante de l'autosurveillance :

Contrôle du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage en entrée et en sortie.

Visite d'assistance :

Visite SATESE sur la station avec des mesures exclusivement terrain : Disque de Secchi, tests avec bandelettes (pH,...)

Visite de réception de l'autosurveillance :

Contrôle de la conception et de la mise en oeuvre du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage.

Fonction dans le cadre du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:FonctionIntervenant>

Code : OIP.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : *FONCTION DANS LE PERIMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La fonction dans le cadre du plan d'épandage est le rôle attribué à un intervenant dans le cadre d'un périmètre d'épandage spécifique.

Les fonctions possibles, administrées dans la SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Transporteur	Transporteur
2	Epandeur	Epandeur
3	Organisme indépendant	Organisme indépendant
4	Laboratoire	Laboratoire
5	Préleveur	Préleveur
6	Concepteur	Concepteur de l'étude préalable
7	Service instructeur	Service instructeur
8	Prestataire de suivi	Prestataire de suivi
9	Exploitant agricole	Exploitant agricole
10	Gestionnaire	Gestionnaire
11	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage

Concepteur de l'étude préalable :

Intervenant chargé d'élaborer une étude du suivi d'un plan d'épandage.

Epandeur :

Intervenant assurant l'épandage du produit sur une ou plusieurs parcelles.

Exploitant agricole :

L'exploitant agricole est le responsable de l'exploitation agricole.

Gestionnaire :

Etablissement prenant en charge la gestion de l'unité de production du produit d'épandage.

Inconnu :

Fonction inconnue.

Laboratoire :

Intervenant réalisant les analyses de sol et/ou de produits.

Maître d'ouvrage :

Etablissement ou organisme propriétaire de l'unité de production du produit d'épandage.

Organisme indépendant :

Intervenant assurant le suivi agronomique des épandages désigné par le préfet en accord avec la Chambre d'Agriculture dans un objectif de préservation de la qualité des sols, des cultures et des produits (Art 18 de l'arrêté du 8 janvier 1998).

Préleveur :

Intervenant effectuant le prélèvement d'échantillons de sol ou de produits.

Prestataire de suivi :

Intervenant chargé d'exécuter une prestation dans le cadre du suivi du plan d'épandage.

Service instructeur :

Intervenant service d'Etat auquel sont soumis les dossiers de plan d'épandage en vue de la déclaration ou de l'obtention d'une autorisation d'épandage.

Transporteur :

Intervenant assurant le transport d'un produit.

Cette information relève de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Fonction de l'intervenant dans le cadre de la campagne d'épandage

Nom de la balise XML : `<sa_epr:RoleIntCampEpandage>`

Code : *IAE.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FONCTION DANS LA CAMPAGNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La fonction de l'intervenant est le rôle attribué à l'intervenant lors d'une campagne d'épandage.

Lors d'un programme prévisionnel, il s'agit des intervenants prévus pour l'épandage. Lors d'un registre d'épandage, il s'agit des intervenants qui ont participé à l'épandage. Les intervenants sélectionnés sont issus de la liste des intervenants prévus dans le plan d'épandage.

Les fonctions possibles, administrées dans la SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Transporteur	Transporteur
2	Epandeur	Epandeur
3	Organisme indépendant	Organisme indépendant
4	Laboratoire	Laboratoire
5	Préleveur	Préleveur
6	Concepteur	Concepteur de l'étude préalable
7	Service instructeur	Service instructeur
8	Prestataire de suivi	Prestataire de suivi
9	Exploitant agricole	Exploitant agricole
10	Gestionnaire	Gestionnaire
11	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage

Concepteur de l'étude préalable :

Intervenant chargé d'élaborer une étude du suivi d'un plan d'épandage.

Epandeur :

Intervenant assurant l'épandage du produit sur une ou plusieurs parcelles.

Exploitant agricole :

L'exploitant agricole est le responsable de l'exploitation agricole.

Gestionnaire :

Etablissement prenant en charge la gestion de l'unité de production du produit d'épandage.

Inconnu :

Fonction inconnue.

Laboratoire :

Intervenant réalisant les analyses de sol et/ou de produits.

Maître d'ouvrage :

Etablissement ou organisme propriétaire de l'unité de production du produit d'épandage.

Organisme indépendant :

Intervenant assurant le suivi agronomique des épandages désigné par le préfet en accord avec la Chambre d'Agriculture dans un objectif de préservation de la qualité des sols, des cultures et des produits (Art 18 de l'arrêté du 8 janvier 1998).

Préleveur :

Intervenant effectuant le prélèvement d'échantillons de sol ou de produits.

Prestataire de suivi :

Intervenant chargé d'exécuter une prestation dans le cadre du suivi du plan d'épandage.

Service instructeur :

Intervenant service d'Etat auquel sont soumis les dossiers de plan d'épandage en vue de la déclaration ou de l'obtention d'une autorisation d'épandage.

Transporteur :

Intervenant assurant le transport d'un produit.

Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Fréquence maximale de rotation de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:FrqMaxRotationParcellePerimetre>*

Code : *PPP.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Unité de mesure :	<i>L'année</i>
Responsable :	<i>Producteur du produit d'épandage</i>
Précision absolue :	<i>L'année</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

Définition :

Nombre d'années minimal à respecter entre deux épandages du produit sur la parcelle du périmètre d'épandage.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Grandeur mesurée

Nom de la balise XML : *<sa_epr:GrandeurMesuree>*

Code : *VCP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
----------	------------------

Longueur : 1
Responsable : Producteur de la donnée
Valeur(s) : Code(s) SANDRE
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

La grandeur mesurée indique à l'aide de l'un des codes suivants s'il s'agit d'une concentration, d'un flux ou d'une biodisponibilité.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Flux	Flux
2	Concentration	Concentration
3	Biodisponibilité	Biodisponibilité

Biodisponibilité :

Quantité d'éléments mobilisables par une culture présente pendant l'épandage du produit ou celles effectuées après ce dernier jusqu'à plusieurs années. Il s'agit généralement d'une valeur moyenne indépendante du lieu d'épandage.

Concentration :

Quantité d'élément dans une quantité de produit donnée

Flux :

Quantité d'élément apporté durant une période donnée.

Le code 'inconnu' est non autorisé.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Grandeur mesurée sur le champ

Nom de la balise XML : <sa_epr:GrandeurMesureeChamp>

Code : VCC.4.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 1
Responsable : Producteur de données
Valeur(s) : Code(s) SANDRE
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

La grandeur mesurée indique à l'aide de l'un des codes suivants s'il s'agit d'une concentration, d'un flux ou d'une biodisponibilité.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Flux / surface	Flux par unité de surface
2	Concentration	Concentration
3	Flux	Flux par unité de temps
4	Biodisponibilité	Biodisponibilité par unité de surface

Biodisponibilité par unité de surface :

Quantité d'éléments mobilisables par une culture présente pendant l'épandage du produit ou celles effectuées après ce dernier jusqu'à plusieurs années rapportée à une unité de surface.

Concentration :

Quantité d'élément dans une quantité de produit donnée.

Exemple : 50 mg/kg

Flux par unité de surface :

Quantité d'élément apporté durant une période donnée rapportée à une unité de surface.

Exemple : 50 kg Phosphore /ha / an

Flux par unité de temps :

Quantité d'élément rapportée à une unité de temps.

Exemple : 5000 kg Phosphore / an

Le code 'inconnu' est non autorisé.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Grandeur réglementaire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:GrdeurReglementaire>*

Code : *VRP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La grandeur réglementaire indique à l'aide de l'un des codes suivants s'il s'agit d'une concentration, d'un flux, d'un flux par surface, ou d'une biodisponibilité.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Flux / surface	Flux par unité de surface
2	Concentration	Concentration
3	Flux	Flux par unité de temps
4	Biodisponibilité	Biodisponibilité par unité de surface

Biodisponibilité par unité de surface :

Quantité d'éléments mobilisables par une culture présente pendant l'épandage du produit ou celles effectuées après ce dernier jusqu'à plusieurs années rapportée à une unité de surface.

Concentration :

Quantité d'élément dans une quantité de produit donnée.

Exemple : 50 mg/kg

Flux par unité de surface :

Quantité d'élément apporté durant une période donnée rapportée à une unité de surface.

Exemple : 50 kg Phosphore /ha / an

Flux par unité de temps :

Quantité d'élément rapportée à une unité de temps.

Exemple : 5000 kg Phosphore / an

Le code 'inconnu' est non autorisé.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Heure de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:HeureAnalyse>*

Code : *ALR.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

L'heure de l'analyse d'effluent est l'heure indiquée à la minute près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Heure de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:HeureAnaSol>*

Code : *MDT.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *maximale*
Unité de mesure : *La minute*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Heure indiquée à la minute près à laquelle débute la mesure si elle s'étend sur une période ou date de la mesure si elle est ponctuelle.

L'heure de la mesure correspond soit à l'heure de constitution de l'échantillon si elle est faite sur un prélèvement, soit à l'heure de la mesure elle-même quand elle est réalisée in situ.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Heure du prélèvement d'effluents

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:HeurePrlvEffluent>*

Code : *PLE.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Heure</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>La minute</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

L'heure du début du prélèvement d'effluents indique seulement pour les prélèvements ponctuels, l'heure à la minute près à laquelle le prélèvement a été effectué.

Pour les prélèvements 24 heures cet attribut n'est pas renseigné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Heure du prélèvement de terre

Nom de la balise XML : *<sa_epr:HeurePrltTerre>*

Code : *PDT.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Heure</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>La minute</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

Définition :

L'heure du début du prélèvement d'effluents indique seulement pour les prélèvements ponctuels, l'heure à la minute près à laquelle le prélèvement a été effectué.

Pour les prélèvements 24 heures cet attribut n'est pas renseigné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Hygiénisation du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:HygienPdtEpannage>*

Code : *EPR.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>

Définition :

L'attribut Hygiénisation du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si le produit d'épandage a reçu un traitement par des procédés physiques ou chimiques, qui réduit à un niveau non détectable la présence de tous les

micro-organismes pathogènes dans un milieu (arrêté du 8 janvier 1998 sur l'épandage des boues d'épuration, articles 12 et 16).

Code	Mnémonique	Libellé
0	Produit non hygiénisé	Produit non hygiénisé
1	Produit hygiénisé	Produit hygiénisé

Instruction de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:InstrcParcellePerimetre>*

Code : *PPP.16.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Une parcelle est considérée comme instruite dans la mesure où elle est officiellement reconnue comme faisant partie du périmètre d'épandage par la préfecture dans un document émis par cette dernière (arrêté, récépissé de déclaration, courrier,...)

Code	Mnémonique	Libellé
0	non instruite	non instruite
1	instruite	instruite

instruite :

Une parcelle est instruite dès lors qu'elle est officiellement reconnue comme faisant partie du plan d'épandage après réception d'un document préfectoral (arrêté préfectoral, récépissé de déclaration, lettre courrier?)

non instruite :

Une parcelle n'est pas instruite dès lors qu'aucun document (arrêté préfectoral, récépissé de déclaration, lettre courrier?) n'a été reçu en provenance d'un service préfectoral attestant que cette parcelle fait partie du plan d'épandage.

Itinéraire technique habituel sur la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ItineraireParcellePerimetre>*

Code : *PPP.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

L'itinéraire technique habituel de la parcelle d'épandage détaille les caractéristiques générales du système de cultures sur la parcelle d'épandage (principales rotations, période d'implantation,...)

Les informations ayant un intérêt au regard de la problématique d'épandage sont à inscrire en priorité.

Cette information est décrite sous forme d'une description textuelle libre.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Libellé court du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbCourtParametre>*

Code : *PAR.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *10*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Libelle de l'établissement d'élevage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbEtablissementElevage>*

Code : *EDE.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ETABLISSEMENT D'ELEVAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Le libellé de l'établissement d'élevage est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Libellé de l'exploitation agricole

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbExpAgri>*

Code : *EXA.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Définition :

Le libellé de l'exploitation agricole est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant, c'est à dire l'INSEE ou le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Libellé de l'ouvrage d'entreposage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbOuvrageDepot>*
Code : *OEE.5.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *Gestionnaire de l'ouvrage d'entreposage*

Définition :

Le libellé de l'ouvrage d'entreposage est l'appellation courante de l'ouvrage de dépôt. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages.

Libellé de l'unité culturelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbUniteCulturale>*
Code : *UCU.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *UNITE CULTURALE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *Exploitation agricole*

Définition :

Le libellé de l'unité culturelle est l'appellation courante de l'unité. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Généralement, le libellé de l'unité culturelle reprendra le nom de l'exploitation agricole.

Les informations sur l'unité culturelle relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Libellé de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbUniteReference>*
Code : *URF.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Libellé SANDRE*

Définition :

Le libellé d'une unité de référence est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chaque unité de mesure qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'unité de référence auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des unités de référence.

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

libellé de la classe d'aptitude

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbClasseApt>*

Code : *CLT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CLASSE D'APTITUDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

L'aptitude à l'épandage de la parcelle du périmètre précise sous forme de codes la possibilité d'épandre le produit d'épandage concerné sur la parcelle du périmètre.

Les critères d'aptitudes regroupent les aspects environnementaux (sol,...) et réglementaires (distance aux habitations, pente,...).

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Inconnue
1	SC	Sans contrainte
2	ESC	Sous contrainte
3	EI	Interdit

Interdit :

L'épandage du produit fertilisant est interdit en raison de contraintes environnementales ou réglementaires

Sans contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible sans contrainte

Sous contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible avec des contraintes, notamment de doses, de cultures potentielles et/ou de période d'épandage

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Libellé de la parcelle culturale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbParcelleCulturale>*

Code : *PCU.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CULTURALE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Responsable : *Exploitation agricole*

Définition :

Le libellé de la parcelle culturale est l'appellation courante de la parcelle. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Généralement, le libellé de la parcelle culturale reprendra le lieu-dit de la localisation du champ.

Les informations relatives à la parcelle culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Libellé de la parcelle d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbParcelleEpandage>*

Code : *PAE.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Définition :

Le libellé de la parcelle d'épandage est l'appellation courante de la parcelle. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Généralement, le libellé de la parcelle d'épandage reprendra le lieu-dit de la localisation du champ.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Libellé de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbParcellePerimetre>*

Code : *PPP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

Le libellé de la parcelle du périmètre d'épandage est l'appellation courante de la parcelle. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Généralement, le libellé de la parcelle du périmètre reprendra le lieu-dit de la localisation du champ.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Libellé du champ

Nom de la balise XML : *<sa_epr:LbChamp>*

Code : *CHA.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CHAMP*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	100
Responsable :	Gestionnaire ayant constitué cette unité de référence.

Définition :

Le libellé du champ est l'appellation courante du champ. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Généralement, le libellé du champ intégrera le lieu-dit de localisation.

Les informations relatives au champ relèvent de la responsabilité du gestionnaire ayant constitué cette unité de référence.

Libellé du code TEF

Nom de la balise XML : <sa_sti:LbCdTEF>

Code : TEF.3.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : NOMENCLATURE TEF

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	150
Responsable :	Ministère de l'environnement
Valeur(s) :	Nomenclature TEF

Définition :

Le libellé du code TEF est le nom attribué à chaque catégorie d'activités polluantes définies au sein de par l'arrêté du 28 octobre 1975.

La nomenclature TEF relève de la responsabilité du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

Libellé du plan d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:LbPerimetreEpandage>

Code : PEG.5.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PERIMETRE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	100
Responsable :	Pétitionnaire du périmètre d'épandage

Définition :

Le libellé du périmètre d'épandage est le libellé explicite donné au périmètre d'épandage. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Ce libellé peut être différent du nom du produit d'épandage concerné par le périmètre d'épandage.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Libellé du point de suivi de l'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:LbPointSuivi>

Code : PSE.6.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100
Responsable : Producteur du produit d'épandage

Définition :

Le libellé du point de suivi de l'épandage est l'appellation courante du point de suivi.. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Le libellé du point de suivi peut reprendre le libellé de la parcelle sur laquelle il est situé.

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Libellé du produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:LbPdtEpandage>
Code : EPR.6.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100
Responsable : Producteur du produit d'épandage

Définition :

Le libellé du produit d'épandage est le nom explicite donné au produit d'épandage. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Libellé du type de culture

Nom de la balise XML : <sa_epr:LbTypeCulture>
Code : TDC.4.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE CULTURES
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100
Responsable : Agro EDI Europe

Définition :

Le libellé du type de cultures est l'appellation explicite affectée à chaque culture tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par Agro EDI Europe. (cf nomenclature de l'attribut « Code du type de culture »)

Libellé du type de production animale

Nom de la balise XML : <sa_epr:LbTypePdtAnimale>

Code : TPA.4.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE PRODUCTION ANIMALE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100

Définition : cf nomenclature de l'attribut « Code du type de production animale »

Libellé long de la méthode

Nom de la balise XML : <sa_par:LbLongMethode>
Code : MET.10.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : METHODE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 25
Responsable : SANDRE

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom de la méthode qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé long, nom de la méthode sur 25 caractères.

Il existe pour les paramètres un libellé long sur 25 caractères et un libellé court sur 10 caractères. Pour la méthode, une seule réduction de la longueur a été jugée nécessaire (et possible) à laquelle on a conservé le nom de libellé par souci d'harmonisation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Libellé long du paramètre

Nom de la balise XML : <sa_par:LbLongParametre>
Code : PAR.9.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 25
Responsable : SANDRE

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Lieu-dit de la parcelle du périmètre d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:LieuditParcellePerimetre>

Code : PPP.8.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100

Définition :

Le lieu-dit de la parcelle du périmètre d'épandage constitue un complément d'informations locales pour l'identification de la parcelle.

Lieu-dit où réside l'intervenant

Nom de la balise XML : <sa_int:LieuIntervenant>
Code : INT.12.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 35
Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Localisation précise du prélèvement d'effluents

Nom de la balise XML : <sa_pmo:LocPrecisePrlvEffluent>
Code : PLE.9.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EFFLUENT
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 80
Responsable : Producteur de données

Définition :

La localisation précise du prélèvement d'effluents est un texte de rédaction libre qui apporte toutes les précisions sur le lieu effectif du prélèvement. Par exemple, le point de mesure peut porter sur un équipement auquel cas, cet attribut indiquera dans quelle partie précise a été fait le prélèvement.

Les informations sur le prélèvement sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Mnémonique de l'intervenant

Nom de la balise XML : <sa_int:MnIntervenant>
Code : INT.8.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mnémonique de la classe d'aptitude

Nom de la balise XML : *<sa_epr:MnClasseApt>*

Code : *CLT.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CLASSE D'APTITUDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :

L'aptitude à l'épandage de la parcelle du périmètre précise sous forme de codes la possibilité d'épandre le produit d'épandage concerné sur la parcelle du périmètre.

Les critères d'aptitudes regroupent les aspects environnementaux (sol,...) et réglementaires (distance aux habitations, pente,...).

La liste des codes possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Inconnue
1	SC	Sans contrainte
2	ESC	Sous contrainte
3	EI	Interdit

Interdit :

L'épandage du produit fertilisant est interdit en raison de contraintes environnementales ou réglementaires

Sans contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible sans contrainte

Sous contrainte :

L'épandage du produit fertilisant est possible avec des contraintes, notamment de doses, de cultures potentielles et/ou de période d'épandage

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Mnémonique du type de culture

Nom de la balise XML : *<sa_epr:MnTypeCulture>*

Code : *TDC.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE CULTURES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *Agro EDI Europe*

Définition :

Le mnémonique du type de cultures est un libellé associé à chaque culture possible tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par AgroEDI Europe. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

(cf nomenclature de l'attribut « Code du type de culture »)

Mnémonique du type de production animale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:MnTypePdtAnimale>*

Code : *TPA.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE PRODUCTION ANIMALE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :

Le mnémonique du type de production animale est un libellé associé à chaque culture possible tel que défini dans la nomenclature suivante administrée par le SANDRE. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

(Cf nomenclature de l'attribut « Code du type de production animale »)

Modalités de surveillance du plan d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ModSurveillancePlanEpandage>*

Code : *PEG.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

Les modalités de surveillance du plan d'épandage sont toutes les actions prises pour réaliser et assurer la surveillance de l'épandage, autre que celles relevant des fréquences d'analyses de terre et du produit.

Celles-ci portent notamment sur les précautions qui pourraient contribuer à cette surveillance.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Mode d'obtention de la valeur caractéristique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ModeObtentionValeur>*

Code : *VCP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur de la donnée*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention de la mesure précise, par l'un des codes suivants, les modalités pour obtenir la valeur caractéristique.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Calculé	Calculé
2	Estimé	Estimé

Calculé :

La valeur caractéristique est calculée à partir de mesures

Estimé :

La valeur caractéristique est estimée à partir d'une expertise.

La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:ObtentionCoordOuvrageDepollution>*

Code : *ODP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de dépollution.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Mode d'obtention des coordonnées du site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ObtentionCoordSiteIndustriel>*

Code : *STI.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du site industriel.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Nature de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:NatureAnalyse>*

Code : *ALR.30.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*

Définition :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Estimé	Analyse estimée
2	Mesuré	Analyse mesurée

Analyse estimée :

Une analyse (ou résultat d'analyse) est qualifiée d'estimée lorsque le produit concerné n'a fait l'objet d'aucune action de détermination de cette valeur du paramètre par le biais d'une technique de mesure. Une analyse estimée est issue uniquement d'un procédé d'approximation s'appuyant sur des règles prédéfinies de détermination de la valeur du paramètre concerné.

Analyse mesurée :

Une analyse est dite « mesurée » lorsque celle-ci a été obtenue à partir d'une réelle action de détermination du paramètre recherché sur le produit à l'aide de techniques et de modes opératoires d'analyse.

Nature de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NatureAnaSol>*

Code : *MDT.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*

Définition :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Estimé	Analyse estimée
2	Mesuré	Analyse mesurée

Analyse estimée :

Une analyse (ou résultat d'analyse) est qualifiée d'estimée lorsque le produit concerné n'a fait l'objet d'aucune action de détermination de cette valeur du paramètre par le biais d'une technique de mesure. Une analyse estimée est issue uniquement d'un procédé d'approximation s'appuyant sur des règles prédéfinies de détermination de la valeur du paramètre concerné.

Analyse mesurée :

Une analyse est dite « mesurée » lorsque celle-ci a été obtenue à partir d'une réelle action de détermination du paramètre recherché sur le produit à l'aide de techniques et de modes opératoires d'analyse.

Nature de la file

Nom de la balise XML : *<sa_odp:NatureFile>*

Code : *FIL.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La nature de la file indique à l'aide de l'un des codes suivants si la file est une file eau, boue ou de huiles/grasses.

Code	Mnémonique	Libellé
0	inconnue	Nature de la file inconnue
1	Eau	File eau
2	Boue	File boue
3	Huiles,grasses	File huiles, grasses
4	Odeur	Odeur
5	Sable	Sables
6	Refus de dégrillage	Refus de dégrillage
7	matières de vidange	Matières de vidange
8	eaux pluviales	Eaux pluviales

Les information sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Nature de la procédure

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NatProcedure>*
Code : *DAP.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé alternative-1*

Définition :

La nature de la procédure précise le contexte réglementaire auquel se rattache l'acte administratif du plan d'épandage.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	EAU	Loi sur l'Eau
2	ICPE	Loi sur les Installations Classées pour l'Environnement
3	RSD	Règlement Sanitaire Départemental
4	Homologation	Homologation
5	Normalisation	Normalisation
6	Autres	Autres

Homologation :

Démarche permettant de garantir l'usage d'un produit adapté aux besoins sol/plante et avec des garanties environnementales (connaissances des éléments traces : métalliques, organiques, pathogènes ; conseil d'une dose d'emploi raisonnée et adaptée).

Loi sur l'Eau :

L'acte administratif suit la réglementation relative à la loi sur l'eau. Cette nature concerne les déchets urbains.

Loi sur les Installations Classées pour l'Environnement :

L'acte administratif suit la réglementation relative aux Installations Classées pour l'Environnement. Cette nature concerne les déchets industriels et les effluents agricoles soumis à cette réglementation.

Normalisation :

Démarche relative à la conformité d'un produit par rapport à une norme rendue d'application obligatoire. La conformité donne à ce produit le statut de produit commercial qui n'est plus soumis qu'aux règles de bonnes pratiques agricoles (par exemple, limitations quantitatives prévues par la directive "nitrates").

Règlement Sanitaire Départemental :

L'acte administratif est élaboré dans le cadre du règlement Sanitaire Départemental. Cette nature concerne les effluents agricoles.

Les informations relatives aux actes administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire de l'acte administratif.

Nature du flux

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:NatureFlux>*
Code : *CXN.7.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	1
Responsable :	Producteur de données
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Chaque flux est caractérisé par sa nature qui est soit liquide, boueuse ou autre, codée de la façon suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Nature de flux inconnu
1	Eau	Eau
2	Boue	Boue
3	Huiles, graisses	Huiles, graisses
4	Sables	Sables
5	Refus de dégrillage	Refus de dégrillage
6	Matières de vidange	Matières de vidange
7	Produits de curage	Produits de curage
8	Effluents agricoles	Effluents agricoles
9	PHN	Produits Homologués, Normalisés
10	Sous-produits	Sous-produits industriels

es informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Nature du produit d'épandage

Nom de la balise XML : `<sa_epr:NaturePdtEpandage>`

Code : *EPR.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	8
Responsable :	Producteur du produit d'épandage
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE

Définition :

La nature du produit d'épandage décrit le type de produit concerné par le périmètre d'épandage.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Certains types de produits sont décrits dans la liste des déchets établie en application de l'article 1, point a) de la directive 75/442/CEE du conseil relative aux déchets et de l'article 1er, paragraphe 4 de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux (indiqué avec UE).

Certains types de produits sont décrits dans la norme européenne EN 12 832 (indiqué avec CEN).

Code	Mnémonique	Libellé
1	BOUE EPURATION	BOUE D'EPURATION
1.1	boue epuration epaissie	boue d'épuration épaissie
1.1.1	boue epaissi gravitaire	boue d'épuration épaissie gravitairement
1.1.2	boue epaissi mecanique	boue d'épuration épaissie mécaniquement
1.2	boue epuration deshydrate	boue d'épuration déshydratée
1.2.1	boue deshydrate filtre pr	boue d'épuration déshydratée par filtre presse
1.2.1.1	boue desh filtre pr chaul	boue d'épuration déshydratée par filtre presse chaulée
1.2.1.2	boue desh fil non chaule	boue d'épuration déshydratée par filtre presse non chaulée
1.2.2	boue desh filtre bande	boue d'épuration déshydratée par filtre bande

1.2.2.1	boue desh filtre bande ch	boue d'épuration déshydratée par filtre bande chaulée
1.2.2.2	boue desh f. b. non chaul	boue d'épuration déshydratée par filtre bande non chaulée
1.2.3	boue desh centrifugeuse	boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse
1.2.3.1	boue desh centrif chaule	boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse chaulée
1.2.3.2	boue desh centrif non cha	boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse non chaulée
1.2.4	boue desh autre procede	boue d'épuration déshydratée par un autre procédé
1.2.4.1	boue desh autre proc chau	boue d'épuration déshydratée par un autre procédé chaulée
1.2.4.2	bou desh autr prc non cha	boue d'épuration déshydratée par un autre procédé non chaulée
1.3	boue seche naturellement	boue d'épuration séchée naturellement
1.3.1	boue sech natur chaulee	boue d'épuration séchée naturellement chaulée
1.3.2	boue sech natur non chaul	boue d'épuration séchée naturellement non chaulée
1.4	boue sechee thermiquement	boue d'épuration séchée thermiquement
1.4.1	boue sechee therm. Chaule	boue d'épuration séchée thermiquement chaulée
1.4.2	boue seche therm. non cha	boue d'épuration séchée thermiquement non chaulée
1.5	boue de désencrage	boue de désencrage
1.6	boue de lagune	boue de lagune
1.7	Boue de lit à rhizophites	Boue de lit à rhizophites
1.8	boue brut ss traitement	Boue brute sans traitement
2	EFFLUENT AGRICOLE	EFFLUENT AGRICOLE
2.1	Fumier	Fumier
2.1.1	Fumier très compact	Fumier très compact
2.1.1.1	fumier tr compact lit acc	Fumier très compact de litière accumulée
2.1.1.2	fumier tr compact autre	Fumier très compact (autre que litière accumulée)
2.1.2	Fumier compact	Fumier compact
2.1.2.1	fumier compact etable ent	Fumier compact étable entravée
2.1.3	Fumier mou à compact	Fumier mou à compact
2.1.4	Fumier mou	Fumier mou
2.1.5	Fumier très mou	Fumier très mou
2.10	Eaux vertes	Eaux vertes (aire d'attente / quais des bêtes)
2.11	Effluents viticoles	Effluents viticoles
2.12	Fientes	Fientes
2.12.1	Fientes fraîches	Fientes fraîches
2.12.2	Fientes sèches	Fientes sèches
2.2	Purin	Purin
2.2.1	Purin dilué	Purin dilué
2.2.2	Purin (étable entravée)	Purin (étable entravée)
2.3	Jus d'écoulement	Jus d'écoulement
2.4	Eaux lavage (veaux)	Eaux lavage (veaux)
2.5	Lixiviat	Lixiviat
2.6	Lisier	Lisier
2.6.1	Lisier dilué	Lisier dilué
2.6.2	Lisier très dilué	Lisier très dilué
2.6.3	Lisier pâteux plate-form	Lisier pâteux (plate-forme)
2.6.4	Lisier pâteux fosse	Lisier pâteux (fosse)
2.7	Eaux brunes	Eaux brunes
2.8	Jus de silos	Jus de silos
2.9	Eaux blanches	Eaux blanches (avec ou sans recyclage)
3	SOUS-PRODUIT	SOUS-PRODUIT
3.1	Broyât de déchets verts	Broyât de déchets verts
3.10	Boue de décarbonatation	Boue de décarbonatation
3.11	Phosphate de chaux	Phosphate de chaux
3.12	Gypse	Gypse
3.13	Eaux terreuses	Eaux terreuses
3.14	Terre de décantation	Terre de décantation
3.15	Jus de carreaux	Jus de carreaux
3.16	Eau épurée	Eau épurée
3.17	Soluble de pomme de terre	Soluble de pomme de terre
3.18	Pelure	Pelure
3.19	Ecume	Ecume
3.2	Drêches	Drêches
3.20	Mat. Stercor abattoir	Matières stercoraires d'abattoir
3.3	Eaux résiduaires	Eaux résiduaires (notamment eaux de sucreries)
3.4	Jus d'herbes	Jus d'herbes
3.5	Terre de diatomée	Terre de diatomée
3.6	Vinasse	Vinasse
3.7	Concentrat	Concentrat

3.8	Cendres	Cendres
3.9	Levures	Levures
4	Compost	Compost
4.1	Compost boue epuration	Compost de boue d'épuration
4.1.1	Compost boue epuration ch	Compost de boue d'épuration chaulée
4.1.2	comp. Boue epur non chau	Compost de boue d'épuration non chaulée
4.10	Compost de fientes	Compost de fientes
4.11	Compost fiente MV	Compost de fientes et matières végétales
4.2	Compost de fumier	Compost de fumier
4.3	Compost de lisier	Compost de lisier
4.4	Compost de déchets verts	Compost de déchets verts
4.5	Compost de FFOM	Compost de FFOM
4.6	Comp. Dech vert et FFOM	Compost de déchets vert et de FFOM
4.7	Comp. Ss pdt industriels	Compost à base de sous-produits industriels
4.8	Compost fum MV	Compost de fumier et matières végétales
4.9	Compost lisier MV	Compost de lisier et matières végétales
5	Autres	Autres

Boue de décarbonatation :

Résidus issus de l'extraction du carbonate de calcium d'un produit principal.

Broyât de déchets verts :

Déchets verts broyés et fermentés.

Cendres :

Résidus solides restant après combustion de matières carbonées

Compost :

Produit stable, hygiénisé, riche en humus, résultant du mélange de résidus divers d'origine végétale ou animale, mis en fermentation lente afin d'assurer la décomposition des matières organiques

Compost de boue d'épuration :

Boue transformée en forme stable et valorisable par une méthode de compostage (CEN). Il s'agit généralement d'un mélange de boues et de produits ligneux, stabilisé par fermentation

Drêches :

Sous-produit de l'industrie de la levure

Eau épurée :

Eau ayant fait l'objet d'une épuration, précisée eau urbaine ou eau industrielle

Eaux résiduaires (notamment eaux de sucreries) :

Effluents décantés et traités. Epandues l'été par fertirrigation.

Eaux terreuses :

Effluents de sucrerie contenant l'eau de lavage de betteraves et la terre adhérente. Epandus lors de la campagne sucrière.

Ecume :

Sous-produit de la fabrication de sucre.

Effluents viticoles :

Sous-produits issus de la culture de la Vigne ou d'un processus de vinification

Gypse :

Sulfate de calcium déshydraté, issu de l'attaque acide d'un minéral.

Jus de carreaux :

Effluents résultant du déchargement de la lagune lors de son stockage avant séchage.

Jus d'herbes :

Jus de pressage des déchets végétaux d'une sucrerie (collets, adventices).

Levures :

Sous-produit de l'industrie pharmaceutique.

Pelure :

Sous-produit résultat de l'opération d'épluchage de matières premières.

Phosphate de chaux :

Sous-produit du traitement de fumée

SOUS-PRODUIT :

Produits découlant nécessairement de la fabrication ou du traitement de produits dits principaux et qui peuvent ou non être valorisés.

Terre de décantation :

Sous-produit issu de la séparation par gravité de particules solides en suspension dans un liquide.

Terre de diatomée :

Sous-produit de la filtration

Vinasse :

Sous-produit de distillerie

Les informations sur le produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de déchet ou d'effluents.

Nature du système de traitement d'eaux usées

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NatureSystTraitementEauxUsees>*

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE TRAITEMENT D'EAUX USEES*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>1</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

La nature du système de traitement d'eaux usées sera identifiée selon la nature de son maître d'ouvrage. Ainsi, la station sera industrielle si son maître d'ouvrage est un établissement industriel et urbaine si son maître d'ouvrage est une collectivité territoriale : commune, syndicat intercommunal,... Elle sera agricole lorsque son maître d'ouvrage est un usager agricole.

Quand un système de traitement d'eaux usées a une co-maîtrise d'ouvrage, sa nature sera celle du maître d'ouvrage majoritaire.

La nature de la station sera indiquée à l'aide de l'un des codes suivants :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Nature du système de traitement inconnue
1	Urbaine	Système de traitement urbain
2	Industrielle	Système de traitement industriel
3	Agricole	Système de traitement agricole

Système de traitement agricole :

Le système de traitement d'eaux usées est agricole si son maître d'ouvrage est un usager agricole.

Système de traitement industriel :

Le système de traitement d'eaux usées est industrielle si son maître d'ouvrage est un établissement industriel.

Système de traitement urbain :

Le système de traitement d'eaux usées est urbaine si son maître d'ouvrage est une collectivité territoriale : commune, syndicat intercommunal,...

Les informations sur les systèmes de traitement des eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Nature générale du terrain de l'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NatureTerrainEpandage>*

Code : *PEG.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*

Définition :

La nature générale du terrain de l'épandage est un texte libre précisant les principales caractéristiques du ou des terrains couverts par le périmètre d'épandage.

Les informations relèvent généralement des caractéristiques pédologiques du terrain.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Nature juridique de l'établissement d'élevage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NatJuridiqueEtablissementElevage>*

Code : *EDE.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ETABLISSEMENT D'ELEVAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur de données*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La nature juridique de l'établissement d'élevage précise, à l'aide des codes SANDRE suivants, les caractéristiques juridiques de l'établissement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	ICPE	Loi sur les Installations Classées pour l'Environnement
2	RSD	Règlement Sanitaire Départemental
3	Autres	Autres

Loi sur les Installations Classées pour l'Environnement :

L'établissement d'élevage est soumis à la réglementation relative aux Installations Classées pour l'Environnement.

Règlement Sanitaire Départemental :

L'établissement d'élevage est soumis au règlement Sanitaire Départemental.

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:ImmoIntervenant>*
Code : *INT.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Nom de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:NomIntervenant>*
Code : *INT.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Nom de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:NomOuvrageDepollution>*
Code : *ODP.4.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

Le nom des stations d'épuration est le nom usuel de la station en minuscule accentuées, généralement celui de l'agglomération dont elle traite les effluents.

Quand plusieurs stations existent sur la même agglomération, le nom est à compléter d'une indication cardinale (Est, Ouest, Nord, Sud) ou du nom du lieu dit où se situe la station. Le nom de l'agglomération sera séparé de l'indication complémentaire par un '/' (slash).

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Nom de la Commune

Nom de la balise XML : *<sa_com:LbCommune>*

Code : *COM.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>INSEE</i>
Majuscule/minuscule :	<i>Majuscule</i>

Définition :

Le nom associé à chaque commune est celui attribué par l'INSEE.

L'article éventuel de la commune n'apparaît pas dans le nom en clair, il est précisé dans une variable annexe.

Nom de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbFractionAnalysee>*

Code : *FAN.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>50</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Nom de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomMethode>*

Code : *MET.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Nom du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomParametre>*

Code : *PAR.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du paramètre est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Nom du site industriel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NomSiteIndustriel>*

Code : *STI.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Le nom du site industriel est le nom du site géographique ou bien la raison sociale de l'établissement qui occupe le site à la date de validité des données sur le site.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Nom du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbSupport>*

Code : *SUP.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *40*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Nom international de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:NomInternationalIntervenant>*

Code : *INT.19.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*
Accentué : *Non*

Définition :

Le nom international de l'intervenant est le libellé anglais de l'intervenant. Cette information est optionnelle et permet une utilisation de la liste des intervenants dans d'autres pays.

Nom international de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntUniteReference>*

Code : *URF.11.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

Le nom international d'une unité de référence est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour l'unité de mesure. Il s'agit généralement du nom anglais de l'unité de mesure.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'une unité de référence auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des unités de référence.

Nom international de la fraction analysée (Anglais)

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntFractionAnalysee>*

Code : *FAN.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Nom international de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntMethode>*

Code : *MET.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom international de la méthode est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour la méthode. Il s'agit généralement du nom anglais de la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

Nom international du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntParametre>*

Code : *PAR.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom international du paramètre est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le paramètre. Il s'agit généralement du nom anglais du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Nom international du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntSupport>*

Code : *SUP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Définition :

Le nom international du support est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le support. Il s'agit généralement du nom anglais du support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Nombre d'analyse minimale sur le point de suivi

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NbreMinAnaPointSuivi>*

Code : *FAS.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Fréquence d'analyse de sol*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Unité de mesure : *Nombre d'analyses*

Définition :

Le nombre d'analyse minimale sur le point de suivi est le nombre d'analyses par paramètre qu'il est prévu de réaliser au minimum sur un point de suivi intégré au plan d'épandage.

Il s'agit généralement d'une information théorique respectant les contraintes environnementales et réglementaires, tel que définies dans le(s) dossier(s) administratif(s).

Cette information relève de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Nombre d'analyse prévue sur le produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NbreAnaPrevuPdt>*

Code : *FAP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Fréquence d'analyse du produit*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur de produit d'épandage*
Unité de mesure : *Nombre d'analyses*

Définition :

Le nombre d'analyse prévue sur le produit est le nombre total d'analyses par paramètre qu'il est prévu de réaliser sur le produit d'épandage dans le cadre du plan d'épandage.

Il s'agit généralement d'une information théorique respectant les contraintes environnementales et réglementaires, tel que définies dans le(s) dossier(s) administratif(s).

Cette information relève de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Nombre d'épandages du produit dans le champ

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NbreEpandagePdtChamp>*

Code : *VCC.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteurs de données*
Unité de mesure : *Nombre d'épandage du(es) produit(s) dans le champ*

Définition :

Le nombre d'épandage du ou des produit(s) dans le champ indique le nombre total d'apports du produit d'épandage durant la période de référence qui a été pris en compte pour déterminer la valeur caractéristique du champ.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Nombre de mesure effectuée pour caractériser la valeur

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NbreMesure>*
Code : *VCP.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur de la donnée*
Unité de mesure : *Nombre d'analyses*

Définition :

Le nombre de mesure indique le nombre total de mesures qui a été effectué et qui a été pris en compte pour déterminer la valeur caractéristique du produit d'épandage.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Numéro cadastral

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NumCada>*
Code : *PCA.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CADASTRALE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *4*
Responsable : *Direction Générale des Impôts*

Définition :

Le numéro cadastral est un code identifiant de manière unique une parcelle cadastrale au sein d'une section d'un plan cadastral.

Cette information est sous la responsabilité de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Numéro de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:NumeroAnalyse>*
Code : *ALR.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*
Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	6
Responsable :	Producteur de données
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le numéro de l'analyse d'effluents est un code numérique attribué par le producteur de données pour distinguer chaque analyse effectuée sur un prélèvement.

Il s'agit d'un identifiant partiel qu'il faut concaténer avec l'identifiant du prélèvement auquel se rattache l'analyse pour être complet.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Numéro de la commune

Nom de la balise XML : *<sa_com:CdCommune>*

Code : *COM.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	5
Responsable :	INSEE
Longueur impérative :	Oui
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le numéro de la commune est le numéro INSEE de la commune basé sur 5 caractères. Pour les communes de métropoles, les deux premiers caractères correspondent au numéro du département auquel la commune appartient. Pour les DOM, les trois premiers caractères correspondent au code du département auquel la commune appartient.

Il est à noter que ce numéro de la commune est au format caractère afin de gérer les communes de la Corse (2A et 2B).

Cette information relève de la responsabilité de l'INSEE.

Numéro de la file

Nom de la balise XML : *<sa_odp:NumFile>*

Code : *FIL.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FILE*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	3
Responsable :	Agences de l'eau
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le numéro de la file est un code qui désigne de façon univoque une file au sein d'un système de traitement d'eaux usées.

Les information sur les systèmes de traitement d'eaux usées relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Numéro du lot de produit

Nom de la balise XML : *<sa_epr:NumLotPdt>*
Code : *LPE.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE*
Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *10*
 Responsable : *Producteur du lot de produit*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro du lot de produit est un code sans signification attribué par le producteur du produit pour identifier de manière unique le lot de produit.

Au plan national, un lot de produit sera identifié par 'le code du produit d'épandage' + 'numéro du lot de produit' ou par 'le code du produit d'épandage' + 'date de début de production du lot' + 'date de fin de production du lot'.

Les informations sur le lot de produit d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Origine du code de l'intervenant

Code : *INT.21.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identification dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

Codification SANDRE :

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

Codification SIRET :

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

Origine du produit d'épandage

Nom de la balise XML : `<sa_epr:OriginePdtEpandage>`

Code : *EPR.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *5*

Définition :

L'origine du produit désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la provenance du produit d'épandage, en cohérence avec le type d'unité de production.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Agricole	Produit d'origine agricole
1.1	Bovin	Bovin
1.10	Cave viticole	Cave viticole
1.2	Ovin	Ovin
1.3	Caprin	Caprin
1.4	Equidé	Equidé
1.5	Porcin	Porcin
1.6	Lapin	Lapin
1.7	Volaille	Volaille
1.7.1	Poule	Poule
1.7.2	Dinde	Dinde
1.7.3	Pintade	Pintade
1.7.4	Canard	Canard
1.7.5	Oie	Oie
1.8	Champignonnière	Champignonnière
1.9	Fromagerie	Fromagerie
2	Industrie	Produit d'origine industrielle
3	Urbain	Produit d'origine urbaine

Bovin :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de bovins

Canard :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de canards

Caprin :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage d'ovins

Cave viticole :

Produit issu de la culture de la vigne ou de la vinification.

Dinde :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de dindes

Equidé :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage équine

Fromagerie :

Produit issu de la fabrication de fromages

Lapin :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de lapins

Oie :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage d'oies

Ovin :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage d'ovins

Pintade :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de pintades

Porcin :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de porcins

Poule :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de poules, coqs, poulets.

Produit d'origine agricole :

Produit d'origine agricole

Produit d'origine industrielle :

Produit d'origine industrielle

Produit d'origine urbaine :

Produit d'origine urbaine

Volaille :

Produit d'origine agricole, issu de l'élevage de volailles

Paramètre calculé

Nom de la balise XML : *<sa_par:ParametreCalcule>*

Code : *PAR.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>1</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

Un paramètre est calculé lorsque son élaboration est issue d'un calcul à partir d'un ou plusieurs paramètres élémentaires.

Les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Elementaire	Paramètre élémentaire
1	Calculé	Paramètre calculé

Paramètre calculé :

Un paramètre est calculé lorsque son élaboration est issue d'un calcul à partir d'un ou plusieurs paramètres élémentaires.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres.

Parcelle épandue durant la campagne d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ParcelleEendue>*

Code : *PAE.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La parcelle épandue durant la campagne d'épandage précise si la parcelle a été (ou n'a pas été) épandue durant la campagne d'épandage.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Eendue	Parcelle épandue durant la campagne
2	Non Eendue	Parcelle non épandue (mais prévue dans le programme prévisionnel)

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Parcelle prévue dans le programme prévisionnel

Nom de la balise XML : *<sa_epr:PrgPrevisionParcelleEendue>*

Code : *PAE.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*

Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

La parcelle prévue dans le programme prévisionnel précise si la parcelle est (ou a été) prévue dans le cadre d'un programme prévisionnel.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Prévue	Parcelle prévue dans le programme prévisionnel
2	Non prévue	Parcelle non prévue dans le programme prévisionnel

Parcelle non prévue dans le programme prévisionnel :

Parcelle non prévue dans le programme prévisionnel mais épandu lors de la campagne.

Parcelle prévue dans le programme prévisionnel :

Parcelle prévue dans le programme prévisionnel

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Plan de localisation des parcelles

Nom de la balise XML : <sa_epr:PlanLocalParcelle>

Code : CAE.6.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CAMPAGNE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format : Objet Graphique

Responsable : Producteur du produit d'épandage

Définition :

Le plan de localisation des parcelles est une carte localisant l'ensemble des parcelles d'épandage concernées par la campagne d'épandage.

Le plan est réalisé à une échelle pertinente qui sera précisé pour chaque campagne. Il s'agit généralement du 1/50 000ième.

Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Préconisation à l'utilisation du produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:PreconisationEpandage>

Code : CAE.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CAMPAGNE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : Producteur du produit d'épandage

Définition :

La préconisation à l'utilisation du produit d'épandage est un descriptif précisant les spécifications générales d'épandage du produit d'épandage (recommandations,...).

Les informations relatives à la campagne d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Préfixe de la section cadastrale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:PfixeSectionCada>*

Code : *PCA.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CADASTRALE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *3*

Responsable : *Direction Générale des Impôts*

Définition :

Le préfixe de la section cadastrale permet de préciser le code de la commune absorbée lorsque la section est fusionnée avec une autre commune.

Si la section appartient à la commune absorbante, il est indiqué "000".

Cette information est sous la responsabilité de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Présence d'un homogénéisateur

Nom de la balise XML : *<sa_epr:PresHomogeneisateur>*

Code : *OEE.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

La présence d'un homogénéisateur précise si le silo de stockage est équipé d'un homogénéisateur permettant de brasser les boues liquides avant leur épandage. Cet équipement permet d'épandre un produit de siccité homogène durant toute une campagne d'épandage.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	inconnu	Inconnu
1	Présence	Présence d'un homogénéisateur
2	Absence	Absence d'homogénéisateur

Absence d'homogénéisateur :

L'ouvrage d'entreposage n'est pas équipé d'un homogénéisateur.

Présence d'un homogénéisateur :

L'ouvrage d'entreposage est équipé d'un homogénéisateur.

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de l'ouvrage.

Profondeur maximale de l'échantillon

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ProfMaxEchantillonTerre>*

Code : *PDT.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le centimètre</i>

Définition :

La profondeur maximale de ou des échantillons utilisés pour la mesure de terre est la plus grande distance mesurée ou estimée entre le sol et la partie inférieure de(s) échantillon(s) de terre.

La profondeur est indiquée en centimètres avec une précision maximale du centimètre. L'information est indiquée en valeurs positives relatives vis à vis dusol

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement..

Profondeur minimale de l'échantillon

Nom de la balise XML : *<sa_epr:ProfMinEchantillonTerre>*

Code : *PDT.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le centimètre</i>

Définition :

La profondeur minimale de ou des échantillon(s) est la plus petite distance mesurée ou estimée entre le sol et la partie supérieure de(s) échantillon(s) de terre.

La profondeur est indiquée en centimètres avec une précision maximale du centimètre. L'information est indiquée en valeurs positives relatives vis à vis dusol

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : *<sa_odp:ProjCoordOuvrageDepollution>*

Code : *ODP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DE POLLUTION*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	2
Responsable :	Agences de l'eau / ADEME
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de dépollution. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées des ouvrages de dépollution seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéo :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique
31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

ED 50 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS72G

ED50 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30

ED50 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31

ED50 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32

Guadeloupe Saint-Anne :

Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20

Guadeloupe St anne géographique :

Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO

Guyane CSG67 géographique :

Equivalent EDIGEO : CSG67GEO

Guyane CSG67UTM21 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21

Guyane CSG67UTM22 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22

Lambert I Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB1C

Lambert I Nord :

Equivalence EDIGEO : LAMB1

Lambert II Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB2C

Lambert II Centre :

Equivalence EDIGEO : LAMB2

Lambert II Etendu :

Equivalence EDIGEO : LAMBE

Lambert III Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB3C

Lambert III Sud :

Equivalence EDIGEO : LAMB3

Lambert IV Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB4C

Lambert IV Corse :

Equivalence EDIGEO : LAMB4

Lambert 93 :

Equivalence EDIGEO : LAMB93

Martinique Fort Desaix :

Equivalence EDIGEO : MART38UTM20

Mayotte Combani :

Equivalence EDIGEO : COMBANI

Mayotte Combani géographique :

Equivalent EDIGEO : MAY050GEO

NTF Géographique - Greenwich :

Equivalence EDIGEO : NTFG

NTF Géographique - Paris :

Equivalence EDIGEO : NTFP

Projection inconnue :

Sans équivalence EDIGEO

Réunion Gauss Laborde :

Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL

Réunion 1947 géographique :

Equivant EDIGEO : REUN47GEO

Saint Pierre et Miquelon :

Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21

St Pierre et Miquelon 1950 géographique :

Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

WGS 72 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS84G

WGS 84 géographique :

Equivalence EDIGEO : ED50G

WGS72 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W72

WGS72 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W72

WGS72 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W72

WGS84 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W84

WGS84 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W84

WGS84 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W84

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Projection des coordonnées du site industriel

Nom de la balise XML : `<sa_epr:ProjCoordSiteIndustriel>`

Code : *STI.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	2
Responsable :	Agences de l'eau
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du site industriel. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées des sites industriels seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature administrée par le SANDRE (nomenclature identique à celle présente pour l'attribut « Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt »)

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion

Nom de la balise XML : <sa_cxn:ProportionEffluentAmont>

Code : CXN.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Producteur de données
Précision absolue :	1 %
Type de précision absolue :	Maximale
Précision relative :	1 %
Type de précision relative :	Maximale
Unité de mesure :	%

Définition :

La proportion d'effluents produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion indique en pourcentage la part des effluents d'une nature donnée produits par l'ouvrage amont qui passe par la connexion.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Qualification de l'instruction

Nom de la balise XML : <sa_epr:QualifInstruction>

Code : DAP.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	2
Responsable :	Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE

Définition :

La qualification de l'instruction précise la procédure retenue pour l'instruction du dossier administratif.

Dans le cadre du dictionnaire technique sur le plan d'épandage du SANDRE, cette information de qualification se limite aux principales types de qualifications possibles, sans détailler toutes les qualifications existantes dans la législation.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Autorisation	Autorisation
2	Déclaration	Déclaration
3	Régularisation	Régularisation
4	Complémentaire	Complémentaire
5	Autres	Autres

Autorisation :

Procédure d'autorisation. Elle regroupe notamment l'ensemble des procédures d'autorisation de la loi sur l'Eau (article 2), d'autorisation liée au prélèvement d'eau potable (décret 89.3), les autorisations provisoires et groupées, les renouvellements d'une autorisation, les autorisations ICPE

Autres :

Autres procédures : retrait d'une autorisation, suspension administrative ou judiciaire.

Complémentaire :

Arrêté complémentaire

Déclaration :

Procédure de déclaration. Elle regroupe les procédures de déclaration de la loi sur l'Eau et les déclarations ICPE

Régularisation :

Procédure de régularisation selon l'article 40 et 41.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Quantité de matières sèches de l'épandage sur la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:QteMSEpandageParcelle>*

Code : *PAE.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le kilogramme*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le kilogramme de matières sèches*

Définition :

La quantité de matières sèches de l'épandage sur la parcelle est la quantité de produits qu'il est prévu d'épandre dans le cas d'un programme prévisionnel ou qui a été épandu dans le cas d'un registre d'épandage.

La quantité de matières sèches de l'épandage s'exprime en kilogrammes de matières sèches.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Quantité de produit brut de l'épandage sur la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:QtePdtBrutEpandageParcelle>*

Code : *PAE.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Parcelle d'épandage sur laquelle le lot est épandu*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le kilogramme*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le kilogramme*

Définition :

La quantité de produit brut de l'épandage sur la parcelle est la quantité de produits qu'il est prévu d'épandre dans le cas d'un programme prévisionnel ou qui a été épandu dans le cas d'un registre d'épandage.

La quantité de produit brut de l'épandage s'exprime en kilogrammes de produit brut.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Quantité de produit brut de l'épandage sur la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:QtePdtBrutEpandageParcelle>*

Code : *PAE.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Précision absolue : *Le kilogramme*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le kilogramme*

Définition :

La quantité de produit brut de l'épandage sur la parcelle est la quantité de produits qu'il est prévu d'épandre dans le cas d'un programme prévisionnel ou qui a été épandu dans le cas d'un registre d'épandage.

La quantité de produit brut de l'épandage s'exprime en kilogrammes de produit brut.

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Quantité de produit brut réalisée par lot

Nom de la balise XML : *<sa_epr:QtiteLotPdt>*

Code : *LPE.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Lot du produit d'épandage*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Quantité de produit brut réalisée par lot, exprimée en kilogramme de produit brut avec réactifs.

Quantité de produit brut réalisée par lot

Nom de la balise XML : *<sa_epr:QtiteLotPdt>*

Code : *LPE.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

Quantité de produit brut réalisée par lot, exprimée en kilogramme de produit brut avec réactifs.

Quantité de produits d'épandage maximale par an

Nom de la balise XML : <sa_epr:QtePdtEpandageMaxAnnuel>

Code : PPP.11.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format : Numérique
Responsable : Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Précision absolue : Le kilogramme
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : Le kilogramme

Définition :

Quantité de produits d'épandage maximale exprimé en kilogrammes, avec une précision du kilogramme, qui peut être épandu au maximum d'un produit d'épandage sur la parcelle du périmètre d'épandage une année donnée.

La quantité d'épandage s'exprime en kilogrammes de matières sèches.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Quantité maximale de produits épandables

Nom de la balise XML : <sa_epr:QteMaxPdtEpandable>

Code : PEG.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PERIMETRE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format : Numérique
Responsable : Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Précision absolue : Le kilogramme
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : Le kilogramme de Matières Sèches

Définition :

La quantité maximale de produits épandables, exprimé en kilogrammes de matière sèche, est la quantité qui peut être épandu au maximum sur l'ensemble des parcelles constituant le périmètre d'épandage (tel que défini dans l'instruction).

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Rang de la coordonnée de la parcelle

Nom de la balise XML : <sa_epr:RangCoordParcelle>

Code : CCP.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : COORDONNEE DU CONTOUR DE LA PARCELLE

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Producteur de la parcelle
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le rang de la coordonnée de la parcelle précise la position du point caractéristique (vertex) au regard des autres points constituant le contour de la parcelle.

Le rang débute toujours à 1 et augmente d'un pas de 1.

Chaque coordonnée est identifié par le code de la parcelle concerné, , le type de parcelles et le rang de la coordonnée au regard du contour.

Les informations concernant les coordonnées du contour relèvent de la responsabilité du producteur de la parcelle.

Référence de l'acte administratif

Nom de la balise XML : <sa_epr:RefActeAdministratif>

Code : DAP.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	64
Responsable :	Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

La référence du dossier administratif est un code identifiant le dossier administratif auprès de l'administration chargé de l'instruction du dossier.

Le code est généralement attribué par le service instructeur ou la préfecture. Dans le cas des dossiers relatifs à la loi sur l'Eau, le code de l'instruction APOL'EAU pourra être utilisé pour faire une liaison avec le système d'information APOL'EAU.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Référence de l'analyse

Nom de la balise XML : <sa_pmo:ReferenceAnalyse>

Code : ALR.15.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE D'EFFLUENT

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	20
Responsable :	Producteur de données

Définition :

La référence de l'analyse est le code que le producteur de données affecte à l'opération de prélèvement à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Référence de l'analyse de terre chez le laboratoire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:RefAnaSolLabo>*

Code : *MDT.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *8*
Responsable : *Producteurs de données*

Définition :

La référence de la mesure de sol est le code que le laboratoire affecte à la mesure de terre à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Référence du prélèvement d'effluents (producteur)

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:RefPrvtEffluentProducteur>*

Code : *PLE.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence du prélèvement d'effluents est le code que le producteur de données affecte au prélèvement à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Référence du prélèvement de terre chez le producteur

Nom de la balise XML : *<sa_epr:RefPrltTerre>*

Code : *PDT.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence du prélèvement d'effluents est le code que le producteur de données affecte au prélèvement à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Référence ilot PAC

Nom de la balise XML : <sa_epr:RefIlotPac>

Code : CHA.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : CHAMP

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 25

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Un ilot PAC est un ensemble de parcelles culturales contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures, exploitées par vous-même, limité par des éléments facilement repérables et permanents, comme un chemin, une route, un ruisseau...ou par d'autres exploitations. L'ensemble de ces parcelles sont stables d'une année sur l'autre.

L'ensemble des îlots de l'exploitation doit contenir toutes les surfaces concernées par des mesures d'aides (paiements à la surface, surfaces fourragères pour les aides bovines, mesures agro-environnementales, mesures de protection de l'environnement boisement des terres agricoles, indemnités compensatoires de handicap naturel, contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable, tabac, houblon, tomates et agrumes transformés.

La référence ilot PAC permet de faire le rapprochement entre le champ et l'ilot PAC.

C'est une information facultative notamment en raison du fait qu'il existe des parcelles potentiellement épanables qui ne sont pas soumises à déclaration PAC.

La référence ilot PAC est renseignée à l'aide de trois composantes dont la forme est la suivante:

"Code SIRET de l'établissement initial" - "Année de validation de la première déclaration PAC" - "Numéro d'ordre de l'ilot PAC".

Le code SIRET de l'établissement initial correspond au code SIRET de l'établissement de l'exploitation agricole qui est à l'origine de la déclaration PAC validée comportant l'ilot PAC en question.

L'année de validation correspond à l'année pour laquelle la première déclaration PAC, comportant l'ilot PAC en question, a été validée.

Le numéro d'ordre de l'ilot PAC correspond à celui qui est indiqué dans la première déclaration PAC qui a été validée.

Références bibliographiques sur le paramètre

Nom de la balise XML : <sa_par:ReferenceParametre>

Code : PAR.11.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Références de l'unité de référence

Nom de la balise XML : *<sa_par:RefUniteReference>*

Code : *URF.10.2002-2*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE REFERENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Définition :

Les références d'une unité de mesure sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail l'unité de mesure.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles unités de mesure.

Références de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:ReferenceMethode>*

Code : *MET.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Rendement de la culture présente

Nom de la balise XML : *<sa_epr:RdtCulturePresente>*

Code : *PCU.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CULTURALE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Exploitation agricole*

Unité de mesure : *kilogrammes par hectare*

Nombre décimal : *Oui*

Précision relative : *5 chiffres significatifs*

Type de précision relative : *Maximale*

Définition :

Le rendement de la culture est le ratio entre la quantité de cultures récoltées et la superficie de la parcelle culturale sur laquelle la culture a été implantée.

Les informations relatives à la parcelle culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Représentativité statistique de la valeur caractéristique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:RpCaracteristiquePdt>

Code : VCP.3.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 3

Responsable : Producteur de la donnée

Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Traitement statistique précisé à l'aide de l'un des codes ci-dessous, appliqué à la période considérée pour le calcul de la valeur du produit.

Code	Mnémonique	Libellé
ECT	ECT	Ecart type des valeurs pendant la période considérée
JAM	JAM	Jour moyen de l'activité maximale de la période considérée
MAX	MAX	Maximum des valeurs de la période considérée
MED	MED	Médiane des valeurs de la période considérée
MIN	MIN	Minimum des valeurs de la période considérée
MOY	MOY	Moyenne arithmétique des valeurs de la période considérée
PCT	PCT	Valeur ponctuelle obtenue pendant la période considérée
Q10	Q10	Percentile 10 des valeurs de la période considérée
Q90	Q90	Percentile 90 des valeurs de la période considérée

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Représentativité statistique de la valeur du champ

Nom de la balise XML : <sa_epr:RpStatistiqueChamp>

Code : VCC.5.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 3

Responsable : Producteur de données

Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Traitement statistique précisé à l'aide de l'un des codes ci-dessous, appliqué à la période considérée pour le calcul de la valeur caractéristique.

Code	Mnémonique	Libellé
ECT	ECT	Ecart type des valeurs pendant la période considérée
JAM	JAM	Jour moyen de l'activité maximale de la période considérée
MAX	MAX	Maximum des valeurs de la période considérée
MED	MED	Médiane des valeurs de la période considérée

MIN	MIN	Minimum des valeurs de la période considérée
MOY	MOY	Moyenne arithmétique des valeurs de la période considérée
PCT	PCT	Valeur ponctuelle obtenue pendant la période considérée
Q10	Q10	Percentile 10 des valeurs de la période considérée
Q90	Q90	Percentile 90 des valeurs de la période considérée

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Résultat de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:RsAnalyse>*

Code : *ALR.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *15*
Responsable : *Producteur de données*
Précision relative : *5 chiffres significatifs (paramètres quantitatifs)*
Type de précision relative : *Maximale*
Unité de mesure : *Unité du paramètre (paramètres quantitatifs)*
Nombre décimal : *Oui*
Valeurs négatives : *Oui*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE (paramètres qualitatifs)*

Définition :

Le résultat de l'analyse d'effluents est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Résultat de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:RsAnaSol>*

Code : *MDT.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *15*
Responsable : *Producteur de données*
Précision relative : *5 chiffres significatifs (paramètres quantitatifs)*
Type de précision relative : *Maximale*
Unité de mesure : *Unité du paramètre (paramètres quantitatifs)*
Nombre décimal : *Oui*
Valeurs négatives : *Oui*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE (paramètres qualitatifs)*

Définition :

Le résultat de la mesure de terre est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Résultat de référence de l'analyse de l'effluent

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:RsRefAnalyse>*

Code : *ALR.29.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *200*
Responsable : *Producteur(s) de données*

Définition :

Pour éviter au cours des échanges de données, la dégradation de l'information liée au résultat (perte du nombre de chiffres significatifs, perte de la valeur originale...), le résultat de référence vise à conserver sous forme textuelle, trois informations : le résultat originel avec le nombre de chiffres significatifs, l'unité de mesure et l'expression de l'unité (la molécule, l'ion, l'atome...).

L'information de cet attribut doit être sous la forme :
'Valeur Unité (Expression)'

Exemples :

- 50,0 mg/l (NO3)
- 2,5 10⁻² µg/kg (Cu)
- 0,02 µg/l (CN)

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Résultat de référence de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:RefAnaSol>*

Code : *MDT.19.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Pour éviter au cours des échanges de données, la dégradation de l'information liée au résultat (perte du nombre de chiffres significatifs, perte de la valeur originale...), le résultat de référence vise à conserver sous forme textuelle, trois informations : le résultat originel avec le nombre de chiffres significatifs, l'unité de mesure et l'expression de l'unité (la molécule, l'ion, l'atome...).

L'information de cet attribut doit être sous la forme :
'Valeur Unité (Expression)'

Exemples :

- 50,0 mg/l (NO₃)
- 2,5 10⁻² µg/kg (Cu)
- 0,02 µg/l (CN)

Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

Rue de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:RueIntervenant>*

Code : *INT.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Section cadastrale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:SectionCada>*

Code : *PCA.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CADASTRALE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>5</i>
Responsable :	<i>Direction Générale des Impôts</i>

Définition :

La section cadastrale est une partie du plan cadastral correspondant à une portion du territoire communal et comportant, suivant les cas, une ou plusieurs subdivisions de section. [EDIGEO].

Une section [cadastrale] appartient à une commune et est identifiée de manière unique par 1 ou 2 lettres dans cette commune (2 lettres quand le plan cadastral est dit "régulier" - Z en tant que première lettre si section résultat d'un remembrement).

En cas de modification de commune, une section garde dans son identification (afin d'éviter les doublons) le numéro INSEE de la commune absorbante en l'ajoutant au préfixe de la section.

Cette information est sous la responsabilité de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Situation de la commune

Nom de la balise XML : *<sa_com:SituationCommune>*

Code : *COM.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *INSEE*

Définition :

Suivant la classification de l'INSEE, une commune est déclarée :

- rurale (codée 1),
- urbaine (codée 2).

Statut de l'exploitation agricole

Nom de la balise XML : *<sa_epr:StatutExpAgri>*

Code : *EXA.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou INSEE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut juridique de l'exploitation agricole décrit les différentes formes juridiques que peut prendre une exploitation agricole.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante, administrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Statut inconnu
1	Physique	Personne physique
2	GAEC	Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun
3	Autres	Autres statuts juridiques

Autres statuts juridiques :

Ensemble des autres statuts juridiques d'une exploitation agricole (EARL, Société civile, commerciale,?)

Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun :

Société civile ayant pour objet l'exercice d'une activité agricole en commun régie par les articles L. 323-1 s et art. R. 323-1 s du code rural.

Statut de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:STINTERVENANT>*

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*

Responsable : SANDRE
 Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut de l'unité de référence

Nom de la balise XML : <sa_par:StUniteReference>

Code : URF.5.2002-2

Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE REFERENCE

Caractéristiques :

Format : Caractère
 Longueur : 1

Définition :

Le statut d'une unité de référence est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;

- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une unité de référence.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle unité de référence.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'unité, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'unité.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne l'unité existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle unité, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une unité de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISoire ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISoire lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISoire est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut de la fraction analysée

Nom de la balise XML : `<sa_par:StFractionAnalysee>`

Code : `FAN.4.2002-1`

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *20*
 Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle fraction analysée.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la fraction analysée, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la fraction.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la fraction analysée existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:StMethode>*

Code : *MET.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle méthode.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la méthode, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la méthode.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la méthode existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:StParametre>*

Code : *PAR.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau paramètre.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le paramètre existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE. Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:StSupport>*

Code : *SUP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>20</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Subdivision fiscale

Nom de la balise XML : *<sa_epr:SubdFiscale>*

Code : *PCA.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARCELLE CADASTRALE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Direction Générale des Impôts*

Définition :

La subdivision fiscale décompose la parcelle cadastrale en portion de même nature de culture et de même classement.

Lorsqu'une même parcelle est exploitée en natures de culture différentes, chaque subdivision (dite "subdivision fiscale"), à l'exception du sol supportant une construction, se distingue par une ou deux lettres minuscules.

Cette information est sous la responsabilité de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Superficie d'épandage de la parcelle

Nom de la balise XML : <sa_epr:SurfEpandageParcelle>

Code : PAE.12.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Producteur du produit d'épandage
Précision absolue :	Le mètre carré
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	L'hectare
Nombre décimal :	Oui

Définition :

La superficie d'épandage de la parcelle est la surface en hectares, au mètre carré près, de la zone prévue à épandre (dans le cas du programme prévisionnel) ou de la zone réellement épandue (dans le cas d'un registre d'épandage).

Les informations sur la parcelle d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Superficie de la parcelle culturale

Nom de la balise XML : <sa_epr:SurfParcelleCulturale>

Code : PCU.12.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE CULTURALE

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Exploitation agricole
Précision absolue :	Le mètre carré
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	L'hectare
Nombre décimal :	Oui

Définition :

La superficie de la parcelle culturale est la surface en hectares, au mètre carré près, de la zone sur laquelle l'exploitation a prévu / a réalisé l'implantation d'une culture.

Les informations relatives à la parcelle culturale relèvent de la responsabilité de l'exploitation agricole.

Superficie de la parcelle du périmètre d'épandable

Nom de la balise XML : <sa_epr:SurfParcellePerimetre>

Code : PPP.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Précision absolue :	Le mètre carré
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	L'hectare
Nombre décimal :	Oui

Définition :

La superficie de la parcelle du périmètre d'épandage est la zone exprimée en hectares, au mètre carré près, caractérisée par une aptitude dans le cadre d'un plan d'épandage donné.

Il s'agit d'une fraction de la superficie du champ d'une exploitation agricole.

Les informations relatives à la parcelle du périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du producteur de produits fertilisants.

Superficie du champ

Nom de la balise XML : *<sa_epr:SurfChamp>*

Code : *CHA.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CHAMP*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Gestionnaire ayant constitué cette unité de référence.</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre carré</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>L'hectare</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>

Définition :

La superficie du champ est la surface exprimée en hectares, au mètre carré près, de la zone effectivement cultivée d'un champ.

C'est ainsi que la surface des haies (si elles ne correspondent pas aux normes locales définies par arrêté du préfet du département), bosquets, mares, chemins d'exploitation, aires d'entreposage incluses dans le champ sont exclus de la surface du champ.

Les informations relatives au champ relèvent de la responsabilité du gestionnaire ayant constitué cette unité de référence.

Surface Agricole Utile de l'exploitation agricole

Nom de la balise XML : *<sa_epr:SAUExpAgri>*

Code : *EXA.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre carré</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>L'hectare</i>

Définition :

La surface agricole utile (SAU) de l'exploitation agricole est la somme des surfaces des champs appartenant à l'exploitation agricole comprenant des terres labourables, des surfaces toujours en herbe, des cultures permanentes (vignes, vergers,...) ou des cultures spéciales (maraîchères).

La surface agricole utile s'exprime en hectare avec une précision maximale du mètre carré.

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Surface cadastrale

Nom de la balise XML : <sa_epr:SurfCada>
Code : PCA.8.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PARCELLE CADASTRALE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Direction Générale des Impôts
Précision absolue : Le centiare
Unité de mesure : L'hectare
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La surface cadastrale d'une parcelle est celle reconnue comme base fiscale pour le calcul de l'impôt foncier par la direction générale des impôts.

Elle est exprimée en Hectares, Ares, Centiares.

Surface de l'aptitude par parcelle et par produit

Nom de la balise XML : <sa_epr:SurfAptParcelle>
Code : APP.6.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : APTITUDE PAR PRODUIT
Caractéristiques :
Format : Numérique

Définition :

Superficie de la parcelle du périmètre du périmètre, pour un produit d'épandage donné, exprimée en hectare et correspondant à la classe d'aptitude à l'épandage indiquée.

Surface totale du périmètre étudié

Nom de la balise XML : <sa_epr:SurfTotPerimetre>
Code : PEG.10.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PERIMETRE D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Précision absolue : Le mètre carré
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : L'hectare

Définition :

La surface totale apte à l'épandage de produit, exprimée en hectare, est la surface totale de l'ensemble des parcelles aptes constituant le périmètre d'épandage (tel que défini dans l'instruction).

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Surface toujours en herbe (STH)

Nom de la balise XML : <sa_epr:STHExpAgri>
Code : EXA.15.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : EXPLOITATION AGRICOLE
Caractéristiques :
Format : Numérique

Définition :
Surface, exprimée en hectare, de l'ensemble des prairies permanentes d'une exploitation agricole.

Surface toujours labourable (STL)

Nom de la balise XML : <sa_epr:STLExpAgri>
Code : EXA.16.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : EXPLOITATION AGRICOLE
Caractéristiques :
Format : Numérique

Définition :
Surface, exprimée en hectare, de l'ensemble des terres cultivées par une exploitation agricole, jamais mises en pâturage.

Symbole de l'unité de référence

Nom de la balise XML : <sa_par:SymUniteReference>
Code : URF.4.2002-2
Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE REFERENCE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 50

Définition :
Le symbole d'une unité de référence désigne une expression littéraire conventionnelle caractéristique de chaque unité de mesure.
L'attribution de symbole à une unité de référence par le SANDRE est réalisé en tenant compte du Système International des Poids et Mesures, lequel a établi des règles conventionnelles d'écriture.
Un symbole d'unité de mesure est constitué d'un ou plusieurs caractères romains. Il est souvent précédé du symbole d'un préfixe correspondant à un multiple ou sous multiple décimal de l'unité de référence.
Les symboles d'unités de référence sont notés en lettres romaines et celles-ci sont invariables.
Le symbole d'une unité de référence dont le nom émane d'un nom propre débute par une majuscule.
Certains symboles d'unités de référence administrées par le SANDRE comporte une expression de résultats (ex: mg(N)/L) désignant une fraction atomique ou moléculaire. Celle-ci s'avère parfois indispensable à une bonne interprétation des résultats d'analyses se rapportant à un paramètre codé par le SANDRE.

Temps de retour du produit dans le périmètre

Nom de la balise XML : <sa_epr:TempsRetourPdt>
Code : EPR.14.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La fréquence de retour du produit dans le périmètre correspond à la période exprimée en année qui sépare l'épandage d'un même produit dans un périmètre.
(exemple: "3" pour une fréquence de trois ans; "0,5" pour une fréquence de six mois).

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Temps de stabulation

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TempsStabu>*

Code : *PAN.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Productions animales de l'exploitation agricole*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le temps de stabulation, exprimée en mois par année, désigne le temps passé par les animaux élevés dans une stabulation.

Tonnage de matière sèche recyclée

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TonnageMSRecycle>*

Code : *EPR.19.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Information exprimée en tonne de produit brut par an (hors chaux).

Traitement des sous produits

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TraitementSousProduits>*

Nom de l'Objet/Lien : *UNITE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *5*

Responsable : *ADEME*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le traitement des sous-produits décrit à l'aide d'un des codes ci-dessous, le type de traitement effectué sur les sous-produits au sein des ouvrages de dépollution.

Code	Libellé
C1	Collecte de déchets
C1.3	Transfert de déchets
C1.31	Stations de transit
E1	Elimination par traitement
E1.1	Traitement thermique
E1.11	Incinération sans valorisation énergétique
E1.12	Pyrolyse, thermolyse
E1.13	Evapo-incinération
E1.14	Vitrification
E1.15	Brûlage
E1.2	Traitement physico-chimique
E1.21	Neutralisation
E1.22	Cassage d'émulsions
E1.23	Stabilisation
E1.24	Autres traitements physico-chimiques
E1.25	Pré-traitements physiques ou chimiques
E1.3	Traitement biologique
E1.31	Compostage
E1.32	Méthanisation
E1.33	Autres traitements biologiques
E2	Elimination par mise en décharge ou stockage
E2.1	Mise en décharge de classe 1
E2.2	Mise en décharge de classe 2
E2.3	Décharges pour inertes
E2.4	Stockage permanent
E2.5	Décharges non autorisées
NP	Non précisé
R1	Réutilisation, réemploi
R1.1	Réutilisation
R1.2	Réemploi
S1	Stockage temporaire
T1	Tri, reconditionnement ou démontage
T1.1	Tri
T1.2	Démontage
T1.3	Reconditionnement, mélange de déchets
V1	Valorisation matière
V1.1	Recyclage
V1.2	Recyclage chimique, régénération
V2	Valorisation énergétique
V2.1	Incinération avec valorisation énergétique
V2.2	Co-incinération
V2.21	Co-incinération dans les fours de cimenterie
V2.22	Co-incinération dans d'autres fours
V2.3	Fabrication de combustibles

Autres traitements physico-chimiques :

Cette classe comprend en particulier : la déchromatation, décyanuration, l'osmose inverse, la déshydratation mécanique.

Co-incinération :

Cette classe comprend l'incinération dans des installations dont l'objet premier n'est pas le traitement des déchets mais qui utilisent ces déchets en tant que combustible

Co-incinération dans d'autres fours :

Cette classe comprend la co-incinération de déchets dans les centrales thermiques, les chaudières, les fours à chaux.

Co-incinération dans les fours de cimenterie :

Cette classe comprend en particulier la co-incinération dans des fours de cimenteries : de déchets dangereux ; de pneumatiques.

Collecte de déchets :

Cette division comprend l'ensemble des opérations de collecte de flux de déchets en porte à porte ou par apport volontaire. Elle comprend également les centres de regroupement de déchets.

Compostage :

Cette classe comprend en particulier : le compostage de déchets verts, de boues, d'écorces, le compostage des déchets fermentescibles des ménages.

Décharges pour inertes :

Cette classe comprend en particulier la mise en décharge des déchets inertes.

Démontage :

Cette classe comprend le démontage d'équipements hors d'usage, et en particulier : le démontage des véhicules usagés, le démontage des accumulateurs.

Elimination par mise en décharge ou stockage :

Cette division comprend en particulier la mise en décharge, le stockage permanent.

Elimination par traitement :

Cette division comprend en particulier les opérations d'élimination par traitement thermique, traitement physico-chimique ou traitement biologique. Elle comprend également les opérations de prétraitement préalables à une valorisation ou une élimination, dans des installations uniquement dédiées à ces activités.

Fabrication de combustibles :

Cette classe comprend la fabrication de combustibles à partir de déchets.

Incinération avec valorisation énergétique :

Cette classe comprend l'incinération avec valorisation énergétique dans des installations de traitement de déchets, et en particulier les usines d'incinération de déchets ménagers avec valorisation énergétique. Elle ne comprend pas : la co-incinération (cf. V2.2), l'évapo-incinération (cf. E1.13), la pyrolyse ou la thermolyse (cf. E1.12).

Mise en décharge de classe 1 :

Cette classe comprend en particulier la mise en décharge des déchets dangereux dans des décharges spécialement aménagées.

Mise en décharge de classe 2 :

Cette classe comprend en particulier la mise en décharge pour déchets ménagers et assimilés.

Pré-traitements physiques ou chimiques :

Cette classe comprend en particulier les plates-formes de maturation de mâchefers,

Reconditionnement, mélange de déchets :

Cette classe comprend en particulier les centres de reconditionnement de déchets dangereux.

Recyclage :

Cette classe comprend en particulier : le recyclage du bois et des papiers-cartons, le recyclage de matières inorganiques (métaux, verre, ?).

Recyclage chimique, régénération :

Cette classe comprend en particulier : la régénération de solvants, la régénération d'huiles, la régénération des acides ou des bases, la régénération des plastiques ou du caoutchouc.

Réemploi :

Cette classe comprend en particulier : l'incorporation au cru en cimenterie, le réemploi de déchets de démolition ou de terrassement, le réemploi des fumiers et lisiers, le réemploi de produits dans un usage différent de celui pour lequel ils ont été conçus.

Réutilisation :

Cette classe comprend en particulier : la réutilisation des bouteilles de verre, la réutilisation des palettes, le rechapage des pneumatiques.

Réutilisation, réemploi :

Cette division comprend la réutilisation ou le réemploi de déchets ou de produits.

Stockage permanent :

Cette classe comprend en particulier le stockage en mine de sel, l'injection en profondeur, l'immersion, y compris l'enfouissement dans le sous-sol marin.

Stockage temporaire :

Cette classe ne comprend que le stockage temporaire sur le site de production du déchet, préalablement à une opération de collecte, de valorisation ou de traitement.

Traitement biologique :

Cette classe comprend en particulier : le compostage, la méthanisation, le lagunage, la biodégradation.

Traitement physico-chimique :

Cette classe comprend en particulier les opérations de traitement physico-chimique des déchets dangereux. Elle comprend également les opérations de pré-traitement physiques ou chimiques préalables à une valorisation ou une élimination dans des installations dédiées à ces activités

Traitement thermique :

Cette classe comprend en particulier : l'incinération sans valorisation énergétique, l'évapo-incinération, la vitrification, les opérations de séchage.

Transfert de déchets :

Cette classe comprend le stockage temporaire de déchets après collecte, préalablement à une opération de valorisation ou d'élimination et en particulier les stations de transit de déchets ménagers.

Tri :

Cette classe comprend en particulier les opérations de tri : des matériaux collectés sélectivement auprès des ménages, des déchets banals collectés auprès des entreprises.

Elle comprend aussi : le tri avec reconditionnement ou prétraitement de déchets, préalable à une opération de valorisation ou d'élimination tel que le tri avec reconditionnement de déchets dangereux et le tri avec stérilisation des déchets de soins.

Tri, reconditionnement ou démontage :

Cette division comprend les opérations de tri des déchets ou de démontage d'équipements hors d'usage dans des installations dédiées à ces activités.

Valorisation énergétique :

Cette division comprend l'ensemble des opérations utilisant le déchet en tant que combustible

Valorisation matière :

Cette division comprend en particulier : le recyclage, la régénération, la valorisation agronomique.

Les anciens codes sont remplacés par :

- T, TB, TC et TS par C1.31
- TRIA et TRIM par T1.1
- IR par V2.1
- CDD par V2.3
- I par E1.11
- CA, CL, CO et CV par E1.31
- METH par E1.31
- B, SC, SCB et SCC par E2.2

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits. La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Type d'ouvrage de dépollution

Nom de la balise XML : `<sa_odp:TypeOuvrageDepollution>`

Code : ODP.2.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE DEPOLLUTION

Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	5
Responsable :	Agences de l'eau / ADEME
Valeur(s) :	Code(s) SANDRE
Autre caractéristique :	Clé primaire

Définition :

Le type d'ouvrage de dépollution précise à l'aide de l'un des codes suivants, la nature de l'ouvrage de dépollution :

Code	Mnémonique	Libellé
STEP	STEP	Système de traitement d'eaux usées
UTSP	UTSP	Unité de traitement des sous-produits

Le type d'ouvrage 'inconnu' n'est pas accepté.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées et les unités de traitement des sous-produits. La description des ouvrages appartenant à l'une de ces deux grandes familles est respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Type d'ouvrage de dépôt

Nom de la balise XML : <sa_epr:TypeOuvrageDepot>
Code : OEE.6.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :

Format :	Caractère
Longueur :	5
Responsable :	Gestionnaire de l'ouvrage d'entreposage

Définition :

Le type d'ouvrage de dépôt indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature intrinsèque de l'ouvrage de dépôt.

Le type d'ouvrage de dépôt indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature intrinsèque de l'ouvrage de dépôt.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Silo	Silo
2	Plateforme	Plateforme
2.1	Plateforme étanche couv.	Plateforme étanche couverte (hangar inclus)
2.2	Platef. étanche non couv.	Plateforme étanche non couverte
2.3	Platef. non étanche	Plateforme non étanche
3	Stocker souple	Stocker souple
4	Lit de séchage	Lit de séchage
4.1	Lit de séchage planté	Lit de séchage planté
4.2	Lit de séchage non planté	Lit de séchage non planté
5	Lagune	Lagune
6	Entreposage temporaire	Entreposage temporaire

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages.

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages.

Type d'unité de production du produit

Nom de la balise XML : <sa_epr:TypeUniteProduction>
Code : BEE.2.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : UNITE DE PRODUCTION DU PRODUIT
Caractéristiques :
 Format : Caractère
 Longueur : 4
 Responsable : Producteur d'épandage
 Valeur(s) : Code(s) SANDRE
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le type d'unité de production de produit précise l'origine du produit d'épandage.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	STEP	STEP
1.1	STEP industriel	STEP industriel
1.2	STEP urbaine	STEP urbaine
1.3	STEP agricole	STEP agricole
2	Elevage	Elevage
3	UTSP	Unité de traitement des sous-produits
3.1	UTSP plate-forme compost	UTSP plate-forme de compostage
3.2	UTSP Unité mélange	UTSP Unité de mélange
3.3	UTSP Process	UTSP Process
3.4	UTSP Unité de séchage	UTSP Unité de séchage
4	Matières de vidange	Matières de vidange

Elevage :

Etablissement ou bâtiment agricole d'élevage.

Matières de vidange :

Unité telle que les fosses septiques et les fosses "toutes eaux" dont l'entretien génère des résidus pouvant être destinés à l'épandage agricole.

STEP :

Appareillage ou file d'une station d'épuration.

STEP agricole :

Appareillage ou file d'une station d'épuration appartenant à une exploitation agricole.

STEP industriel :

Appareillage ou file d'une station d'épuration appartenant à un site industriel.

STEP urbaine :

Appareillage ou file d'une station d'épuration appartenant à une collectivité.

Unité de traitement des sous-produits :

Unité de traitement des sous-produits visant à diminuer la charge polluante de produits d'épuration.

UTSP plate-forme de compostage :

Unité de traitement des sous-produits visant à diminuer la charge polluante de produits d'épuration par compostage.

UTSP Process :

Unité de traitement des sous-produits recevant les sous-produits d'un process ou d'un maillon particulier d'une chaîne de production.

UTSP Unité de mélange :

Unité de traitement procédant au mélange de sous-produits.

UTSP Unité de séchage :

Unité de traitement destinée au séchage des sous-produits.
es informations relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Type de l'ouvrage amont

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:TypeOuvrageAmont>*

Code : *CXN.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage amont à la connexion, par l'un des codes de la liste suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Type inconnu
C	Compostage	Centre de compostage
F	Rejet diffus	Rejet diffus
I	Incinération	Usine d'incinération
M	Rejet en mer	Rejet maritime
N	Rejet entité hydrogéol.	Rejet dans une entité hydrogéologique
P	Dépôt	Dépôt
R	Rejet entité hydro	Rejet dans une entité hydrographique
S	Décharge	Stockage en décharge
T	Transit	Centre de transit
U	Epandage	Epandage de produits
1	Commune	Commune
2	Industriel	Site industriel
3	Système de collecte	Système de collecte
4	STEP	Station d'assainissement
5	UTSP	Unité de traitement des sous-produits
6	Rejet	Rejet dans le milieu
7	Exploitation agricole	Exploitation agricole

Centre de compostage :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Centre de transit :

Entité SANDRE concernée : Site industriel

Commune :

Entité SANDRE concernée : Commune

Dépôt :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage où il est localisé

Epandage de produits :

Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage

Exploitation agricole :

Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole

Rejet dans le milieu :

Entité SANDRE concernée : Rejet

Rejet dans une entité hydrogéologique :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrogéologique

Rejet dans une entité hydrographique :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique

Rejet diffus :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus

Rejet maritime :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer

Site industriel :

Entité SANDRE concernée : Site industriel

Station d'assainissement :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution

Stockage en décharge :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Système de collecte :

Entité SANDRE concernée : Système de collecte

Unité de traitement des sous-produits :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution

Usine d'incinération :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Type de l'ouvrage aval

Nom de la balise XML : *<sa_cxn:TypeOuvrageAval>*

Code : *CXN.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur de données*

Valeur(s) : Code(s) SANDRE
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage aval à la connexion à l'aide de l'un des codes de la liste suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Type inconnu
C	Compostage	Centre de compostage
F	Rejet diffus	Rejet diffus
I	Incinération	Usine d'incinération
M	Rejet en mer	Rejet maritime
N	Rejet entité hydrogéol.	Rejet dans une entité hydrogéologique
P	Dépôt	Dépôt
R	Rejet entité hydro	Rejet dans une entité hydrographique
S	Décharge	Stockage en décharge
T	Transit	Centre de transit
U	Epandage	Epandage de produits
1	Commune	Commune
2	Industriel	Site industriel
3	Système de collecte	Système de collecte
4	STEP	Station d'assainissement
5	UTSP	Unité de traitement des sous-produits
6	Rejet	Rejet dans le milieu
7	Exploitation agricole	Exploitation agricole

Centre de compostage :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Centre de transit :

Entité SANDRE concernée : Site industriel

Commune :

Entité SANDRE concernée : Commune

Dépôt :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage où il est localisé

Epandage de produits :

Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage

Exploitation agricole :

Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole

Rejet dans le milieu :

Entité SANDRE concernée : Rejet

Rejet dans une entité hydrogéologique :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrogéologique

Rejet dans une entité hydrographique :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique

Rejet diffus :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus

Rejet maritime :

Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer

Site industriel :

Entité SANDRE concernée : Site industriel

Station d'assainissement :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution

Stockage en décharge :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Système de collecte :

Entité SANDRE concernée : Système de collecte

Unité de traitement des sous-produits :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution

Usine d'incinération :

Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Type de parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeParcelle>*

Code : *CCP.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COORDONNEE DU CONTOUR DE LA PARCELLE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type de parcelle précise la nature de la parcelle concernée par la coordonnée du contour.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Champ	Champ
2	Parcelle du périmètre	Parcelle du périmètre d'épandage
3	Parcelle d'épandage	Parcelle d'épandage
4	Parcelle culturale	Parcelle culturale

Chaque coordonnée est identifié par le code de la parcelle concerné, , le type de parcelles et le rang de la coordonnée au regard du contour.

Les informations concernant les coordonnées du contour relèvent de la responsabilité du producteur de la parcelle.

Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeProjCoordOuvrageDepot>*

Code : *OEE.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 2

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de suivi. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique
31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

ED 50 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS72G

ED50 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30

ED50 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31

ED50 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32

Guadeloupe Saint-Anne :

Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20

Guadeloupe St anne géographique :

Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO

Guyane CSG67 géographique :

Equivalent EDIGEO : CSG67GEO

Guyane CSG67UTM21 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21

Guyane CSG67UTM22 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22

Lambert I Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB1C

Lambert I Nord :

Equivalence EDIGEO : LAMB1

Lambert II Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB2C

Lambert II Centre :

Equivalence EDIGEO : LAMB2

Lambert II Etendu :

Equivalence EDIGEO : LAMBE

Lambert III Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB3C

Lambert III Sud :

Equivalence EDIGEO : LAMB3

Lambert IV Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB4C

Lambert IV Corse :

Equivalence EDIGEO : LAMB4

Lambert 93 :

Equivalence EDIGEO : LAMB93

Martinique Fort Desaix :

Equivalence EDIGEO : MART38UTM20

Mayotte Combani :

Equivalence EDIGEO : COMBANI

Mayotte Combani géographique :

Equivalent EDIGEO : MAY050GEO

NTF Géographique - Greenwich :

Equivalence EDIGEO : NTFG

NTF Géographique - Paris :

Equivalence EDIGEO : NTFP

Projection inconnue :

Sans équivalence EDIGEO

Réunion Gauss Laborde :

Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL

Réunion 1947 géographique :

Equivalent EDIGEO : REUN47GEO

Saint Pierre et Miquelon :

Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21

St Pierre et Miquelon 1950 géographique :

Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

WGS 72 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS84G

WGS 84 géographique :

Equivalence EDIGEO : ED50G

WGS72 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W72

WGS72 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W72

WGS72 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W72

WGS84 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W84

WGS84 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W84

WGS84 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W84

Type de projection des coordonnées du contour de la parcelle

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeProjCoordParcelle>*

Code : *CCP.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COORDONNEE DU CONTOUR DE LA PARCELLE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du contour de la parcelle. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature administrée par le SANDRE (nomenclature identique à celle présente pour l'attribut « Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt »)

Les informations concernant les coordonnées du contour relèvent de la responsabilité du producteur de la parcelle.

Type de projection des coordonnées du siège d'exploitation

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeProjCoordExpAgri>*

Code : *EXA.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXPLOITATION AGRICOLE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>2</i>
Responsable :	<i>Producteur(s) de données</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du siège d'exploitation. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature administrée par le SANDRE (nomenclature identique à celle présente pour l'attribut « Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt »)

Les informations sur l'exploitation agricole relèvent de la responsabilité du ou des producteurs utilisant l'exploitation agricole.

Type de projection du point de suivi de l'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeProjCoordPointSuivi>*

Code : *PSE.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>2</i>
Responsable :	<i>Producteur du produit d'épandage</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé alternative-1</i>

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de suivi. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature administrée par le SANDRE (nomenclature identique à celle présente pour l'attribut « Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt »)

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Type de projections des coordonnées de l'établissement d'élevage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeProjEtablissementElevage>*

Code : *EDE.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ETABLISSEMENT D'ELEVAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'établissement d'élevage. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature administrée par le SANDRE (nomenclature identique à celle présente pour l'attribut « Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de dépôt »)

Les informations sur l'établissement d'élevage relèvent de la responsabilité du producteur utilisant le bâtiment.

Type de suport concerné par la valeur réglementaire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypeSupportValeurReglementaire>*

Code : *VRP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

Code	Mnémonique	Libellé
1	SOL	SOL
2	PRODUIT D'EPANDAGE	PRODUIT D'EPANDAGE

Type du point de suivi de l'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:TypePointSuivi>*

Code : *PSE.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur du produit d'épandage*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de point de suivi de l'épandage précise s'il s'agit d'un point de référence ou d'un point complémentaire.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Référence	Point de référence
2	Complémentaire	Point complémentaire

Point complémentaire :

Point complémentaire défini pour une campagne d'épandage précise.

Point de référence :

Point de référence défini lors du plan d'épandage.

Les informations sur le point de suivi de l'épandage relèvent de la responsabilité du producteur du produit d'épandage.

Unité de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:UniteMesure>*

Code : *ALR.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Unité de mesure des paramètres SANDRE*

Définition :

L'unité de mesure est l'unité dans laquelle s'exprime la valeur mentionnée dans l'attribut "Résultat de l'analyse".

Cet attribut ne sera pas renseigné pour les analyses de paramètres qualitatifs. Par contre, il contiendra l'une des unités de mesures acceptées et définies au niveau des fiches pour les paramètres quantitatifs.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Unité de surface auquel se réfère la valeur caractéristique

Nom de la balise XML : *<sa_epr:UniteSurfaceValeurChamp>*

Code : *VCC.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'unité de surface auquel se réfère la valeur caractéristique précise à quelle unité est rapportée la valeur caractéristique du flux ou de la biodisponibilité.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	ha	Hectare
2	m2	Mètre carrée

Hectare :

L'unité de surface est l'hectare. Il s'agit généralement des flux d'éléments dans le champ (N, P,?)

Mètre carrée :

L'unité de surface est le mètre carré. Il s'agit généralement des flux d'éléments-traces ou de composés-traces dans le champ (N, P,?)

La valeur 'Inconnu' n'est pas autorisée. Par contre, cette information peut être sans objet.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Unité de surface auquel se réfère la valeur réglementaire

Nom de la balise XML : *<sa_epr:UniteSurfValeurReglementaire>*

Code : *VRP.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Pétitionnaire du périmètre d'épandage*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'unité de surface auquel se réfère la valeur réglementaire précise à quelle unité est rapportée la valeur du flux ou de la biodisponibilité.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	ha	Hectare
2	m2	Mètre carrée

Hectare :

L'unité de surface est l'hectare. Il s'agit généralement des flux d'éléments dans le champ (N, P,?)

Mètre carrée :

L'unité de surface est le mètre carré. Il s'agit généralement des flux d'éléments-traces ou de composés-traces dans le champ (N, P,?)

La valeur 'Inconnu' n'est pas autorisée. Par contre, cette information peut être sans objet.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Valeur caractéristique du champ

Nom de la balise XML : <sa_epr:ValeurCaractChamp>
Code : VCC.10.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Producteur de la donnée
Précision relative : 5 chiffres significatifs
Type de précision relative : Maximale
Unité de mesure : Unité du paramètre quantitatif
Nombre décimal : Oui

Définition :

La valeur caractéristique du produit d'épandage est une grandeur (concentration, flux, débit, ...) établie sur un lot de produit pour un paramètre, rapportée à une unité de temps (jour, semaine, mois, ...) pour une période donnée.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Valeur caractéristique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : <sa_epr:ValeurCaractPdt>
Code : VCP.7.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Numérique

Définition :

La valeur caractéristique du produit d'épandage est une grandeur (concentration, flux, débit, ...) établie sur un lot de produit pour un paramètre, rapportée à une unité de temps (jour, semaine, mois, ...) pour une période donnée.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Valeur réglementaire

Nom de la balise XML : <sa_epr:ValeurReglementaire>
Code : VRP.5.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Précision relative : 5 Chiffres significatifs
Type de précision relative : Maximale
Unité de mesure : Unité du paramètre
Nombre décimal : Oui

Définition :

La valeur réglementaire du périmètre est une grandeur (concentration, flux,...) établie pour un périmètre d'épandage et pour un paramètre, rapportée à l'unité de temps annuelle.

Il s'agit toujours de valeurs réglementaires maximales annuelles.

Les informations relatives aux dossiers administratifs du plan d'épandage relèvent du pétitionnaire du dossier administratif.

Ville de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:VilleIntervenant>*

Code : *INT.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Majuscule/minuscule :	<i>Majuscule</i>

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Volume actuel de stockage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:VolActuelStockage>*

Code : *PEG.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIMETRE D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Pétitionnaire du périmètre d'épandage</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre cube</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre cube de matières brutes</i>

Définition :

Le volume actuel de stockage de la campagne d'épandage est la quantité de stockage actuellement disponible pour le périmètre d'épandage. Ce volume est un volume total rassemblant l'ensemble des sites d'entreposages concernés par la campagne d'épandage.

Le volume actuel de stockage doit tendre vers le volume nécessaire de stockage.

Cette information est datée de la date de mise à jour des informations sur le périmètre d'épandage et s'exprime en matières sèches.

Cette information s'exprime en mètre cubes avec une précision maximale d'un mètre cube.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Volume de stockage de l'ouvrage d'entreposage

Nom de la balise XML : <sa_epr:VolStockOuvrageDepot>
Code : OEE.7.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Gestionnaire de l'ouvrage d'entreposage
Précision absolue : Le mètre cube
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : Le mètre cube

Définition :

Le volume de stockage de l'ouvrage d'entreposage précise la capacité maximale de stockage d'un ouvrage d'entreposage.

Le volume est exprimé en mètre cube.

Les informations relatives à l'ouvrage d'entreposage relèvent de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages.

Volume de stockage nécessaire

Nom de la balise XML : <sa_epr:VolStockageNecessaire>
Code : PEG.11.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : PERIMETRE D'EPANDAGE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Responsable : Pétitionnaire du périmètre d'épandage
Précision absolue : Le mètre cube
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : Le mètre cube de matières brutes

Définition :

Le volume de stockage est la quantité de stockage nécessaire au bon déroulement des épandages du produit d'épandage, tel que défini dans le(s) instruction(s) auquel il se réfère.

Le volume de stockage nécessaire n'est pas toujours atteint dans le cadre d'un plan d'épandage; La valeur réelle correspond au volume de stockage actuel.

Cette information est indiquée en mètre cubes de matières brutes avec une précision maximale du mètre cube.

Les informations sur le périmètre d'épandage relèvent de la responsabilité du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre d'épandage.

Vraisemblance de la mesure de flux

Nom de la balise XML : <sa_epr:VraisMesureFlux>
Code : VCC.13.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 1
Responsable : Producteur de données
Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

La vraisemblance de la valeur indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance inconnue	Vraisemblance inconnue
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène?

Vraisemblance non encore arrêtée :

Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du champ sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Vraisemblance de la valeur caractéristique du produit d'épandage

Nom de la balise XML : *<sa_epr:VraisValeurCaracteristiquePdt>*

Code : *VCP.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

La vraisemblance de la valeur indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance inconnue	Vraisemblance inconnue
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène?

Vraisemblance non encore arrêtée :

Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du produit sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteur du produit d'épandage.

Vraisemblance du résultat de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_pmo:VraisRsAnalyse>*

Code : *ALR.28.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur(s) de données*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La vraisemblance du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance inconnue	Vraisemblance inconnue
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène?

Vraisemblance non encore arrêtée :

Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Vraisemblance du résultat de l'analyse de sol

Nom de la balise XML : *<sa_epr:VraisAnaSol>*

Code : *MDT.18.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE DE TERRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteurs de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La vraisemblance du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance inconnue	Vraisemblance inconnue
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

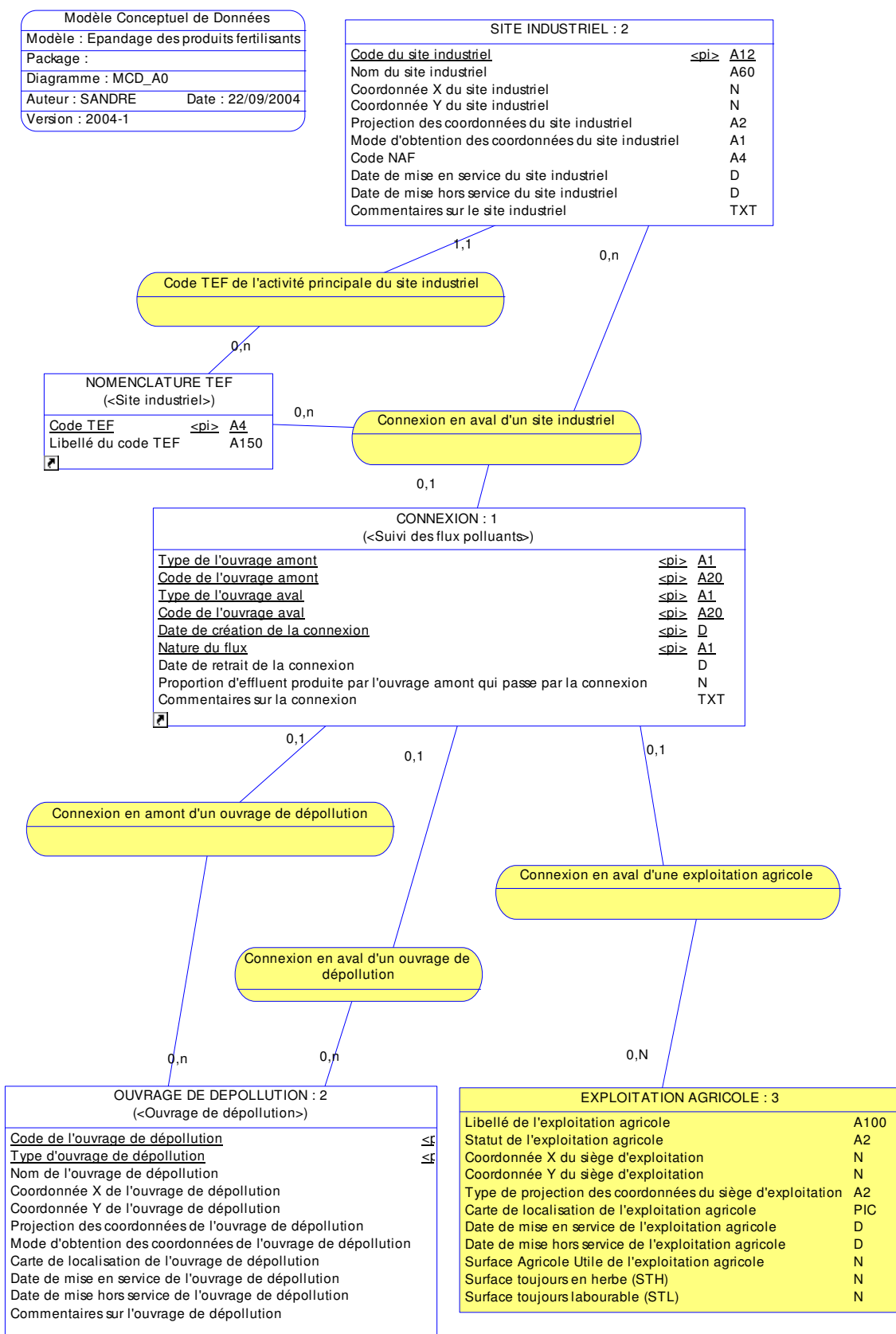
Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène?

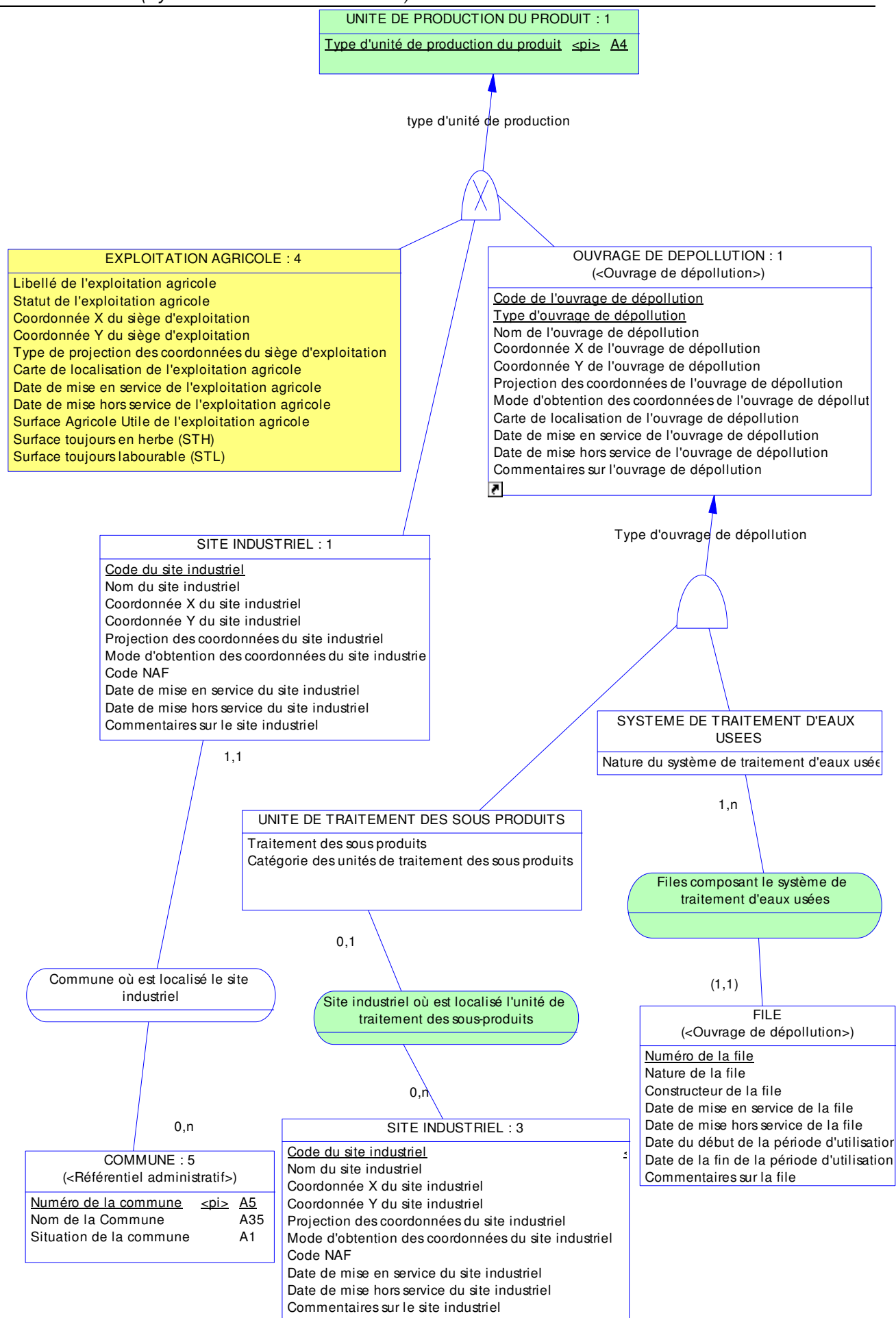
Vraisemblance non encore arrêtée :

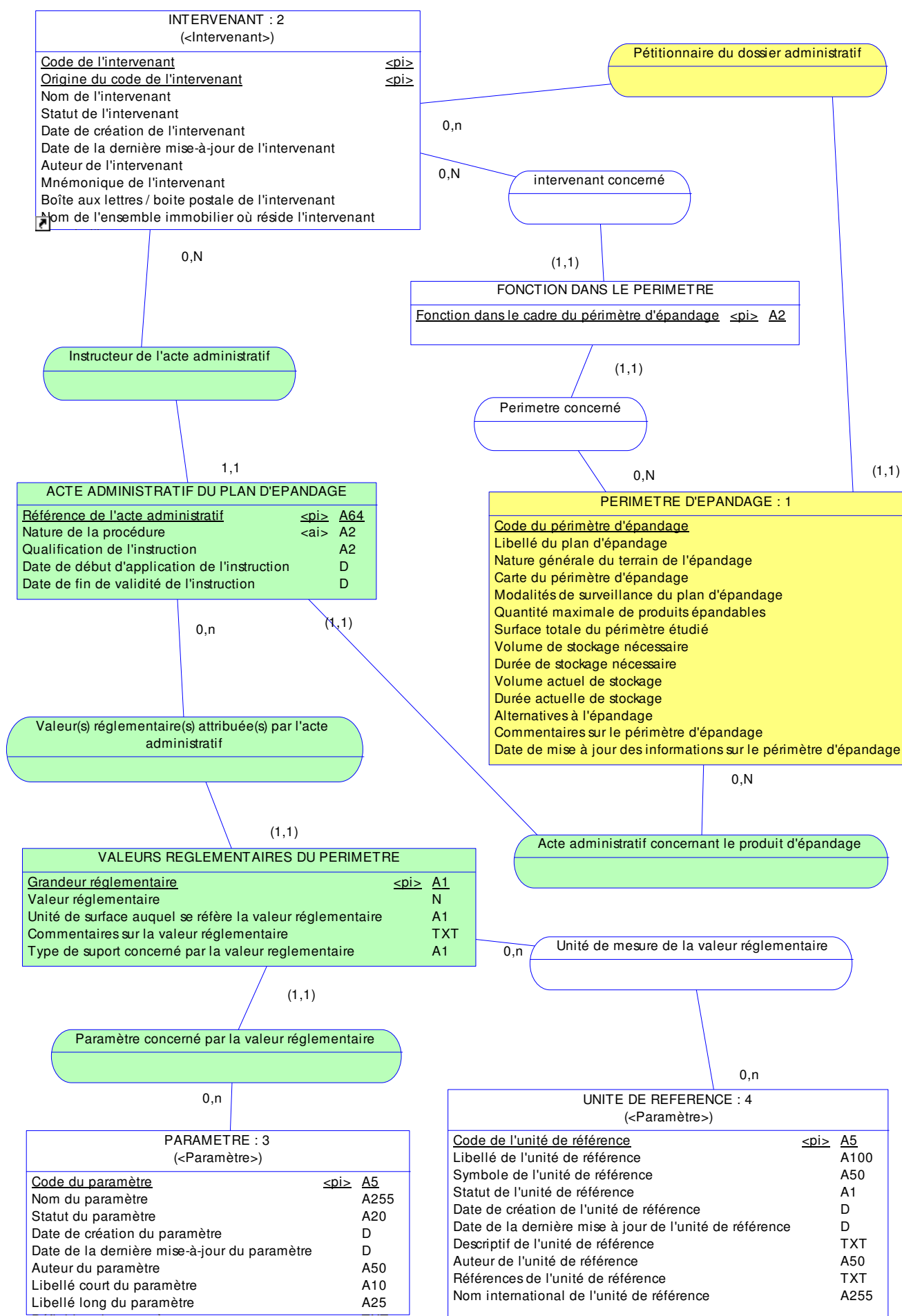
Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

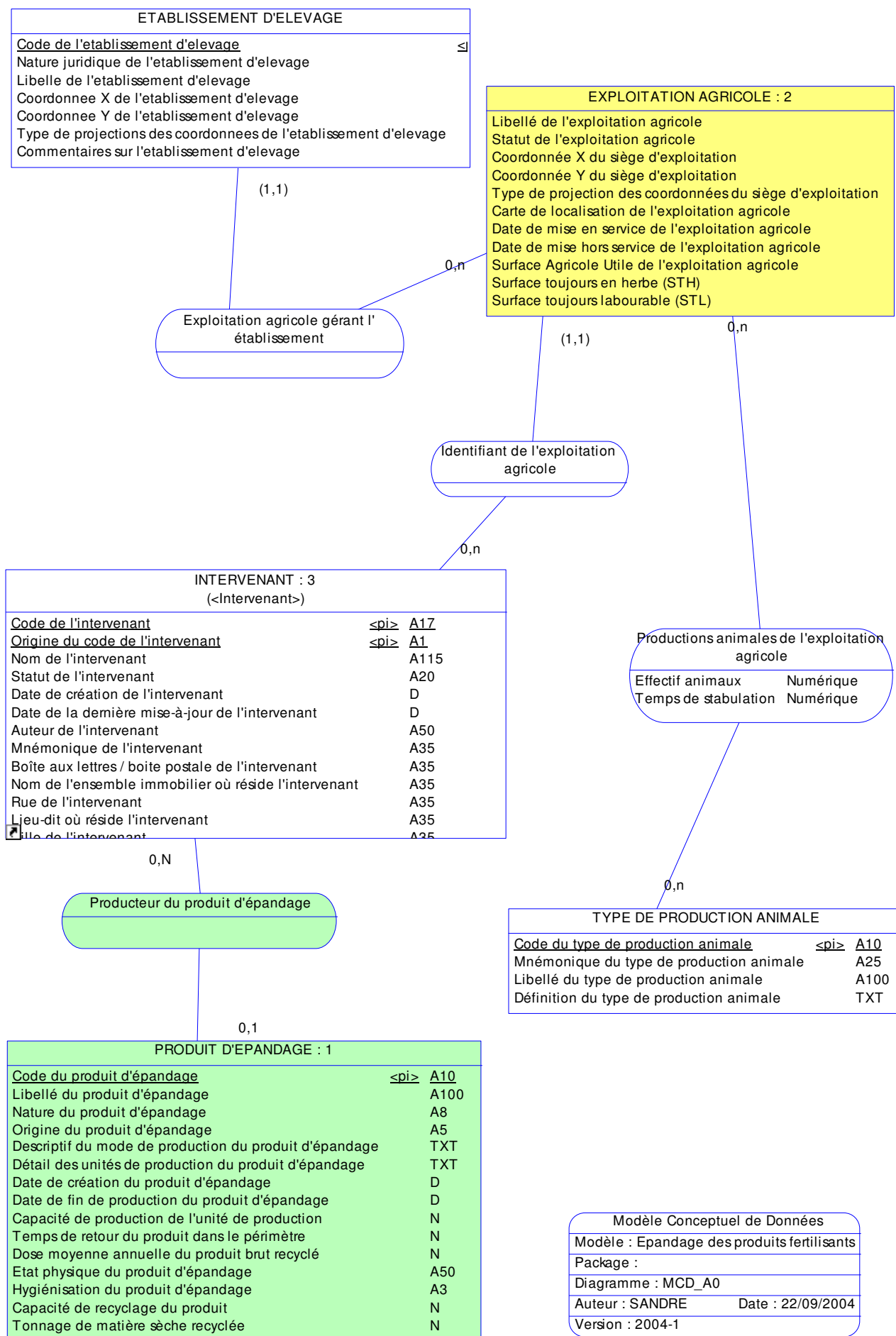
Les informations relatives aux mesures de terre sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de suivi de l'épandage où a été réalisé le prélèvement.

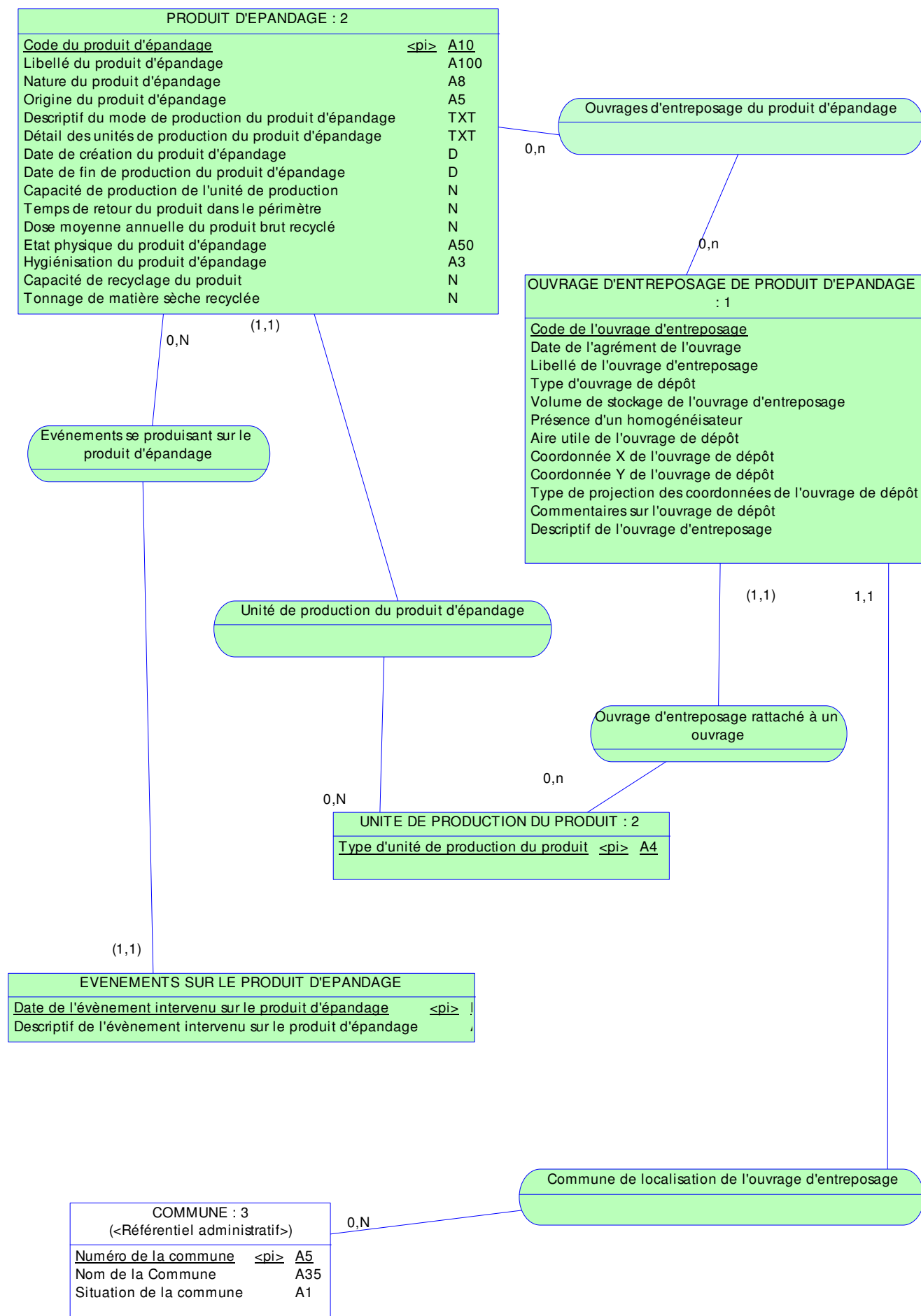
SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES

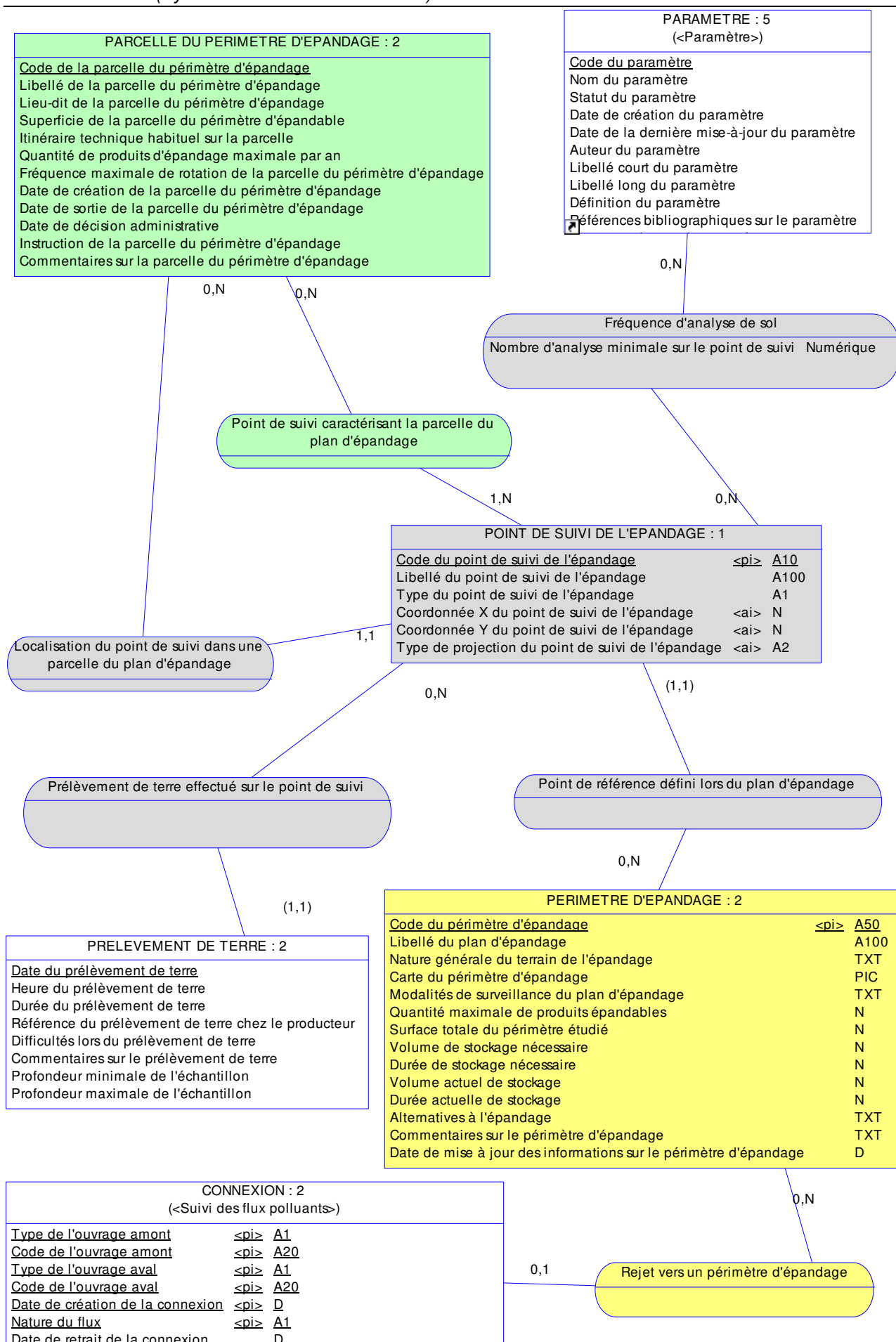


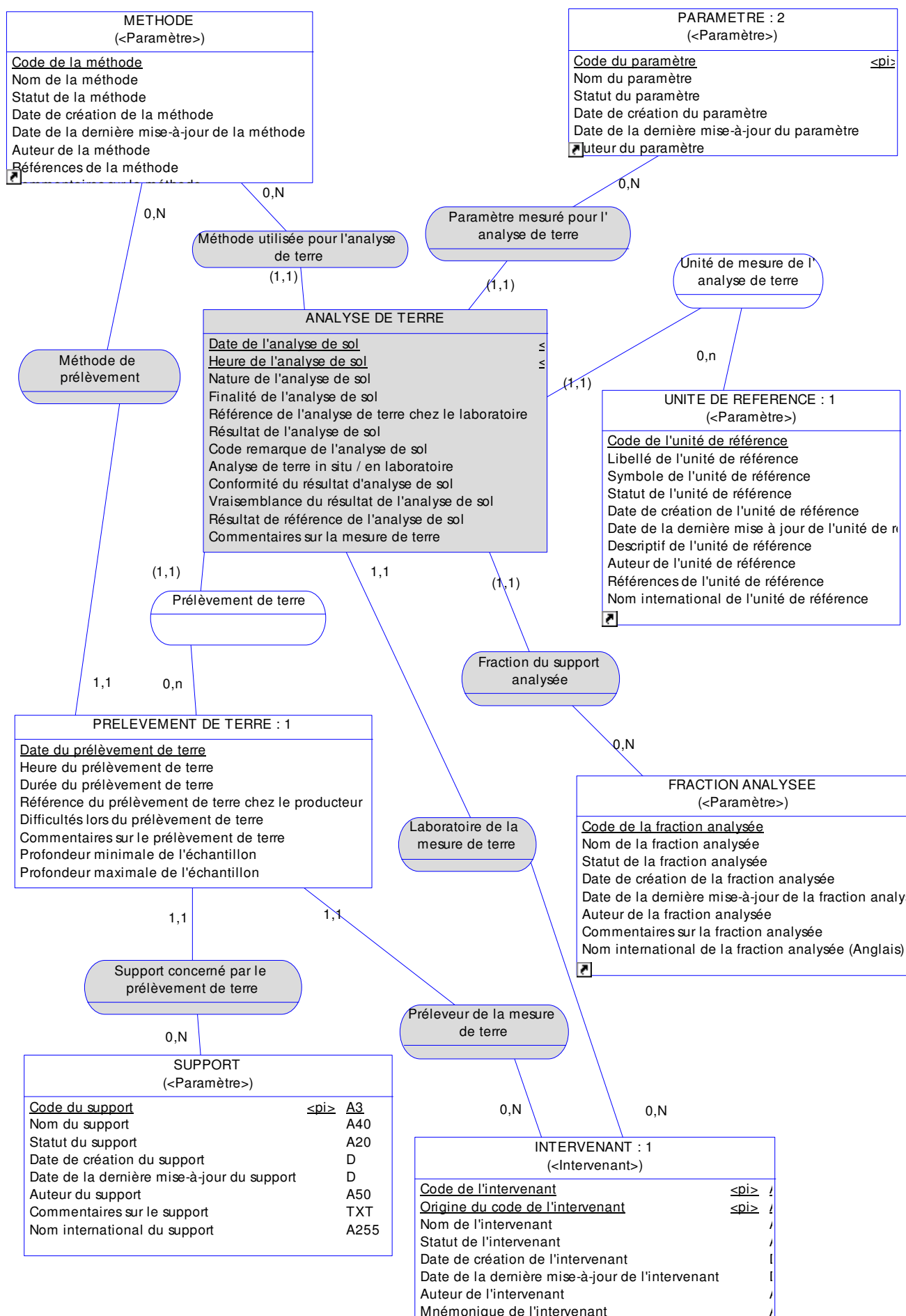


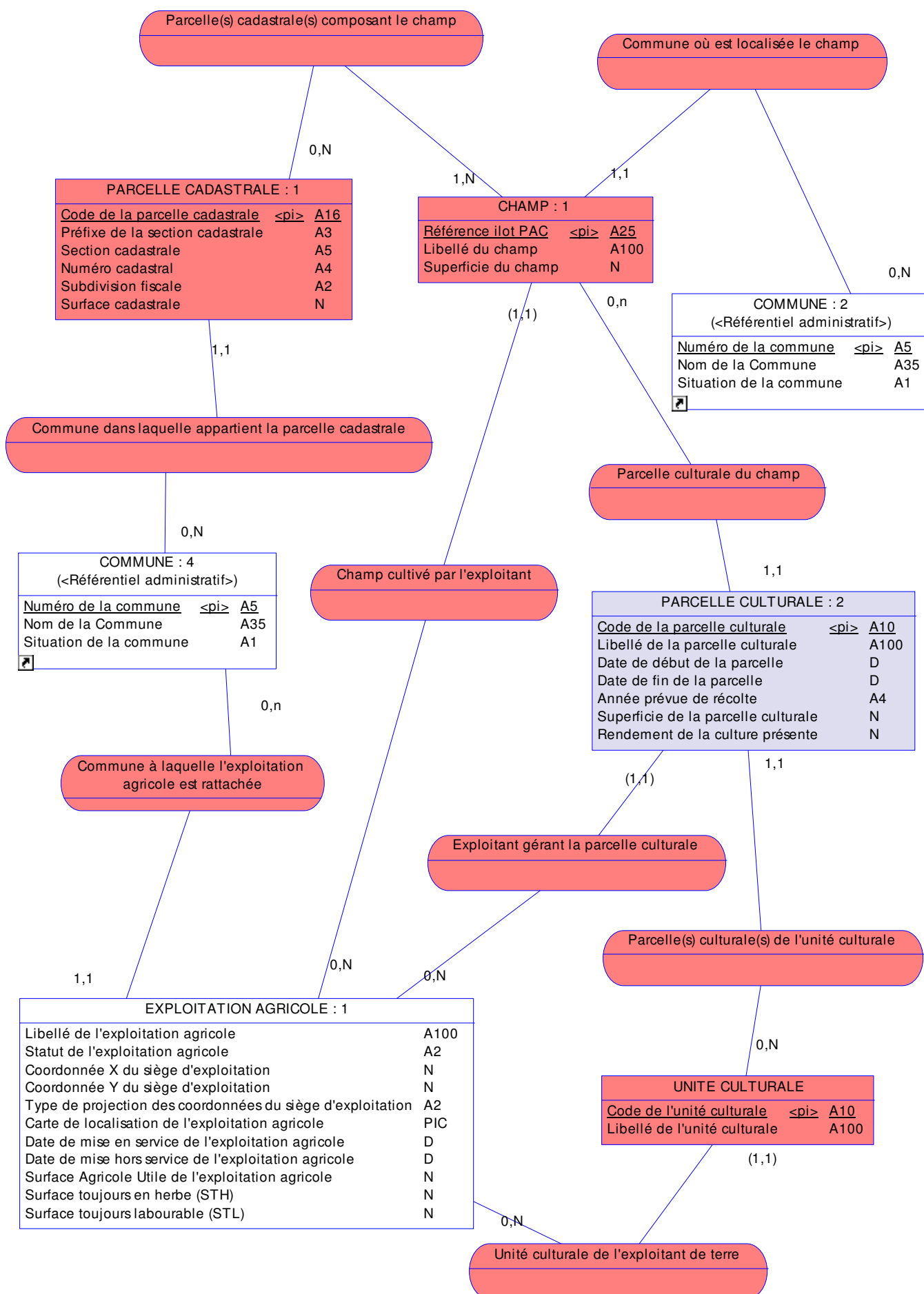


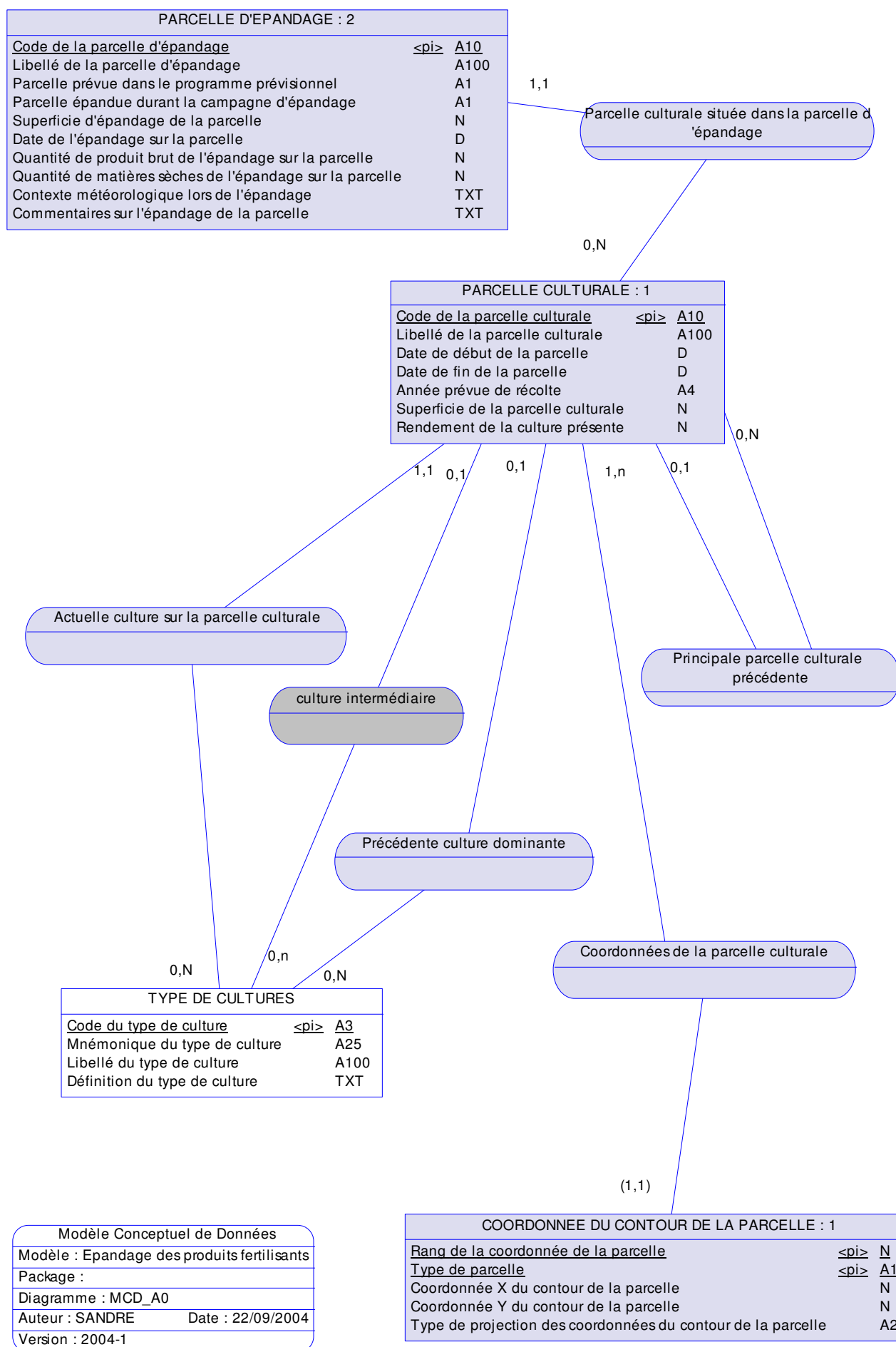


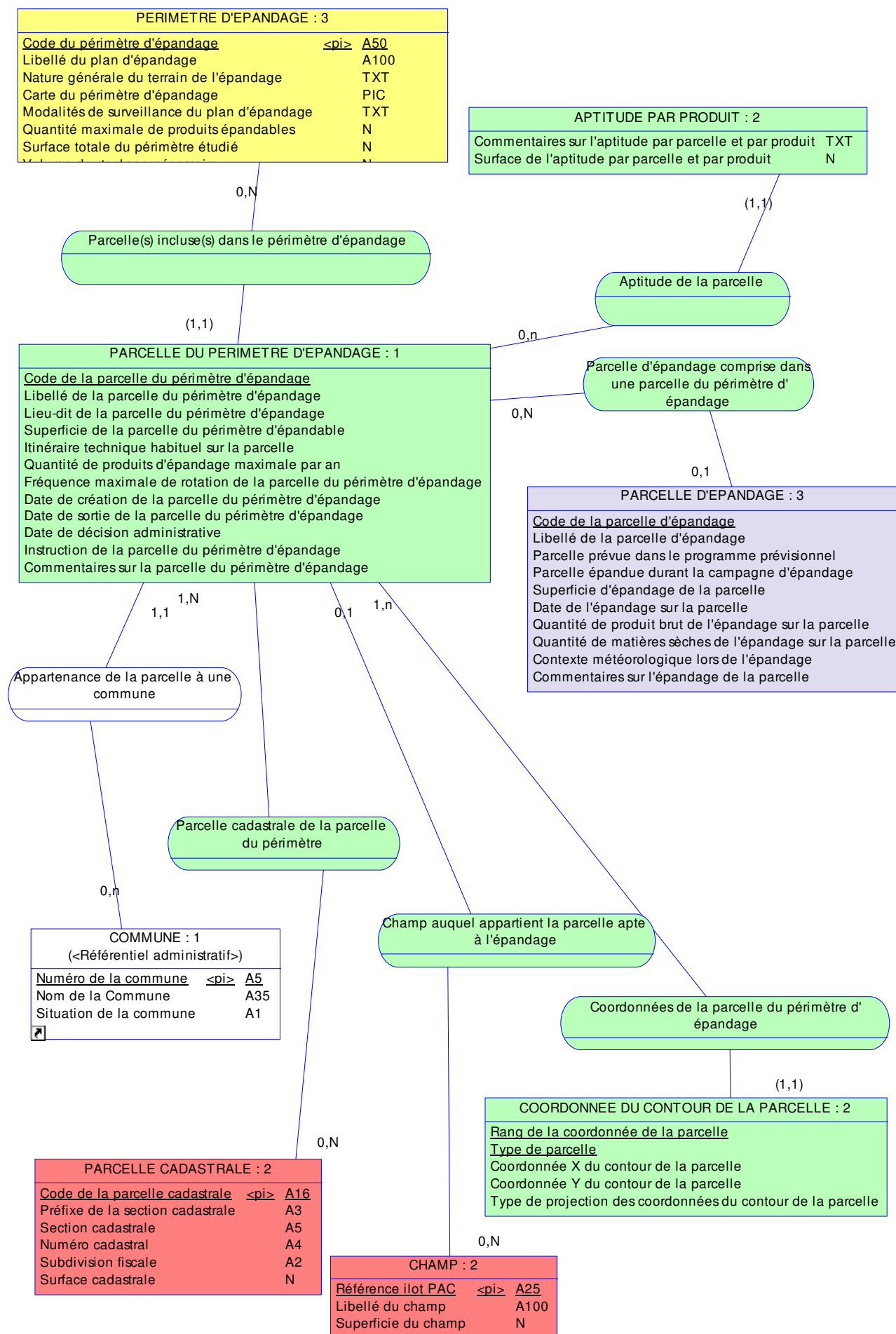


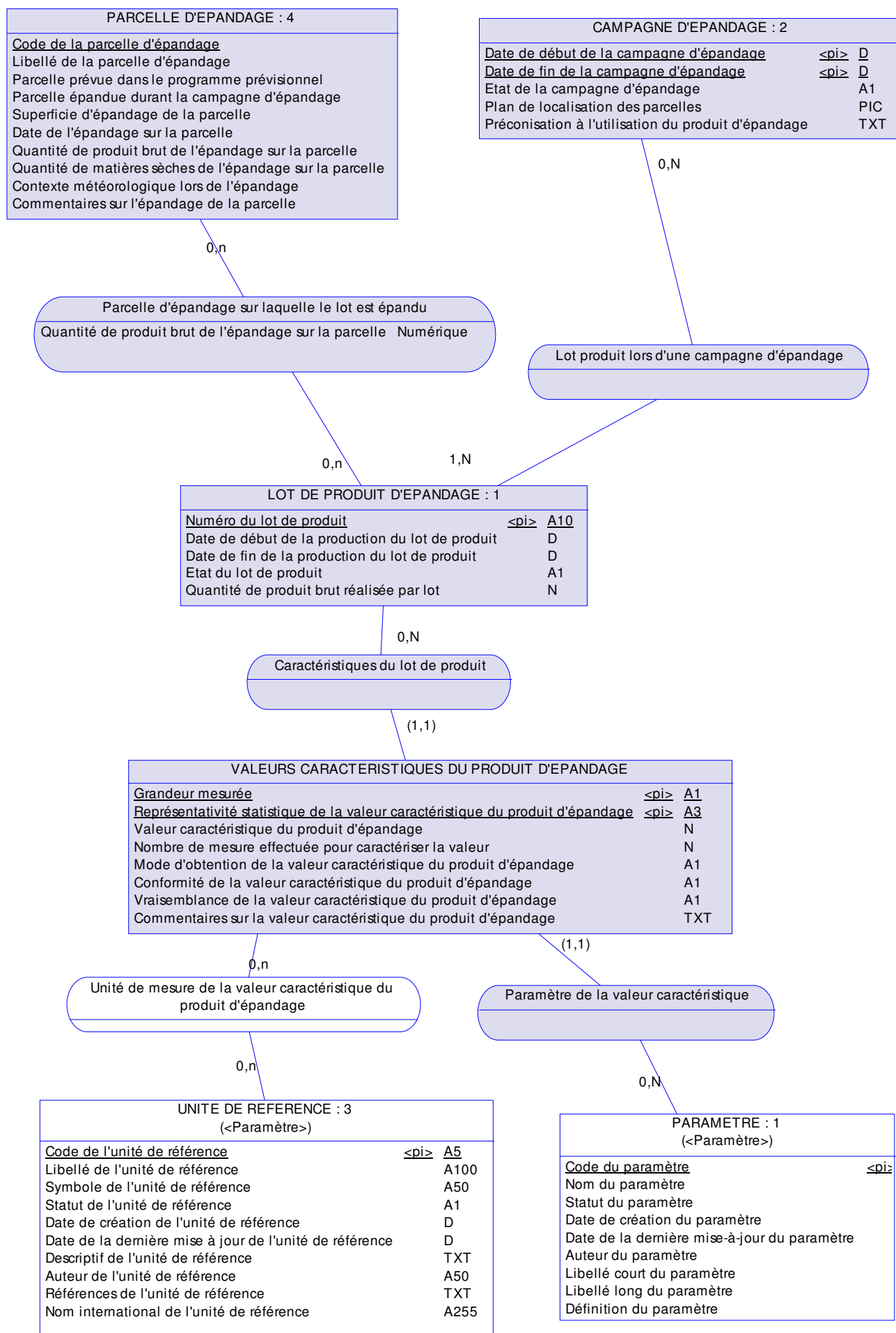


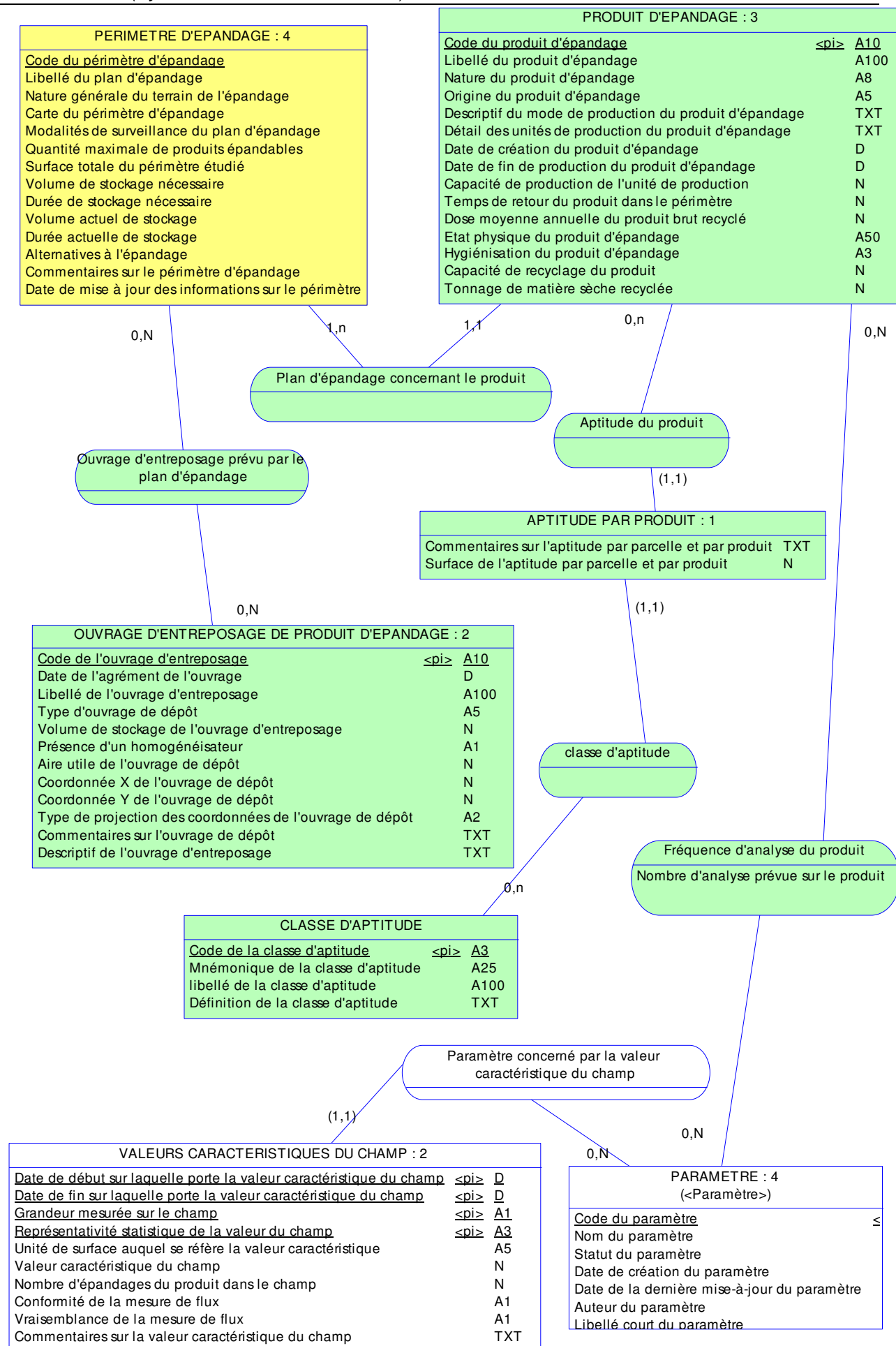


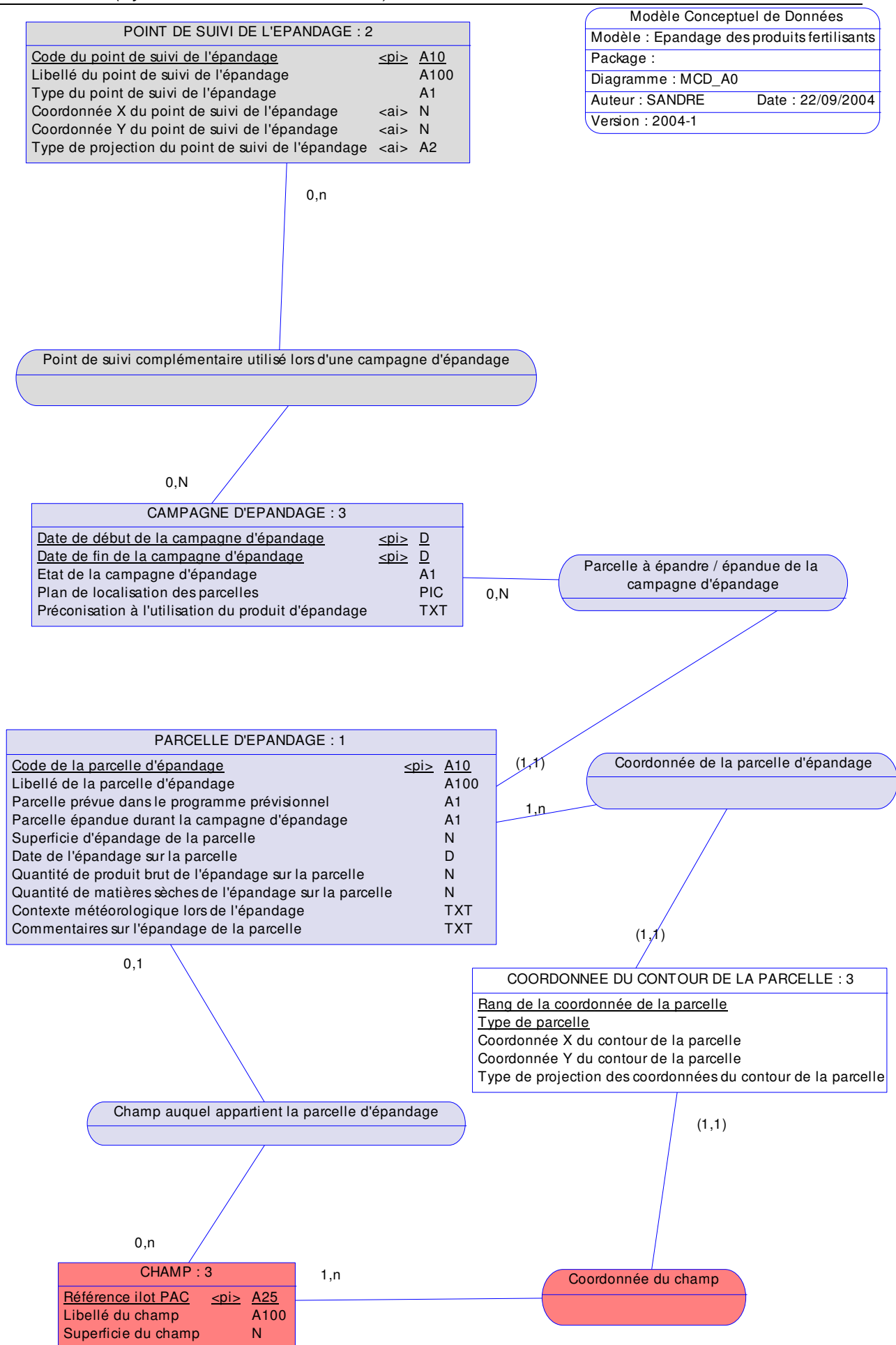


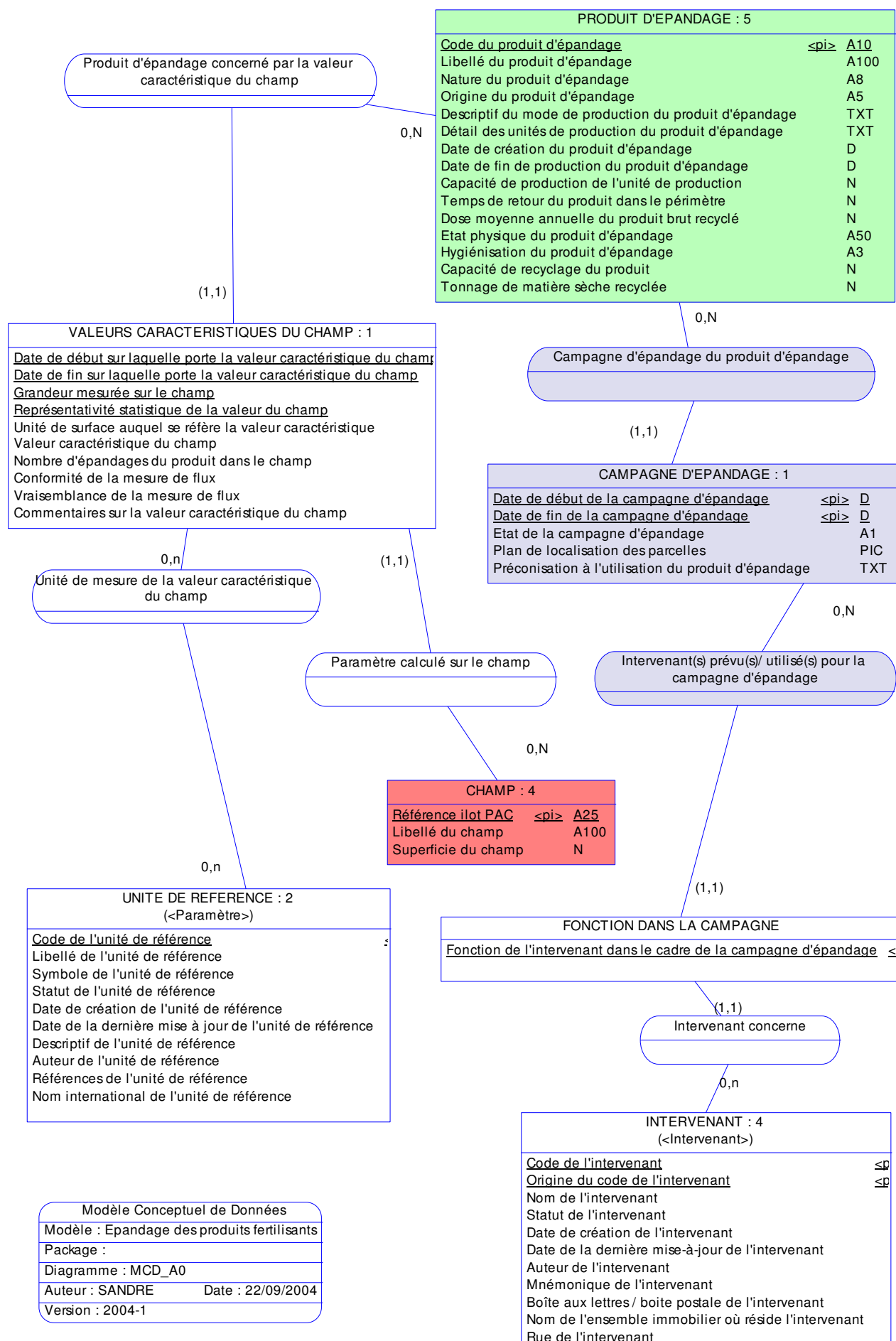












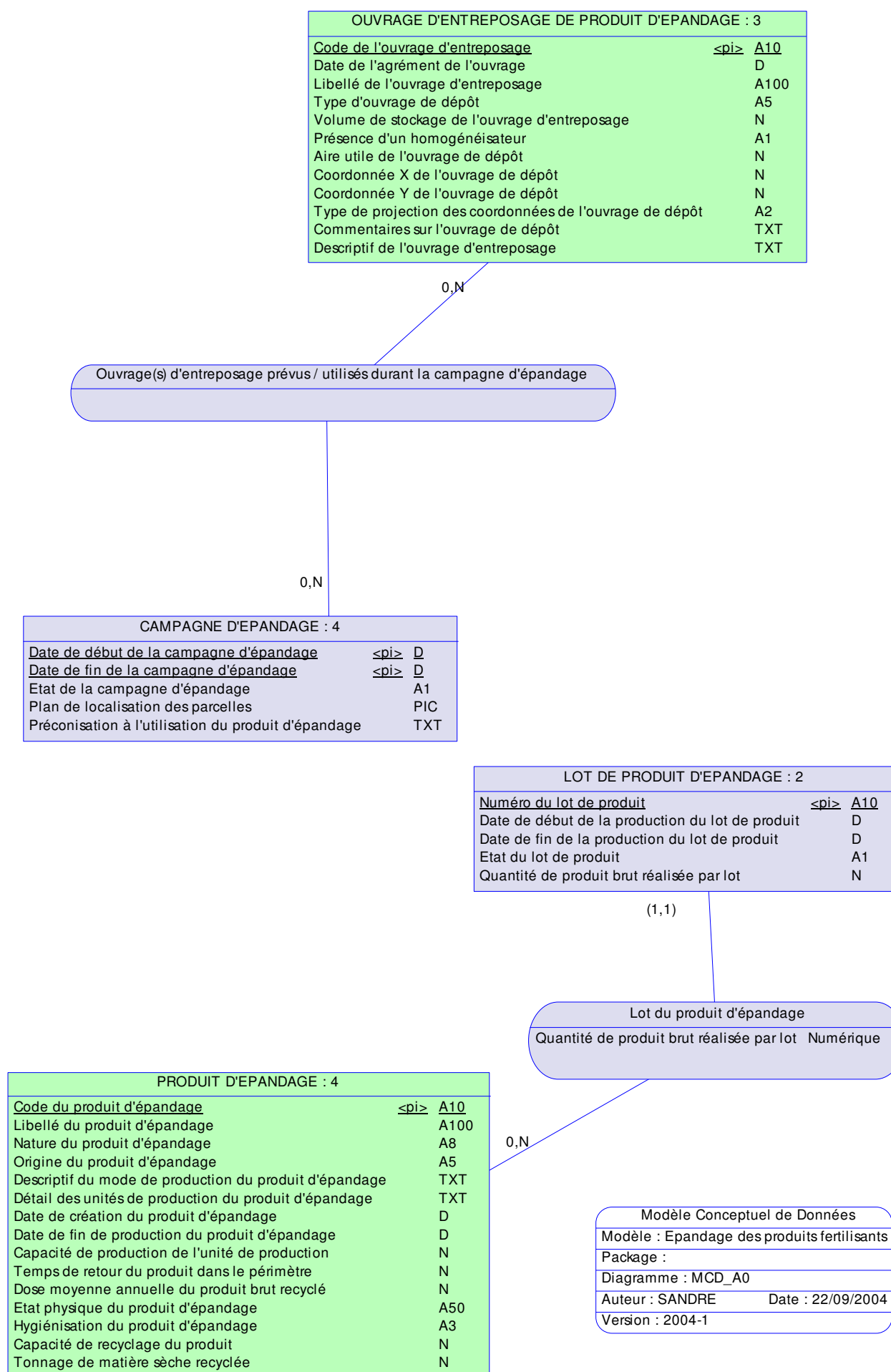


TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	3
A. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU.....	3
B. LE SANDRE	3
INTRODUCTION.....	5
CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....	6
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS.....	6
A. DESCRIPTION DES INFORMATIONS.....	6
B. FORMALISME DES MODÈLES CONCEPTUELS DE DONNÉES.....	12
C. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ	14
GESTION DES CODES DE REFERENCE.....	16
DICTIONNAIRE DES ENTITES.....	17
ACTE ADMINISTRATIF DU PLAN D'EPANDAGE	17
ANALYSE D'EFFLUENT	17
ANALYSE DE TERRE	18
APTITUDE PAR PRODUIT	19
CAMPAGNE D'EPANDAGE.....	19
CHAMP	20
CLASSE D'APTITUDE.....	20
COMMUNE.....	21
CONNEXION	21
COORDONNÉE DU CONTOUR DE LA PARCELLE.....	22
ETABLISSEMENT D'ELEVAGE.....	23
EVENEMENTS SUR LE PRODUIT D'EPANDAGE	23
EXPLOITATION AGRICOLE	24
FILE	24
FONCTION DANS LA CAMPAGNE.....	25
FONCTION DANS LE PERIMETRE	25
FRACTION ANALYSEE	26
FRÉQUENCE D'ANALYSE DE SOL	27
FRÉQUENCE D'ANALYSE DU PRODUIT.....	27
INTERVENANT	27
LOT DE PRODUIT D'EPANDAGE	28
LOT DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	29
METHODE	29
NOMENCLATURE TEF.....	30
OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DE PRODUIT D'EPANDAGE	30
OUVRAGE DE DEPOLLUTION	31
PARAMETRE.....	31
PARCELLE CADASTRALE.....	33
PARCELLE CULTURALE.....	33
PARCELLE D'EPANDAGE.....	34
PARCELLE D'ÉPANDAGE SUR LAQUELLE LE LOT EST ÉPANDU.....	35
PARCELLE DU PERIMETRE D'EPANDAGE	35
PERIMETRE D'EPANDAGE.....	36
POINT DE SUIVI DE L'EPANDAGE.....	37
PRELEVEMENT D'EFFLUENT	37
PRELEVEMENT DE TERRE.....	38
PRODUCTIONS ANIMALES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE.....	38

PRODUIT D'EPANDAGE	38
SITE INDUSTRIEL	39
SUPPORT.....	40
SYSTEME DE TRAITEMENT D'EAUX USEES	41
TYPE DE CULTURES	41
TYPE DE PRODUCTION ANIMALE	43
UNITE CULTURALE.....	44
UNITE DE PRODUCTION DU PRODUIT	44
UNITE DE REFERENCE.....	45
UNITE DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS.....	45
VALEURS CARACTERISTIQUES DU CHAMP	45
VALEURS CARACTERISTIQUES DU PRODUIT D'EPANDAGE	46
VALEURS REGLEMENTAIRES DU PERIMETRE	46
DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS	48
AIRE UTILE DE L'OUVRAGE DE DÉPÔT.....	48
ALTERNATIVES À L'ÉPANDAGE.....	48
ANALYSE DE TERRE IN SITU / EN LABORATOIRE	48
ANALYSE IN SITU / EN LABORATOIRE	49
ANNÉE PRÉVUE DE RÉCOLTE	50
AUTEUR DE L'INTERVENANT	50
AUTEUR DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	50
AUTEUR DE LA FRACTION ANALYSÉE.....	51
AUTEUR DE LA MÉTHODE	51
AUTEUR DU PARAMÈTRE.....	51
AUTEUR DU SUPPORT.....	52
BOÎTE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT	52
CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION	52
CAPACITÉ DE RECYCLAGE DU PRODUIT.....	53
CARTE DE LOCALISATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	53
CARTE DE LOCALISATION DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	53
CARTE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	54
CATÉGORIE DES UNITÉS DE TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS	54
CODE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ELEVAGE	54
CODE DE L'INTERVENANT.....	55
CODE DE L'OUVRAGE AMONT	56
CODE DE L'OUVRAGE AVAL	56
CODE DE L'OUVRAGE D'ENTREPOSAGE	56
CODE DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....	57
CODE DE L'UNITÉ CULTURALE	57
CODE DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	57
CODE DE LA CLASSE D'APTITUDE.....	58
CODE DE LA FRACTION ANALYSÉE	58
CODE DE LA MÉTHODE.....	59
CODE DE LA PARCELLE CADASTRALE.....	59
CODE DE LA PARCELLE CULTURALE.....	60
CODE DE LA PARCELLE D'ÉPANDAGE	60
CODE DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE.....	60
CODE DU PARAMÈTRE	61
CODE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE.....	61
CODE DU POINT DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE	61
CODE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE.....	62
CODE DU SITE INDUSTRIEL.....	62
CODE DU SUPPORT	63
CODE DU TYPE DE CULTURE	63
CODE DU TYPE DE PRODUCTION ANIMALE	65
CODE NAF	67
CODE POSTAL DE L'INTERVENANT	67
CODE REMARQUE DE L'ANALYSE	68
CODE REMARQUE DE L'ANALYSE DE SOL.....	69

CODE SIRET DE L'ORGANISME AUQUEL EST RATTACHÉ L'INTERVENANT	71
CODE TEF	71
COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE	72
COMMENTAIRES SUR L'APTITUDE PAR PARCELLE ET PAR PRODUIT	72
COMMENTAIRES SUR L'ÉPANDAGE DE LA PARCELLE	72
COMMENTAIRES SUR L'ETABLISSEMENT D'ELEVAGE	72
COMMENTAIRES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE	73
COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT	73
COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	73
COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE DÉPÔT	74
COMMENTAIRES SUR LA CONNEXION	74
COMMENTAIRES SUR LA FILE	74
COMMENTAIRES SUR LA FRACTION ANALYSÉE	75
COMMENTAIRES SUR LA MESURE DE TERRE	75
COMMENTAIRES SUR LA MÉTHODE	75
COMMENTAIRES SUR LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	76
COMMENTAIRES SUR LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU CHAMP	76
COMMENTAIRES SUR LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	76
COMMENTAIRES SUR LA VALEUR RÉGLEMENTAIRE	77
COMMENTAIRES SUR LE PARAMÈTRE	77
COMMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	77
COMMENTAIRES SUR LE PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENTS	78
COMMENTAIRES SUR LE PRÉLÈVEMENT DE TERRE	78
COMMENTAIRES SUR LE SITE INDUSTRIEL	78
COMMENTAIRES SUR LE SUPPORT	79
CONFORMITÉ DE L'ACQUISITION DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE	79
CONFORMITÉ DE LA MESURE DE FLUX	80
CONFORMITÉ DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	81
CONFORMITÉ DU RÉSULTAT D'ANALYSE DE SOL	82
CONSTRUCTEUR DE LA FILE	83
CONTEXTE MÉTÉOROLOGIQUE LORS DE L'ÉPANDAGE	83
COORDONNÉE X DE L'ETABLISSEMENT D'ELEVAGE	83
COORDONNÉE X DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	84
COORDONNÉE X DE L'OUVRAGE DE DÉPÔT	84
COORDONNÉE X DU CONTOUR DE LA PARCELLE	85
COORDONNÉE X DU POINT DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE	85
COORDONNÉE X DU SIÈGE D'EXPLOITATION	86
COORDONNÉE X DU SITE INDUSTRIEL	86
COORDONNÉE Y DE L'ETABLISSEMENT D'ELEVAGE	87
COORDONNÉE Y DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	87
COORDONNÉE Y DE L'OUVRAGE DE DÉPÔT	88
COORDONNÉE Y DU CONTOUR DE LA PARCELLE	88
COORDONNÉE Y DU POINT DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE	89
COORDONNÉE Y DU SIÈGE D'EXPLOITATION	89
COORDONNÉE Y DU SITE INDUSTRIEL	90
DATE DE CRÉATION DE L'INTERVENANT	91
DATE DE CRÉATION DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	91
DATE DE CRÉATION DE LA CONNEXION	91
DATE DE CRÉATION DE LA FRACTION ANALYSÉE	92
DATE DE CRÉATION DE LA MÉTHODE	92
DATE DE CRÉATION DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	92
DATE DE CRÉATION DU PARAMÈTRE	93
DATE DE CRÉATION DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	93
DATE DE CRÉATION DU SUPPORT	93
DATE DE DÉBUT D'APPLICATION DE L'INSTRUCTION	94
DATE DE DÉBUT DE LA CAMPAGNE D'ÉPANDAGE	94
DATE DE DÉBUT DE LA PARCELLE	95
DATE DE DÉBUT DE LA PRODUCTION DU LOT DE PRODUIT	95
DATE DE DÉBUT SUR LAQUELLE PORTE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU CHAMP	95
DATE DE DÉCISION ADMINISTRATIVE	96

DATE DE FIN DE LA CAMPAGNE D'ÉPANDAGE	96
DATE DE FIN DE LA PARCELLE	96
DATE DE FIN DE LA PRODUCTION DU LOT DE PRODUIT	97
DATE DE FIN DE PRODUCTION DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	97
DATE DE FIN DE VALIDITÉ DE L'INSTRUCTION	97
DATE DE FIN SUR LAQUELLE PORTE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU CHAMP	98
DATE DE L'AGRÈMENT DE L'OUVRAGE	98
DATE DE L'ANALYSE	99
DATE DE L'ANALYSE DE SOL	99
DATE DE L'ÉPANDAGE SUR LA PARCELLE	99
DATE DE L'ÉVÈNEMENT INTERVENU SUR LE PRODUIT D'ÉPANDAGE	100
DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	100
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE L'INTERVENANT	100
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE LA FRACTION ANALYSÉE	101
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE LA MÉTHODE	101
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DU PARAMÈTRE	101
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DU SUPPORT	102
DATE DE LA FIN DE LA PÉRIODE D'UTILISATION	102
DATE DE MISE À JOUR DES INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	102
DATE DE MISE EN SERVICE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	103
DATE DE MISE EN SERVICE DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	103
DATE DE MISE EN SERVICE DE LA FILE	104
DATE DE MISE EN SERVICE DU SITE INDUSTRIEL	104
DATE DE MISE HORS SERVICE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	104
DATE DE MISE HORS SERVICE DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	105
DATE DE MISE HORS SERVICE DE LA FILE	105
DATE DE MISE HORS SERVICE DU SITE INDUSTRIEL	105
DATE DE RETRAIT DE LA CONNEXION	106
DATE DE SORTIE DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	106
DATE DU DÉBUT DE LA PÉRIODE D'UTILISATION	106
DATE DU PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENTS	107
DATE DU PRÉLÈVEMENT DE TERRE	107
DÉFINITION DE LA CLASSE D'APTITUDE	108
DÉFINITION DU PARAMÈTRE	108
DÉFINITION DU TYPE DE CULTURE	109
DÉFINITION DU TYPE DE PRODUCTION ANIMALE	109
DÉPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT	109
DESCRIPTIF DE L'ÉVÈNEMENT INTERVENU SUR LE PRODUIT D'ÉPANDAGE	110
DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE D'ENTREPOSAGE	110
DESCRIPTIF DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	110
DESCRIPTIF DU MODE DE PRODUCTION DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	110
DÉTAIL DES UNITÉS DE PRODUCTION DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	111
DIFFICULTÉ(S) D'ANALYSE	111
DIFFICULTÉS LORS DU PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENT	112
DIFFICULTÉS LORS DU PRÉLÈVEMENT DE TERRE	112
DOMAINE(S) D'ACTIVITÉ DE L'INTERVENANT	113
DOSE MOYENNE ANNUELLE DU PRODUIT BRUT RECYCLÉ	113
DURÉE ACTUELLE DE STOCKAGE	114
DURÉE DE STOCKAGE NÉCESSAIRE	114
DURÉE DU PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENTS	114
DURÉE DU PRÉLÈVEMENT DE TERRE	115
EFFECTIF ANIMAUX	115
ÉTAT DE LA CAMPAGNE D'ÉPANDAGE	115
ÉTAT DU LOT DE PRODUIT	116
ÉTAT PHYSIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	117
FINALITÉ DE L'ANALYSE	117
FINALITÉ DE L'ANALYSE DE SOL	118
FONCTION DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	119
FONCTION DE L'INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'ÉPANDAGE	121
FRÉQUENCE MAXIMALE DE ROTATION DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	122

GRANDEUR MESURÉE.....	122
GRANDEUR MESURÉE SUR LE CHAMP	123
GRANDEUR RÉGLEMENTAIRE	124
HEURE DE L'ANALYSE	125
HEURE DE L'ANALYSE DE SOL.....	125
HEURE DU PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENTS	125
HEURE DU PRÉLÈVEMENT DE TERRE	126
HYGIÉNISATION DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	126
INSTRUCTION DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE	127
ITINÉRAIRE TECHNIQUE HABITUEL SUR LA PARCELLE	127
LIBELLÉ COURT DU PARAMÈTRE	128
LIBELLÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'ELEVAGE	128
LIBELLÉ DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	128
LIBELLÉ DE L'OUVRAGE D'ENTREPOSAGE	129
LIBELLÉ DE L'UNITÉ CULTURALE	129
LIBELLÉ DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	129
LIBELLÉ DE LA CLASSE D'APTITUDE	130
LIBELLÉ DE LA PARCELLE CULTURALE	130
LIBELLÉ DE LA PARCELLE D'ÉPANDAGE	131
LIBELLÉ DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE.....	131
LIBELLÉ DU CHAMP.....	131
LIBELLÉ DU CODE TEF	132
LIBELLÉ DU PLAN D'ÉPANDAGE	132
LIBELLÉ DU POINT DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE	132
LIBELLÉ DU PRODUIT D'ÉPANDAGE.....	133
LIBELLÉ DU TYPE DE CULTURE	133
LIBELLÉ DU TYPE DE PRODUCTION ANIMALE	133
LIBELLÉ LONG DE LA MÉTHODE.....	134
LIBELLÉ LONG DU PARAMÈTRE	134
LIEU-DIT DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE.....	134
LIEU-DIT OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT	135
LOCALISATION PRÉCISE DU PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENTS	135
MNÉMONIQUE DE L'INTERVENANT.....	135
MNÉMONIQUE DE LA CLASSE D'APTITUDE.....	136
MNÉMONIQUE DU TYPE DE CULTURE	137
MNÉMONIQUE DU TYPE DE PRODUCTION ANIMALE	137
MODALITÉS DE SURVEILLANCE DU PLAN D'ÉPANDAGE	137
MODE D'OBTENTION DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE.....	137
MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	138
MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DU SITE INDUSTRIEL	139
NATURE DE L'ANALYSE	139
NATURE DE L'ANALYSE DE SOL.....	140
NATURE DE LA FILE	140
NATURE DE LA PROCÉDURE	141
NATURE DU FLUX	141
NATURE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	142
NATURE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES.....	145
NATURE GÉNÉRALE DU TERRAIN DE L'ÉPANDAGE	146
NATURE JURIDIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ELEVAGE	146
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT	147
NOM DE L'INTERVENANT	147
NOM DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION	147
NOM DE LA COMMUNE	148
NOM DE LA FRACTION ANALYSÉE	148
NOM DE LA MÉTHODE	148
NOM DU PARAMÈTRE	149
NOM DU SITE INDUSTRIEL	149
NOM DU SUPPORT	149
NOM INTERNATIONAL DE L'INTERVENANT	150
NOM INTERNATIONAL DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE.....	150

NOM INTERNATIONAL DE LA FRACTION ANALYSÉE (ANGLAIS).....	150
NOM INTERNATIONAL DE LA MÉTHODE	151
NOM INTERNATIONAL DU PARAMÈTRE	151
NOM INTERNATIONAL DU SUPPORT	151
NOMBRE D'ANALYSE MINIMALE SUR LE POINT DE SUIVI.....	152
NOMBRE D'ANALYSE PRÉVUE SUR LE PRODUIT	152
NOMBRE D'ÉPANDAGES DU PRODUIT DANS LE CHAMP.....	152
NOMBRE DE MESURE EFFECTUÉE POUR CARACTÉRISER LA VALEUR	153
NUMÉRO CADASTRAL	153
NUMÉRO DE L'ANALYSE	153
NUMÉRO DE LA COMMUNE	154
NUMÉRO DE LA FILE	154
NUMÉRO DU LOT DE PRODUIT	155
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT.....	155
ORIGINE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE.....	156
PARAMÈTRE CALCULÉ	157
PARCELLE ÉPANDUE DURANT LA CAMPAGNE D'ÉPANDAGE	158
PARCELLE PRÉVUE DANS LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL	158
PLAN DE LOCALISATION DES PARCELLES.....	159
PRÉCONISATION À L'UTILISATION DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	159
PRÉFIXE DE LA SECTION CADASTRALE	160
PRÉSENCE D'UN HOMOGÉNÉISATEUR	160
PROFONDEUR MAXIMALE DE L'ÉCHANTILLON	161
PROFONDEUR MINIMALE DE L'ÉCHANTILLON	161
PROJECTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....	161
PROJECTION DES COORDONNÉES DU SITE INDUSTRIEL	164
PROPORTION D'EFFLUENT PRODUITE PAR L'OUVRAGE AMONT QUI PASSE PAR LA CONNEXION	165
QUALIFICATION DE L'INSTRUCTION	165
QUANTITÉ DE MATIÈRES SÈCHES DE L'ÉPANDAGE SUR LA PARCELLE	166
QUANTITÉ DE PRODUIT BRUT DE L'ÉPANDAGE SUR LA PARCELLE	166
QUANTITÉ DE PRODUIT BRUT DE L'ÉPANDAGE SUR LA PARCELLE	167
QUANTITÉ DE PRODUIT BRUT RÉALISÉE PAR LOT	167
QUANTITÉ DE PRODUIT BRUT RÉALISÉE PAR LOT	167
QUANTITÉ DE PRODUITS D'ÉPANDAGE MAXIMALE PAR AN	168
QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUITS ÉPANDABLES	168
RANG DE LA COORDONNÉE DE LA PARCELLE	168
RÉFÉRENCE DE L'ACTE ADMINISTRATIF	169
RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE	169
RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE DE TERRE CHEZ LE LABORATOIRE	170
RÉFÉRENCE DU PRÉLÈVEMENT D'EFFLUENTS (PRODUCTEUR)	170
RÉFÉRENCE DU PRÉLÈVEMENT DE TERRE CHEZ LE PRODUCTEUR	170
RÉFÉRENCE ILOT PAC	171
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE PARAMÈTRE	171
RÉFÉRENCES DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE.....	172
RÉFÉRENCES DE LA MÉTHODE	172
RENDEMENT DE LA CULTURE PRÉSENTE	172
REPRÉSENTATIVITÉ STATISTIQUE DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE.....	173
REPRÉSENTATIVITÉ STATISTIQUE DE LA VALEUR DU CHAMP	173
RÉSULTAT DE L'ANALYSE	174
RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE SOL.....	174
RÉSULTAT DE RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE DE L'EFFLUENT.....	175
RÉSULTAT DE RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE DE SOL	175
RUE DE L'INTERVENANT	176
SECTION CADASTRALE	176
SITUATION DE LA COMMUNE.....	176
STATUT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	177
STATUT DE L'INTERVENANT	177
STATUT DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	178
STATUT DE LA FRACTION ANALYSÉE	179
STATUT DE LA MÉTHODE.....	181

STATUT DU PARAMÈTRE	182
STATUT DU SUPPORT	183
SUBDIVISION FISCALE	184
SUPERFICIE D'ÉPANDAGE DE LA PARCELLE	185
SUPERFICIE DE LA PARCELLE CULTURALE	185
SUPERFICIE DE LA PARCELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDABLE	185
SUPERFICIE DU CHAMP	186
SURFACE AGRICOLE UTILE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	186
SURFACE CADASTRALE.....	187
SURFACE DE L'APTITUDE PAR PARCELLE ET PAR PRODUIT.....	187
SURFACE TOTALE DU PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ	187
SURFACE TOUJOURS EN HERBE (STH).....	188
SURFACE TOUJOURS LABOURABLE (STL)	188
SYMBOLE DE L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE	188
TEMPS DE RETOUR DU PRODUIT DANS LE PÉRIMÈTRE	188
TEMPS DE STABULATION	189
TONNAGE DE MATIÈRE SÈCHE RECYCLÉE	189
TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS	189
TYPE D'OUVRAGE DE DÉPOLLUTION.....	192
TYPE D'OUVRAGE DE DÉPÔT	193
TYPE D'UNITÉ DE PRODUCTION DU PRODUIT	194
TYPE DE L'OUVRAGE AMONT	195
TYPE DE L'OUVRAGE AVAL	196
TYPE DE PARCELLE	198
TYPE DE PROJECTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE DÉPÔT	198
TYPE DE PROJECTION DES COORDONNÉES DU CONTOUR DE LA PARCELLE	201
TYPE DE PROJECTION DES COORDONNÉES DU SIÈGE D'EXPLOITATION.....	202
TYPE DE PROJECTION DU POINT DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE.....	202
TYPE DE PROJECTIONS DES COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT D'ELEVAGE	203
TYPE DE SUPORT CONCERNÉ PAR LA VALEUR RÉGLEMENTAIRE.....	203
TYPE DU POINT DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE	203
UNITÉ DE MESURE.....	204
UNITÉ DE SURFACE AUQUEL SE RÉFÈRE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE	204
UNITÉ DE SURFACE AUQUEL SE RÉFÈRE LA VALEUR RÉGLEMENTAIRE	205
VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU CHAMP	206
VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	206
VALEUR RÉGLEMENTAIRE	206
VILLE DE L'INTERVENANT	207
VOLUME ACTUEL DE STOCKAGE	207
VOLUME DE STOCKAGE DE L'OUVRAGE D'ENTREPOSAGE	207
VOLUME DE STOCKAGE NÉCESSAIRE	208
VRAISEMBLANCE DE LA MESURE DE FLUX.....	208
VRAISEMBLANCE DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU PRODUIT D'ÉPANDAGE	209
VRAISEMBLANCE DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE.....	210
VRAISEMBLANCE DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE SOL	211
SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNÉES	212
TABLE DES MATIÈRES	227